Ré à la Hune

www.realahune.fr

LE JOURNAL D'INFORMATION **GRATUIT** DE L'ÎLE DE RÉ

271

ÉDITION DU
17 NOVEMBRE 2023

La fable de La Vierge

Une belle statue de La Vierge trônait sur son socle, à l'entrée d'un petit village paisible.

Jusqu'au jour où elle fut maltraitée, jetée au sol et brisée par un chauffard du bourg voisin.

La Vierge fit alors couler beaucoup d'encre durant trois ans. Ainsi allaient l'actualité, les médias et les polémiques...

Une solution ayant été finalement trouvée pour son érection - pour ne pas dire son élévation ! - à quelques mètres de sa précédente implantation, on aurait pu croire les polémiques enfin closes.

Mais voilà qu'un ancien maire affirma avoir découvert trois ans plus tôt, dans les médias, la nouvelle statue de La Vierge installée sur son socle. Il en était resté coi, selon ses dires.

Le nouvel édile, déjà très agacé par un tel feuilleton judiciaire et autant de bruit fait autour de cette statue, ne l'entendit pas de cette oreille.

Interrogé par Ré à la Hune, le sculpteur-créateur de cette nouvelle statue, étranger à ces bisbilles entre élus, confirma bien que le prédécesseur lui avait passé commande.

Morale de la fable : point ne sert d'affabuler, la vérité est simple comme un coup de fil...

Basses querelles politiques, me direz-vous, qui ne méritent pas un édito... Sauf que ce type de petits arrangements avec la vérité n'honore pas la noble fonction que devrait être la politique...

D'autres sujets de l'actualité relatée dans nos colonnes illustrent cette conception quelque peu hasardeuse de la vérité, que nous tairons ici, le sujet étant cette fois-ci trop grave pour se fourvoyer dans des limbes politiciens.

Cette édition fait aussi et heureusement une large place à des informations bien plus positives.

A cet égard, pour terminer sur une note extrêmement joyeuse, saluons l'exploit de « nos » sept Rétais sacrés Champions du monde de Beach mixte en frisbee à Los Angeles. Rien de tel que le chauvinisme... et le sport pour mettre tout le monde d'accord !

Les Jeux Olympiques arrivant bientôt en France, 2024 devrait ainsi être une année rassembleuse et apaisée. Qu'il est bon de rêver !

▸▸ Nathalie Vauchez

PATRIMOINE

La Vierge de La Flotte bientôt réinstallée

L'association *« Préservation de la statue de la Vierge »*, constituée le 8 novembre et présidée par Léon Gendre, fait un appel aux adhésions et dons afin d'installer sur un domaine privé, à cinq mètres de son précédent emplacement public, la statue devenue célèbre.

DR

Ce photomontage réalisé pour l'association permet de visualiser le futur emplacement de la statue, derrière le mur en moellon et surélevée.

En plein confinement, alors que les élections municipales avaient eu lieu le 17 mars 2020 et le confinement déclaré le 18 mars, un jeune automobiliste maritais de 23 ans avait renversé La Vierge lors d'un accident survenu le 17 mai 2020, tombée au sol et qui s'est brisée.

Une nouvelle Vierge

Léon Gendre était encore à la barre, puisque le Préfet a autorisé la mise en place des nouveaux Conseils municipaux et les élections des maires la semaine du 25 au 29 mai. Il a alors demandé à François Cochard, employé municipal, maçon et tailleur de pierre, d'en recoller les morceaux, tandis que le sculpteur, Jean-Marie Meslin, qui précise que cette statue était en ciment et a été recouverte de peinture, était notamment chargé d'en remodeler le visage, très endommagé et déformé. Cette statue, fort bien « rafistolée » mais ne pouvant rester en extérieur, est aujourd'hui installée dans l'église de La Flotte (voir photo). Une nouvelle statue à l'identique, mais en pierre, est commandée par Léon Gendre au sculpteur boitais, qui reçoit à son atelier la pierre commandée par l'ancien maire aux carrières de Thénac. La nouvelle statue est installée le 22 décembre 2020 sur son socle, sur le même terrain en triangle. « *La Libre Pensée* » engage alors une procédure contre la Commune, invoquant le fait que la statue est implantée sur un espace public, contrevenant ainsi à la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État.

La suite est connue, trois procédures successives ont été menées par la Commune de La Flotte. Par la décision prise le 18 octobre 2023 le Conseil d'Etat a confirmé l'arrêt rendu le 12 janvier 2023 par la Cour administrative de Bordeaux qui enjoint la Commune à retirer la statue de la Vierge de son emplacement actuel, au carrefour des rues Gustave Dechezeaux et Grand-Maison.

Jugement définitif

Définitive, la Commune de La Flotte doit se conformer à cette décision du Conseil d'Etat. Lors du Conseil municipal du 2 novembre, le maire Jean-Paul Héraudeau a dit constater une recrudescence de demandes pour prendre en charge la vierge sur des parcelles privées. *« Nous avons mené trois procédures, quand l'arbitre signe la fin du match le Conseil prend acte de cet état de droit, sinon c'est l'anarchie et nous devrions payer 500 € d'astreinte par jour. « La Libre Pensée » n'a pas toujours été sympathique à mon endroit, j'ai suivi les délibérations des Conseils municipaux et l'avis de la population. Une association flottaise est en train de se constituer, elle a demandé à récupérer la statue, pour l'installer sur un espace privé. A qui appartient la statue ? Selon la Loi française, le propriétaire du sol est propriétaire de ce qui est dessus. »*

« La mairie n'a jamais contrevenu à la Loi de 1905, le jugement reconnaît que la statue était présente avant que le terrain ne devienne public. Jusqu'en 1986 la statue était sur un emplacement privé à l'entrée de La Flotte, quand la déviation a été réalisée, elle a été déplacée sur une parcelle privée (au carrefour dit de la Vierge - NDLR). En 2006, il y a eu une indivision de cette parcelle donnée à la commune, une partie étant alors publique, l'autre privée. Est-ce le public ou le privé qui prime, c'est pour avoir la réponse que nous sommes allés jusqu'au Conseil d'Etat. Elle a été brisée par un automobiliste, La Vierge n'a rien coûté aux Flottais, elle a été payée par l'assurance de ce dernier. Je souhaite clore ce débat, Lionel Quillet a raison, il y a des choses plus importantes que La Vierge. La solution a été trouvée, elle sera en élévation quatre à cinq mètres plus loin. »

Après avoir été symboliquement enchaînée par l'organisme *« Touche pas à ma statue »* dans la nuit du 27 au 28 octobre 2023, La Vierge a été retirée de son socle par la mairie le 31 octobre 2023.

Au nom de la Loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, l'initiative de réinstaller la statue ne pouvait venir du maire de La Flotte. L'ancien maire, Léon Gendre, était de son côté déjà à la réflexion et à la manœuvre depuis le premier recours, sachant que la jurisprudence allait dans le sens de *« La Libre pensée »*.

Une association à la rescousse de La Vierge

L'Association *« Préservation de la statue de la Vierge »* a ainsi été déclarée le 8 novembre et a pour buts d' *« installer sur un domaine privé la statue de La Vierge érigée par les Flottais après la deuxième guerre mondiale (1955 - NDLR) en remerciement pour avoir été protégés du conflit »*. Léon Gendre, ancien maire de La Flotte durant 44 ans et aujourd'hui maire honoraire, en est le président, Nadia Jodet épouse Wallen en est la vice-présidente et Roger Touton le secrétaire, les autres fonctions du bureau étant occupées par des membres de la famille Jodet.

La commune devrait céder gracieusement la statue de la Vierge à l'association, à charge pour elle de proposer un emplacement. «On ne l'achètera pas !» assure Léon Gendre. En accord avec la famille Jodet, ce dernier avait envisagé d'ouvrir le mur de la propriété de Nadia Jodet, mitoyenne du terrain sur lequel était érigée la statue, afin d'y installer la Vierge en plein milieu de ce mur. Mais Jean-Paul Héraudeau a rappelé que ce mur est protégé et l'avocate consultée, Maître Valérie Brossier, déconseille en outre de toucher au mur mitoyen à la fois d'un espace public et d'une propriété privée. Il a donc été décidé d'installer la statue en hauteur (+ 20 cm par rapport à sa précédente hauteur) sur le terrain privé de Nadia Jodet, derrière le mur, à environ 5 mètres de son actuel emplacement, et d'ériger un autre mur derrière la statue, afin de protéger la propriété privée. Une petite porte d'accès serait prévue (au travers de l'actuel mur) pour accéder à cette bande de terre entre les deux murs (voir schéma). La statue surplombera d'une quinzaine de cm le mur, elle sera installée sur un piédestal recouvert de moellon (rempli de béton) que l'association fera construire.

Le mur en moellon étant classé et donc à préserver, l'association doit déposer une demande d'autorisation spéciale au titre des monuments protégés, auprès de l'Architecte des Bâtiments de France et de la préfecture. L'avis conforme de l'ABF est incontournable, la mairie délivrant in fine cette autorisation. Auparavant un rachat de terrain de 10 m² et une séparation cadastrale devront être effectués par l'association.

Évidemment l'ensemble de ces démarches et actes auront un coût, estimé à 15 000 €, que devra assumer l'association. Celle-ci lance ainsi un appel aux adhésions (10 €) et un appel aux dons (50€, 100€, ou plus). Les chèques doivent être libellés à *« Préservation de la statue de la Vierge »* et adressés à l'association à : BP 700-44 - 17630 La Flotte - adresse mail : associationPSVLF@gmail.com). Elle lance aussi un appel aux dons en ligne, via HelloAsso. Elle espère ainsi collecter 15 000 €, sachant que la pétition lancée par des Flottais avait recueilli plus de 30 000 signatures, cela ne semble pas impossible. *« Si nous n'avons pas tous les fonds, mais par exemple que 5000 €, nous installerons tout de même la Vierge et Roger Touton et moi-même nous porterons garants pour un emprunt auprès de la banque. l'argent ne retardera pas le projet. »*, a indiqué le président de l'association, Léon Gendre.

Le président de l'association espère ainsi que la Vierge de La Flotte pourra à nouveau trôner au carrefour dit de la Vierge, sur un espace désormais privé, dès janvier 2024.

Nathalie Vauchez

Deux poids, deux mesures ?

Se faisant l'écho de l'actualité rochelaise, Léon Gendre a fait part à la presse de ses interrogations quant à la construction d'une mosquée à Villeneuve les Salines, sur un terrain communal, faisant un parallèle avec le «délogement» de La Vierge de La Flotte, sous entendant qu'il y aurait deux poids, deux mesures.

En réalité, une commune peut mettre un terrain à disposition d'un culte, à condition que ce soit sur le domaine privé de la commune et non pas sur son domaine public. Or, à La Flotte, le terrain qui accueillait la statue de La Vierge est sur un ancien domaine privé de la commune, qui a été rendu public en 2006.

© Nathalie Vauchez

La Vierge d'origine, recollée par François Cochard, et dont le visage a été remodelé par Jean-Marie Meslin, est installée à l'entrée de l'église de La Flotte.

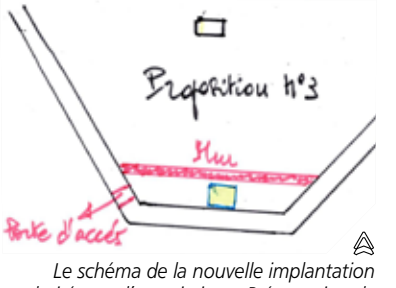

Le schéma de la nouvelle implantation souhaitée par l'association « Préservation de la statue de la Vierge ».

ULTIMATE FRISBEE

Les RFO s'illustrent à Los Angeles

L'équipe de France d'Ultimate, composée notamment de sept joueurs rétais*, vient d'être sacrée championne du monde de Beach mixte en frisbee. Récit de cette incroyable épopée.

© Rodney Chen - Ultiphotos.com

L'équipe de France mixte de beach ultimate composée de 7 Rétais et 2 anciens joueurs des RFO, sacrée Championne du monde aux Etats-Unis.

On ne les arrête plus ! Après avoir remporté les Championnats d'Europe en Irlande en juillet dernier, sept joueurs rétais* du Ré Flying Oysters, le club d'ultimate rétais, sélectionné en équipe de France, viennent d'être sacrés Champions du Monde à Los Angeles le 5 novembre dernier.

Ils l'ont fait : irréel, inimaginable, historique…

Afin de vous donner une idée de l'exploit réalisé par cette équipe de France d'ultimate, il faut revivre les performances qui l'ont propulsée en haut du podium. Après avoir disputé neuf matchs et avoir battu les meilleures équipes mondiales comme l'Ukraine, la Colombie, l'Allemagne, Singapour ou encore le Canada en quart de finale, elle se retrouve en demi-finale contre les USA.

La France, première équipe du Mondial à battre les USA

Sur le sable d'Huntington Beach, à Los Angeles, sur les terres américaines, les Français font face à des maîtres de la discipline puisque le frisbee est considéré comme un sport national aux Etats-Unis. Par ailleurs, sur cinquante matchs disputés pendant ce mondial, les USA n'en ont perdu aucun. Sauf celui avec la France qui les bat en demi-finale 13 à 11 ! Déjà un premier exploit pour nos bleus ! Le rêve est à portée de main.

La France se retrouve alors en finale. Comme nous l'explique l'entraîneur Raphaël Mathé, « *le début du match était compliqué avec beaucoup de pression, beaucoup de bruit qui rendait mes consignes inaudibles donc en quelques minutes, les joueurs se laissent débordés et perdent 3 à 0. Puis ils se reprennent en se lâchant physiquement et tactiquement pour repasser devant et l'emporter 12 à 9 contre une équipe espagnole invaincue jusque-là. Nous connaissons bien cette équipe avec qui nous jouons régulièrement et leur technique était ainsi plus simple à déjouer. Nous sommes aujourd'hui les meilleurs au monde et honnêtement on ne réalise pas encore (sourire) … ».*

Des messages de tous les coachs du monde

Cette victoire exceptionnelle c'est aussi grâce à des joueurs et joueuses de talents. « *Avec l'autre coach Cédric Trestard, notre sélection était osée en pariant sur de très jeunes joueurs, le plus vieux a 28 ans (Sacha Poitte-Sokolsky) et la plus jeune Camille Blanc a fêté ses 18 ans sur le terrain ! Issus du RFO, ces jeunes Rétais ont déjà une solide expérience puisqu'ils sont pratiquants depuis leur plus jeune âge et fidèles à leur club. A l'issue de cette victoire, nous avons reçu des messages du monde entier, de la part d'autres coachs, de joueurs. Les joueurs de l'équipe échangent leurs maillots comme des « stars », nous avons maintenant un nouveau statut. Ils sont également démarchés par d'autres clubs pour les rejoindre mais ils gardent la tête froide malgré l'euphorie.* » nous confiait l'entraîneur.

Florence Sabourin

**Camille Blanc, Salomé Raulet, Juliette Bertrand, Antoine Liron, Tony Dimnet, Kaïs Mathé sont licenciés RFO tout comme Sacha Poitte-Sokolsky rétais licencié à présent à Strasbourg.*

INAUGURATION

Il était une fois… le domaine Arica

C'est par les mots qui introduisent les contes que Marine Houttemone s'adresse aux invités de cette inauguration attendue.

Maître d'œuvre et artisans à qui on doit la réalisation de ce beau bâtiment parfaitement intégré dans le paysage loidais, propriétaires de vignes, famille, amis, sans oublier bien sûr les clients du Domaine Arica, restaurateurs, cavistes, épiceries fines… La liste est longue et on croise nombre de visages connus. Deux cents personnes sont réunies dans le nouveau chai en cette soirée du 7 novembre.

Une histoire qui finit bien

Se relayant au micro, Marine et Simon racontent leur rêve devenu réalité après le temps long des démarches administratives mais aussi leurs indéfectibles soutiens, celui du viticulteur Gilles Brullon qui les accueille à La Couarde et sans qui les premiers millésimes n'auraient pu exister, de l'architecte Jacques Ossola, créateur du nouveau chai mais aussi bien sûr de Lionel Quillet, engagé à leurs côtés depuis le début de l'aventure.

Pour les deux jeunes vignerons, ce moment est aussi celui de la reconnaissance de leur personnalité : « *vous avez su fédérer les énergies autour de vous* », souligne Jacques Ossola. « *Lorsque je les ai rencontrés en 2015, j'ai senti la passion, celle du vin mais aussi celle d'un couple. Et j'aime les passions* », sourit le Maire de Loix qui raconte lui « *la périphérie* » de l'histoire et les rebondissements fâcheux provoqués par un recours malveillant, saluant au passage le fair play de la coopérative Uniré et son directeur général Christophe Barthère, présent dans la salle. « *On a gagné et aujourd'hui on a un projet magnifique et qui marche, un couple compétent et en osmose. C'est une belle histoire et je serai toujours là* », assure-t-il.

© PLR

Petite pause le temps d'une photo pour Marine Houttemone et Simon Pitoizet très sollicités par leurs invités.

Que dire de plus ? Il ne nous reste qu'à souhaiter à Marine et Simon, désormais installés dans un lieu à leur image, d'être heureux et de nous régaler les papilles de centaines de beaux millésimes !

Pauline Leriche Rouard

BILAN DES TEMPÊTES CÉLINE, CIARAN ET DOMINGOS

Erosion des côtes et quelques dégâts sur les digues

Céline, Ciaran, Domingos : du 28 octobre au 5 novembre 2023, trois tempêtes ont touché les côtes rétaises, provoquant plusieurs dégradations sur les ouvrages de protection ainsi que sur certaines installations de bord de plage (caillebotis, escaliers...). Plus de peur que de mal toutefois, au regard de la présence des vacanciers de La Toussaint, pas toujours habitués à ces phénomènes tempétueux.

© Communauté de Communes de l'île de Ré

Le radier, au pied du Phare des Baleines, ayant été endommagé....

En chiffres...

Céline : niveau d'eau de 7,22 cm (côte marine) observé dans le port d'Ars-en-Ré

Ciaran : niveau d'eau de 6,61 cm dans le port d'Ars-en-Ré

Domingos : au large, **des vagues de 10 mètres** ont été observées, sans risque de submersion

© Nathalie Vauchez

... des travaux d'urgence ont été effectués dès le 2 novembre, entre deux tempêtes. Sur cette photo, le béton a été coulé, reste à poser le parement de pierres.

Ces événements - surtout la tempête Céline, survenue lors d'importants coefficients de marée - ont aussi eu un impact important sur les dunes et le trait de côte.

Toutefois, aucun dégât matériel majeur n'a été constaté sur les habitations des particuliers, dans les commerces ou les équipements publics. Surtout, aucune victime n'est à déplorer.

Le trait de côte a souffert

Principale conséquence des récentes tempêtes et selon les premières estimations, le cordon dunaire aurait reculé de 4 mètres, en moyenne, sur l'ensemble de l'île de Ré. Cette érosion est plus élevée à certains endroits et peut aller jusqu'à 6 mètres, par exemple, à La Couarde-sur-Mer, au Moulin Brûlé.

Sur les plages, le niveau de sable – important pour atténuer les effets de la houle et protéger le cordon dunaire – aurait diminué d'environ 80 cm en moyenne. Néanmoins, le passage de la tempête Domingos pourrait avoir permis le ré-ensablement de certaines dunes et plages.

Ces données seront précisées à partir de la deuxième moitié du mois de novembre grâce aux levés typographiques et photographiques réalisés par le bureau d'études Casagec-Ingénierie. Celui-ci étudie depuis 2013 l'évolution du trait de côte de l'île de Ré dans le cadre de l'Observatoire du littoral de la CdC de l'île de Ré.

À noter aussi que, sur les plages, des installations ont été endommagées ou détruites : accès pétions, escaliers, caillebotis…

© Vincent Trichet

Alors que la Cabane de Montamer était quelque peu suspendue dans le vide après la tempête Céline, Domingos a naturellement réensablé la dune.

Des dégradations modérées sur les digues maçonnées

Mises à l'épreuve par les vagues lors du passage de Céline, les digues maçonnées ont tenu bon. Cela souligne l'importance des investigations semestrielles réalisées par le service Mer et Littoral de la CdC et des travaux effectués tout au long de l'année par la Brigade des digues.

Les dégradations sont modérées en comparaison aux dégâts observés par le passé :

- un trou et des dégradations ont été repérés à Saint-Clément-des-Baleines, où des travaux d'urgence ont été réalisés le 2 novembre
- à Ars-en-Ré, d'autres détériorations ont été constatées à la jetée de la Grange et sur le parement de la descente du Jard. Une portion de parapet sur la digue de Beauregard s'est rompue. Des réparations seront effectuées par la Brigade des digues du 27 novembre au 14 décembre.

Les digues en enrochements et en gabions (cages métalliques emplies de pierres) ont quant à elles été déstabilisées. Une intervention sur la digue de Montamer, à Sainte-Marie-de-Ré, a été demandée par la CdC au Département, gestionnaire de l'ouvrage.

(Lire la suite page 5)

Préparation en amont des évènements

En prévision des tempêtes, le dispositif d'astreinte du service « protection du littoral » de la Communauté de Communes a été activé dès le jeudi 26 octobre. Les agents du service ont sillonné le territoire afin de recenser les dégâts nécessitant la réalisation de travaux d'urgence.

La veille météorologique effectuée en amont a permis d'engager une concertation avec les communes dès le vendredi 27 octobre au matin. Celle-ci a abouti à la fermeture rapide des accès aux plages et des systèmes d'endiguement par les mairies.

La CdC a, quant à elle fermé le portail coulissant arrière de la digue du Boutillon et la porte anti-submersion du port de La Flotte. Cette dernière a permis d'éviter d'importants dégâts sur le port, compte tenu des débordements observés sur les ports de Loix, Ars-en-Ré et Saint-Martin-de-Ré.

Dans les marais, quelques surverses et dégradations

Aux Portes-en-Ré, commune possédant une superficie importante de marais et zones naturelles, quelques dégâts, qui ne représentent aucun danger pour les populations, ont été observés :

- des débuts de brèche ont été constatés sur la levée de Lilleau des Niges et la digue levée du Vieux port ayant nécessité des travaux d'urgence le 31 octobre et le 1er novembre
- des surverses sont survenues dans les marais, au niveau de la vanne du Louzon, entraînant une dégradation des berges du chenal. Des travaux sont prévus
- des débordements ont été observés au niveau de la déchèterie.

CP

La CdC va monter au créneau sur l'érosion

La protection contre l'érosion des côtes n'est pas financée par le Fonds Barnier et donc pas intégrée aux PAPIs (Plans d'actions de prévention des inondations). Contrairement à l'île d'Oléron où l'érosion des côtes est prééminente, l'enjeu pour l'île de Ré est avant tout la protection contre la submersion. Notre île voit toutefois aussi son trait de côte reculer et le président de la CdC, Lionel Quillet, va refaire une proposition de feuille de route aux Services de l'Etat et au Département et devrait s'associer pour cela avec l'île d'Oléron.

Au Conseil de décembre 2023, il sera proposé aux délégués communautaires que la CdC reprenne les rênes sur l'érosion. Pour élaborer et mener une stratégie et politique sur le suivi de l'évolution du trait de côte, notamment par une meilleure maîtrise des mouvements de désensablement et réensablement, la CdC devra obtenir l'accord de l'Etat, notamment de la DGPR et de la DREAL*.

De gros coefficients sont prévus cet hiver, notamment les 10, 11 et 12 février (respectivement 109, 110 et 107), les 11, 12 et 13 mars 2024 (respectivement 110, 116 et 117) et encore les 9 et 10 avril (110 et 113).

« Il y aura plus dur que ce que l'on vient de connaître, il faut s'y préparer », a insisté Lionel Quillet, satisfait que lors de ces trois tempêtes les ouvrages de protection aient bien résisté et que les dégâts côtiers soient restés mesurés, mais vigilant et réaliste sur les dégâts que l'île de Ré pourra à nouveau connaître comme dans le passé, même si elle est aujourd'hui mieux protégée.

Nathalie Vauchez

**DGPR : Direction générale de la prévention des risques / DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*

TEMPÊTES - SAINT-CLÉMENT

Une maire sur le front et un blockhaus en équilibre

Que ce soit pour *Céline*, *Ciaran* ou *Domingos*, les municipalités ont dû faire face à des situations d'urgence, de jour comme de nuit. Retour sur cette semaine tempétueuse avec Lina Besnier, maire de Saint-Clément, dont la commune a subi de nombreux dégâts.

DR

À l'extrémité de la plage de la Côte sauvage, au bout de la digue qui mène au phare, l'un des deux blockhaus a été fortement fragilisé par les tempêtes.

Au cours de cette semaine de tempêtes, Lina Besnier a passé quelques nuits blanches. *« Il fallait être sur le terrain. J'ai donc organisé des rondes, auxquelles j'ai participé bien sûr, avec la police municipale et les agents techniques de la commune », explique-t-elle. « Pour le passage de Céline et Ciaran, ce qui m'inquiétait le plus, c'était les touristes qui se mettaient en danger en allant se prendre en photo sur la digue. On a dû intervenir plusieurs fois ! Pour Domingos, ce fut les arbres qui sont tombés sur la départementale très rapidement. On s'est donc relayé pour surveiller tout ça. »*

Ainsi, lors de la nuit du 4 au 5 novembre, Lina et son équipe ont passé la nuit dehors. *« C'est sur la route d'Ars que les premiers arbres sont tombés. J'y suis allée avec l'agent technique de permanence et le conseiller municipal Gildas Jacquot. On a commencé à déblayer vers 22h, avec l'aide des policiers municipaux pour assurer la circulation et la sécurité, rejoints ensuite par la gendarmerie. »* Une réactivité qui a permis à la départementale d'être dégagée deux heures plus tard, et la maire a alors pu reprendre sa surveillance. *« J'ai fait une dernière ronde à 4 heures du matin pour vérifier qu'il n'y avait pas eu d'autres chutes car je craignais que, même si les vents s'étaient calmés, d'autres arbres fragilisés ne puissent chuter. »* Ce fut le cas d'ailleurs au petit matin au niveau du Godinand, et la circulation fut coupée sur la départementale le temps de débiter cet arbre.

Le Blockhaus de la côte sauvage sous haute-surveillance

Quelques jours plus tard, l'heure est au bilan. De nombreux champs restent inondés et la terre est imbibée d'eau, malgré la pompe à eau de la Pyramide qui fonctionne en permanence. Les arbres en bords de route, fragilisés à la fois par les forts coups de vent et une terre détrempée, inquiètent tout particulièrement la municipalité qui appelle encore aujourd'hui les automobilistes à la prudence. La plupart des accès plage de la Côte sauvage ont été détruits par l'océan et restent dangereux. L'interdiction d'accès aux plages a donc été prolongée de quinze jours. Dans l'urgence, certains vont être rétablis, d'autres attendront l'intervention de l'ONF. Les dunes, que ce soit sur la Côte sauvage ou la Conche, ont reculé de plusieurs mètres, entre 3 à 5 mètres selon les endroits, peut-être plus.

Ce qui inquiète le plus la municipalité, c'est le blockhaus de la Côte sauvage, qui, dès Céline, s'est retrouvé en bord de dune, au sommet d'une falaise de sable instable. Le chemin qui le longe face à la mer est tombé en partie sous l'effet de la submersion. Sur l'un de ses flancs, la dune s'est trouvée amputée de plusieurs mètres, plaçant le bunker de la 2nde guerre mondiale au bord d'un précipice des plus fragiles. *« Aujourd'hui, le danger est réel, il est prêt à s'effondrer »*, estime Lina Besnier. *« Et s'il s'effondre, c'est toute la dune qui part à cet endroit-là, alors qu'il y a juste derrière de nombreuses habitations. »* Ainsi, la rue des Tamaris et la rue de l'Ormon seront placées en première ligne en cas de submersion à cet endroit.

Cette zone de dune est particulièrement sensible, puisqu'elle arrive au bout de la digue et de l'empierrement. L'eau, après avoir heurté la digue, s'écarte et creuse la dune là où c'est possible. *« J'en ai déjà parlé au sous-préfet, mais il va falloir que le préfet vienne rapidement sur place constater le danger. Il faut une vraie réflexion et un travail de fond sur la situation à cet endroit et il ne faut pas tarder, car il y a un vrai risque »* avertit la maire de Saint-Clément. En attendant, Lina Besnier appelle à la vigilance de toute la population.

Aurélie Bérard

SANTÉ - SAINT-MARTIN DE RÉ

Fermeture actée de l'Unité protégée de l'EHPAD

Alors que les Rétais espéraient que les autorités de tutelle n'entérineraient pas la fermeture souhaitée par la direction du Groupe Hospitalier de l'Unité protégée (24 lits) et d'autres lits de l'EHPAD de Saint-Martin, faisant passer de 165 à 100 lits + 2 lits temporaires la capacité d'accueil, celle-ci a été actée pour cette fin d'année 2023.

Après l'alerte donnée auprès des élus lors du Conseil communautaire du 5 octobre par une délégation CGT de personnels, le président de la CdC, Lionel Quillet, accompagné du maire de Saint-Martin et membre du Conseil de Surveillance, Patrice Déchelette, du maire du Bois-Plage qui est aussi médecin, Gérard Juin et du Conseiller départemental Patrice Raffarin, a été reçu par la directrice du Groupe hospitalier de territoire (GHT), Valérie Beneat-Marlier. Qui a annoncé aux élus son projet de fermeture, précisant rencontrer quelques jours après cette entrevue les deux autorités de tutelle que sont l'ARS et le Département (financement).

© Nathalie Vauchez

Une importante délégation de personnels CGT, Emmanuel Dallière en tête, s'est invitée lors du Conseil communautaire du 5 octobre, afin de tirer la sonnette d'alarme auprès des élus rétais. Il semble toutefois que les dés étaient déjà jetés du côté de la direction du Groupe hospitalier...

Des difficultés structurelles

Deux raisons principales sont énoncées : déficit budgétaire et difficultés de recrutement.

La dégradation de la situation financière du groupe hospitalier (-19 M€) et de celle de l'EHPAD (déficit de 752 K€ en 2021 et de 420 K€ en 2022) s'est faite progressivement à partir de la fusion de l'hôpital (Soins de suite et de rééducation) et de l'EHPAD de Saint-Martin dans le Groupe Hospitalier La Rochelle-île de Ré-Aunis en 2012. Un rapport de l'IGAS de mars 2012 dénonce à cet égard ce type de fusions en ces termes : « *Sur le plan financier, la fusion n'est en général pas l'outil le plus pertinent pour réduire les déficits hospitaliers, qui supposent surtout, pour les établissements concernés, un effort de réorganisation interne pour réduire leurs dépenses.* »

Quant au problème de crise des vocations dans les emplois sanitaires, il est avant tout national. Les élus rétais reconnaissent toutefois que des contraintes supplémentaires pèsent sur notre territoire insulaire, notamment pour ce qui concerne l'accès au logement. Lionel Quillet dit avoir proposé dès juillet 2022 au Directeur général du GHT de l'époque la possibilité, sous réserve de l'accord du préfet, de réserver plusieurs logements à des agents de l'EHPAD dans le futur programme de logements sociaux tout proche, sur le site de l'ancienne gendarmerie, à Saint-Martin. Il n'a reçu aucune réponse du Groupe hospitalier.

Le Ministre de la Santé interpellé

Le président de la CdC a aussi proposé il y a plus d'un an et demi au Groupe hospitalier de louer une partie des locaux non occupés pour y créer une micro-crèche, ce qui aurait été un facteur d'attractivité pour des familles souvent monoparentales et apporté un petit revenu à l'hôpital. Aujourd'hui, les élus rétais suggèrent que soit envisagée une tarification différente appliquée à l'EHPAD de Saint-Martin, tenant compte des spécificités liées à l'insularité.

Lionel Quillet (président CdC) et Patrice Déchelette (Maire de Saint-Martin) ont envoyé lundi 23 octobre un courrier rappelant tous ces arguments à Aurélien Rousseau, Ministre de la Santé et de la Prévention, avec copie à toutes les parties prenantes : Préfet, Député, Présidente du département, Président du Conseil de surveillance du groupe hospitalier, Directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Directrice générale du GHT.

« Élaborer ensemble un plan d'avenir »

« *Nous refusons cette fermeture de l'Unité protégée, il faut se mettre autour d'une table pour élaborer un plan d'avenir. L'EHPAD est un bel outil de travail de 160 chambres, datant de 2010, un service public majeur dont la réduction de capacité au fil des années devient très problématique. En tant qu'élus, nous ne pouvons accepter de nouvelles fermetures de lits et plus encore de celle d'une unité entière dédiée aux personnes désorientées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer. Des solutions existent… Il faut stopper l'hémorragie.* », ont écrit en substance les deux élus rétais au Ministre, qu'ils prient de bien vouloir surseoir au projet de fermeture de l'UP.

Lors d'un point presse tenu lundi 23 octobre avec Patrice Déchelette et Gérard Juin, Lionel Quillet a évoqué la politique de ressources humaines du GHT qu'il juge très insuffisante, alors qu'elle est déterminante dans toute structure, a fortiori en difficulté.

On peut d'ailleurs s'interroger sur le fait que l'établissement de Soins de suite et rééducation (SSR) situé dans l'autre aile de l'hôpital de Saint-Martin ne connaisse lui aucune difficulté. Certes, on imagine aisément qu'une Unité protégée demande un encadrement plus important des résidents (par exemple le personnel de St Martin doit donner à manger à la moitié d'entre eux) et coûte ainsi plus cher. Mais les élus estiment que la partie EHPAD n'a pas été correctement gérée, notamment au plan humain, puisque la décision de fermeture de 40 de ses lits était déjà prise par la direction du GHT.

Les résidents/patients de l'Unité protégée seraient ainsi transférés ailleurs dans le Département, comme à l'EHPAD de Saujon qui n'est pas plein, cela aurait en tout cas été évoqué par la direction du GHT. On imagine la situation intenable qui en découlerait pour les résidents et leurs familles, la proximité étant essentielle pour celles-ci.

Quel parcours de soins pour les aînés ?

Gérard Juin regrette, pour sa part, une décision économique et pas compréhensible au plan médical, alors même que la demande est et sera croissante. « *On déracine tout. Il faut un vrai parcours de soins dédié aux personnes âgées, avec des infirmières spécialisées en gériatrie. Les déserts médicaux ne concernent pas les infirmières, on n'a même pas posé la question aux professionnels de l'île de Ré s'ils étaient prêts à travailler une partie de leur temps à l'EHPAD, en complément de leur activité libérale.* »

Pour les élus, il est impensable de priver l'île de Ré de l'unité protégée et de lits d'EHPAD, alors que 43% des 17500 Rétais ont plus de 60 ans et que le vieillissement de la population insulaire va crescendo. Ils demandent de suspendre la fermeture et d'élaborer conjointement un plan d'avenir.

Le Conseiller départemental, Patrice Raffarin, a également profité le 23 octobre d'un point presse sur d'autres sujets, pour évoquer « une situation extrêmement grave » et « une réunion passionnante » avec la Direction du GHT. « *Tout le monde sur l'île de Ré souhaite garder l'EHPAD. Celui-ci va mal depuis des années et souffre d'un déficit chronique. J'ai lu que le président de la CdC demandait une convention particulière, où les collectivités pourraient financer un peu plus. Mais je souhaite préciser qu'alors que le nombre de lits n'était déjà plus de 160 et s'est réduit progressivement, le Département a augmenté sa participation durant la crise sanitaire du Covid, les autorités de tutelle continuent d'abonder l'hôpital pour une capacité de lits supérieure à l'occupation réelle.* »

France Alzheimer sur le point de réagir

Jeudi 26 octobre, en tant que Maire de Rivedoux, il a annoncé à son Conseil municipal que la présidente de *France Alzheimer Charente-Maritime*, Monique Verne, qui est également la 4ème Adjointe de Rivedoux (absente lors du Conseil) allait prochainement envoyer un communiqué de presse au sujet de la disparition de l'unité protégée, soutenue par les autres délégations territoriales de l'association et sans doute aussi par son niveau national. Il a invité les élus à être solidaires et rappelé la position de l'IGAS, qui s'est positionnée contre la mutualisation des établissements, qui n'est pas forcément source de réussite. Il a rappelé que l'EHPAD de Marans avait su garder son autonomie.

L'hôpital de Saint-Martin longtemps *« perfusé »* par La Rochelle

Alain Michel, conseiller municipal de Rivedoux et ancien Directeur de l'Hôpital de la Rochelle, qui a réalisé la fusion hospitalière en 2012, a quelque peu remis les pendules à l'heure, précisant que pendant longtemps l'hôpital de Saint-Martin avait bénéficié de cette fusion. « *Il y a toujours eu des problèmes de recrutement de personnel sur Saint-Martin, plus qu'ailleurs dans le département, c'est La Rochelle qui perfusait Saint-Martin, sans oublier la logistique que Saint-Martin ne pouvait assumer. Le gros souci est que La Rochelle est désormais en grande difficulté, ce qui se répercute sur Saint-Martin.* »

Il a précisé qu'il y avait un problème important d'absentéisme à Saint-Martin, plus qu'à Surgères ou Aigrefeuille, par exemple, cela faisant boule de neige : moins de personnel, difficulté à le remplacer, plus de fatigue, et donc plus d'absentéisme…

De son côté, Emmanuel Dallière, Secrétaire général CGT du groupe hospitalier, confirmait qu'une réunion convoquée début novembre, avait pour ordre du jour cette fermeture désormais officielle à ses yeux. Il a appelé à une journée de rassemblement le 13 novembre, devant l'EHPAD de Saint-Martin, avec pour point fort la présence du Député Olivier Falorni, du président de la CdC et de nombre d'élus venus afficher leur solidarité (lire ci-contre).

Nathalie Vauchez

Lire aussi notre article : https://www.realahune.fr/lehpad-de-saint-martin-en-grande-difficulte

RASSEMBLEMENT

Unité Alzheimer : les élus demandent un moratoire

A l'appel de la CGT, près de 200 Rétais et élus se sont rassemblées devant l'EHPAD de Saint-Martin ce lundi 13 novembre, afin de réclamer le maintien de l'Unité protégée et plus globalement des lits de l'EHPAD.

Emmanuel Dallière, secrétaire général CGT La Rochelle-Ré du Groupe hospitalier, a rappelé l'annonce de la fermeture des 24 lits de l'Unité protégée, ainsi que d'autres lits de l'EHPAD. Le syndicat a pourtant donné l'alerte depuis plusieurs années. « *Cette année le déficit est réduit à - 350 K€, grâce à une subvention exceptionnelle de l'ARS de 700 K€ ! Ce déficit abyssal met en péril la structure.* »

Le sentiment d'être manipulé

Le maire de Saint-Martin, Patrice Déchelette, a affirmé que face à une solution qui leur est imposée les élus de l'île de Ré se battront, car « *il n'est pas entendable que l'on envoie les patients à Saujon.* »

Le président de la CdC, Lionel Quillet, a expliqué ne pas aimer « *être manipulé* », ce qui lui semble le cas dans ce dossier de l'hôpital (lire article ci-contre). Il lui a fallu solliciter un rendez-vous auprès de la nouvelle direction de l'hôpital pour avoir des informations de celle-ci. Un modèle économique de décroissance (moins de résidents, moins de personnel, plus de frais de structure) ne lui paraît pas viable, il souhaite une vision d'avenir. Il n'a eu à ce jour aucune information officielle quant à la fermeture programmée. « *Lors de notre entretien, la directrice générale du Groupe hospitalier a suggéré que nous demandions aux autorités de tutelle une convention de spécificité insulaire. Comme l'ARS n'acceptera que si l'autre autorité de tutelle le demande, elle nous a dit clairement que seule une réponse positive du Département pourrait permettre d'aboutir.* »

Une Convention d'insularité « dans les mains du Département »

« *Nous avons écrit au Ministre de la santé, hiérarchie de l'ARS et au Département, pour réclamer une telle convention d'insularité, qui permettrait d'augmenter un peu les tarifs et de recevoir un financement un peu plus important du Département, nous n'avons pas reçu de réponse. Quant à la pétition lancée, elle revient à faire une pétition... contre le Département lui-même !* »

« *En 2024, nous aurons 4500 Rétais de plus de 75 ans, ce n'est pas entendable pour les familles, il est urgent de signer une Convention, je souhaite une table ronde avec l'ARS, le Département, les représentants syndicaux et la direction de l'Hôpital, après qu'un moratoire soit obtenu. En outre, les familles des patients en Unité Alzheimer peuvent relire le contrat qui les lie à l'EHPAD, les locataires qu'ils sont ne peuvent être mis à la porte dans un délai de moins de trois mois. Aucune solution n'a été recherchée par la direction de l'hôpital, qui n'a répondu à aucune de mes propositions : logements, versement d'un loyer par la CdC, navette mise à disposition par la CdC...*»

La Conseillère départementale, Véronique Richez-Lerouge, a affirmé que « *le Département n'est pas silencieux, un courrier co-signé par l'ARS et le vice-président du Département, Jean-Claude Godineau, vous a été envoyé. Nous sommes bien sûr favorables à une table ronde, nous sommes choqués de cette fermeture. Nous avons lancé une pétition, on nous impose cette fermeture. Les élus ne sont pas tout-puissants, la pétition a été signée par 1500 personnes, elle doit l'être par 20 000 signataires pour avoir du poids.* »

Obtenir un moratoire

Le Député Olivier Falorni, qui a écrit au Ministre de la Santé, le rencontrait le lendemain, mardi 14 novembre, à l'Assemblée Nationale, pour lui expliquer la situation et demander un moratoire sur la fermeture de l'Unité protégée. Il a insisté sur la dimension humaine : « *On n'a pas le droit de traiter des êtres humains comme des lignes comptables, les résidents concernés sont souvent en situation de dépendance, nécessitant un accompagnement tout particulier. Nous devons absolument bloquer cette décision de fermeture, qui ne m'a pas été notifiée officiellement, sinon elle sera irréversible et on entrera dans une spirale négative. On doit faire surseoir à cette décision dans l'urgence. Nous avons bien conscience que l'enjeu derrière est celui de toute la structure de l'hôpital de Saint-Martin. Voilà une structure qui n'est pas pilotée, que l'on veut condamner. Nous demandons qu'il y ait un pilote dédié à plein temps. Il serait inacceptable qu'il n'y ait pas un seul EHPAD public sur l'île.* »

Le secrétaire départemental de la CGT Santé, Vincent Tranquard, a insisté sur « *le personnel en souffrance, harcelé, tout comme à l'EHPAD de Marennes. Sur le dos de cet EHPAD de filière, l'ogre de l'Hôpital de La Rochelle se gave... Il faut que les politiques aient conscience que le personnel est maltraité, les soignants sont en burn-out, il faut redonner du sens au travail.* »

Plusieurs personnels soignants de l'établissement et familles de résidents ont témoigné à tour de rôle, faisant entrevoir une gestion des résidents et des ressources humaines de l'hôpital peu reluisante.

© Nathalie Vauchez

Emmanuel Dallière et Vincent Tranquard écoutent les élus de l'île de Ré et le député, venus leur témoigner leur engagement déterminé à leurs côtés.

© Nathalie Vauchez

A l'appel de la CGT, près de 200 Rétais sont venus soutenir le personnel de santé, les familles et les résidents de l'EHPAD de Saint-Martin.

Continuité territoriale

Il a été évoqué l'obligation légale de maintenir un EHPAD sur l'île de Ré, au nom de la loi sur la continuité territoriale. Or cet argument, déjà invoqué lors du projet de fermeture du centre de radiologie de l'île, il y a plusieurs années, avait été rejeté par l'ARS : l'île est reliée à La Rochelle par un pont et est située à moins de 45km d'un centre hospitalier/d'un EHPAD.

Un soutien fort de France Alzheimer

On apprenait par ailleurs ce lundi soir que la vice-présidente de l'Union nationale France Alzheimer, Geneviève Demoures, a écrit au directeur général de l'ARS, avec copie à la Ministre des Solidarités et des familles, Aurore Bergé, et à la défenseuse des droits, Claire Hédon, en ces termes : « *Nous avons été alertés par le drame qui se joue à l'EHPAD de Saint-Martin... Nous connaissons la quête de sens et de nouvelles motivations pour l'attractivité de ces métiers... Nous savons ce qui se passe au cœur des familles en détresse... Tout changement d'environnement peut être dramatique... sans oublier un questionnement éthique... S'il devait être nécessaire d'envisager une diminution de la capacité d'accueil de cet EHPAD, que ce soit impérativement en garantissant la pérennité de l'unité protégée Alzheimer... Nous ne pourrons pas rester silencieux face à ce qui semblerait être une discrimination pour les personnes malades et leurs proches vivant sur l'île et nous devons dénoncer toute décision ne les prenant pas en compte. Nous déplorons que notre association n'ait pas été concertée par la direction du GHT Atlantique 17, alors qu'elle a été sollicitée pour participer aux CVS des EHPAD de Marennes et Rochefort, membres du GHT.* »

Un tel courrier émanant d'une association impliquée dans de nombreuses commissions nationales au Ministère et ailleurs aura certainement du poids, tout comme, on l'espère, l'intervention du Député Olivier Falorni. « *S'il obtient le moratoire, alors on pourra organiser la table ronde et sauver la structure, c'est un préalable indispensable pour ne pas tomber dans un engrenage irréversible* », concluait Lionel Quillet.

Nathalie Vauchez

Le courrier du GHT

Un courrier daté du 13 novembre, adressé au président de la CdC de l'île de Ré et au maire de Saint-Martin, signé par la directrice générale du GHT, est parvenu aux destinataires le 15 novembre.

Celui-ci fait réponse au courrier de relance envoyé par Lionel Quillet et Patrice Déchelette le 10 novembre, rappelant leur totale opposition à la fermeture envisagée de lits de l'EHPAD et de l'unité protégée. Lors du RV du 16 octobre, la direction du GHT n'avait pas encore rencontré les deux autorités de tutelle que sont l'ARS et le Département. Ils demandent donc à être informés des suites de cette rencontre. Ils rappellent l'idée émise de solliciter les tutelles afin que puisse être envisagée une tarification différente du fait des contraintes de l'insularité.

La directrice les informe que lors de la réunion récente avec l'ARS et le Département, le GHT a proposé de fixer le nombre de lits d'hébergement à 102 lits (au 11 novembre 2023 la structuré hébergeait 109 résidents), ainsi que la fermeture de l'unité protégée (14 résidents présents à la date du courrier). Elle précise que les résidents actuellement accueillis au sein de l'UP continueront de l'être, si les propositions de transferts ne sont pas acceptées par le résident ou sa famille.

« *Cette proposition a été acceptée par les Autorités de Tutelle et doit se mettre en place en ce début d'année 2024* », écrit la directrice. Quant à la question de la tarification spécifique, elle « *a été effectivement abordée, sans perspective très probante à ce stade.* »

NV

BUDGET PARTICIPATIF DE LA CDC DE L'ÎLE DE RÉ

Votez pour vos trois projets préférés !

Depuis le 25 octobre et jusqu'au 30 novembre 2023, les habitants de l'île de Ré sont invités à voter en ligne pour trois projets parmi dix propositions d'actions à réaliser dès 2024.

On se souvient que le délégué communautaire, Didier Guyon, avait suggéré il y a deux ans qu'un budget participatif soit mis en place au niveau de la Communauté de Communes, suggestion approuvée par le président de la CdC, Lionel Quillet.

Ce fut certes un peu long à mettre en musique, le président tenant à ce que ce soient les membres du 2ème Comité consultatif citoyen (CCC, mis en place début 2023)* qui travaillent sur les projets à proposer, avant de les soumettre au vote des habitants. C'est ainsi que dans le cadre du premier budget participatif, fixé à 40 000 €, une bonne vingtaine de projets d'actions du quotidien a été proposée par celui-ci. Les services de la Communauté de Communes ont écarté ceux qui ne relèvent pas des compétences de la collectivité intercommunale, ceux qui existent déjà ou encore ceux qui ne sont pas réalisables au plan technique ou légal. Ce sont au final dix projets qui ont été retenus et sont aujourd'hui soumis au vote des Rétais, en matière de développement durable (environnemental, social, économique).

© Nathalie Vauchez

3 des 25 habitants membres du Comité consultatif citoyen ont participé au côté de Lionel Quillet, président de la CdC, à la présentation à la presse des projets.

Une présentation synthétique et attractive de chacun de ces dix projets a été faite aux médias mardi 24 octobre, par le président de la CdC, Lionel Quillet, en présence de trois participants du CCC : Brigitte Vaudel (Rivedoux), Christine Vion (Saint-Martin) et Alain Pichon (Sainte-Marie). Elle est proposée sur le site de la CdC :

1 : distribuer des kits de sécurité à vélo (casque, gilet jaune, lumière, etc) ;

2 : rédiger un livret pédagogique sur les dunes ;

3 : distribuer des mousseurs et des guides sur la réduction de la consommation d'eau potable ;

4 : financer une formation pour apprendre à limiter la consommation d'eau dans son jardin/potager ;

5 : acheter des vélos triporteurs adaptés aux personnes dépendantes ;

6 : mettre en place un pass culture spécifique au territoire pour les jeunes Rétais ;

7 : installer des stations de réparation de vélos sur les pistes cyclables ;

8 : mettre à disposition des agents des crèches des vélos-cargo ;

9 : distribuer des cendriers de poche ;

10 : distribuer des kits d'achat en vrac (sac de course, sac à vrac, bocal…)

Pour sélectionner les trois projets retenus, un vote en ligne est organisé. Tous les habitants, permanents et secondaires, peuvent voter pour leurs trois projets favoris du 25 octobre au 30 novembre. Les actions retenues seront ensuite communiquées au grand public et réalisées dès 2024. Le budget participatif sera reconduit les années suivantes.

Le formulaire est à retrouver sur www.cdciledere.fr, rubrique « À la une » : « Budget participatif : votez pour vos 3 projets favoris ». Un seul vote par personne est autorisé.

Il est aussi possible de voter par mail en écrivant à developpement.durable@cc-iledere.fr ou par courrier postal à Communauté de communes de l'île de Ré – 3 rue du père Ignace – 17410 Saint-Martin-de-Ré.

Informations recueillies par Nathalie Vauchez

**Le Comité consultatif citoyen est composé de 25 habitants tirés au sort, de représentants d'associations et d'élus municipaux. Son rôle est de participer aux projets structurants de la Communauté de Communes, notamment dans le cadre du Schéma de Développement Durable.*

DOCUMENTAIRES ET DÉBATS

Le festival Alimenterre trouve son public

Pour la 4e année, le festival Alimenterre est revenu dans l'île de Ré avec pour but l'établissement d'espaces de discussions concernant les problèmes liés à l'agriculture de demain et donc à l'alimentation.

Biocoop île de Ré et l'association collectif Fermes Urbaines ont organisé du 27 octobre au 3 novembre, avec l'appui de la CdC, le Festival Alimenterre rétais. Deux documentaires ont été diffusés le 27 octobre au Slow Village, également partenaire du festival, devant une salle comble. Le premier film, *Du béton sur nos courgettes,* se situait dans les années 70 et montrait les dispositions prises par les municipalités pour endiguer l'évolution du bâti et tenter de bloquer la disparition des terres cultivables. Le second documentaire, *Les agités du bocage,* mettait en scène des citoyens se mobilisant pour défendre une agriculture locale et un élevage de plein air.

Deux visions du monde qui posent la question : quelle agriculture pour demain, une interrogation qui résonne aussi dans l'île de Ré. Chacun de ces documentaires évoquait des problèmes communs à ceux rencontrés ici et Geoffroy Maincent, l'un des trois fondateurs de Biocoop île de Ré et organisateur de cette soirée, avait rassemblé différents intervenants pour un débat avec le public animé par Léa Marzloff du collectif Femmes Urbaines. André Fiquet et Benoit Simon du RAIA* firent part de leur expérience sur Oléron et Sophie Perrain retraça son parcours du combattant pour réussir à obtenir des terres et un bail agricole pour son exploitation de fleurs comestibles à La Flotte. Une pause dîner était prévue entre les deux documentaires avec un repas végétarien offert par le restaurant Matahari.

DR

Geoffroy Maincent, lors de la deuxième soirée du festival Alimenterre, entouré des débateurs devant une salle pleine à La Maline.

Le Festival s'est prolongé le 3 novembre à La Maline avec la projection, à nouveau devant une salle pleine, du long métrage *Tu nourriras le monde,* retraçant l'histoire de la Champagne crayeuse, terre céréalière où se pratique une agriculture intensive. Cette région illustre bien les phénomènes de modernisation qui on eu lieu dans la seconde moitié du XXe siècle partout en France et, en ce sens, elle est un cas d'école. Le film montre les conséquences de cette politique et se concentre sur les agriculteurs souhaitant changer de modèle. Un débat animé par Xavier Mounier a suivi.

Le festival avait accueilli 150 personnes l'an passé. Ce sont deux fois cent spectateurs qui se sont intéressés en cette fin octobre à la manifestation. Geoffroy Maincent, dont le but est de mobiliser un maximum de personnes pour générer une prise de conscience collective de l'impact d'une mauvaise alimentation sur la santé, est satisfait des résultats de cet événement dont l'audience progresse d'année en année.

Catherine Bréjat

**RAIA : Réseau Agricole des Îles Atlantiques*

RISQUES INDUSTRIELS

MAT-Ré maintient la pression du lanceur d'alerte

Samedi 28 octobre, le Président de l'association MAT-Ré Frédéric Jacq entouré de son équipe a reçu les adhérents pour l'AG annuelle.

© PLR

Grand Port Maritime : faut-il une pression populaire sur les élus ?

Se succèdent au micro deux hommes, lui-même et Michel Lardeux, ayant chacun leur sujet de prédilection. Au premier, la cimenterie Eqiom et « *une longue histoire parsemée de procédures* », au second le développement du GPM* de La Rochelle. A la suite de l'AG, une réunion publique et l'intervention d'un invité de référence en la personne de M. René Barthe, ancien administrateur de l'association Nature Environnement 17 et spécialiste des risques industriels sur les ports. « *Nous maintenons nos efforts avec constance pour protéger l'Île de Ré des nuisances du GPM* », assure Frédéric Jacq. Le ton est donné.

Le dossier Eqiom en attente

Après avoir perdu « *sans surprise* » sur la seconde autorisation de construire, les avocats de l'association étudient les possibilités d'un recours sur le permis de construire initial (délivré en 2010), peut-être offertes par les jurisprudences du Conseil d'Etat. « *Il n'y a pas eu de certificat de fin de travaux après leur arrêt pendant un an* », explique Frédéric Jacq affirmant toutefois qu'il « *n'y aura pas d'engagement de l'association s'il n'y a pas de grandes chances de gagner* ».

Sur le volet pénal, il évoque la plainte déposée pour soupçons de corruption « *bloquée au niveau du réquisitoire du parquet* ». « *Cela fait deux ans qu'on nous demande des documents parfois très accessibles* », souligne Frédéric Jacq, rappelant l'importance de ce dossier, « *la corruption dans l'industrie du ciment étant avérée. Nous sommes confrontés à une situation complexe* », conclut-il.

Le GPM sous surveillance renforcée

Ne voulant pas empiéter sur l'intervention de M. Barthe, Michel Lardeux se contente de rappeler l'incendie du 10 août dernier débutant sur « *une bande de transport de céréales* » pour se propager rapidement à quatre silos de la société Sica Atlantique, qui a propulsé le GPM à la Une de médias nationaux et nécessité l'intervention de 96 pompiers. « *Nous demandons toujours un moratoire sur le développement du port* », intervient brièvement Frédéric Jacq, Michel Lardeux soulignant un danger accru par la proximité d'habitations.

Côté pollutions, l'association s'inquiète de la dégradation possible des eaux de mer. Aussi a-t-elle décidé de lancer une analyse d'échantillons. « *Il s'agit de mesurer la teneur de certains produits en lien avec les activités portuaires tel métaux lourds et sulfates sur des secteurs de pêche et de baignade* », explique Michel Lardeux.

Dangereux le GPM de La Rochelle ? A ce stade de la réunion, nous n'en sommes qu'aux prémices. Avant d'ouvrir la réunion publique, notons encore les remerciements de Frédéric Jacq aux associations amies, avocats et bien sûr adhérents, sympathisants et donateurs soutenant fidèlement MAT-Ré.

Huit sites Seveso rassemblés

« *Le GPM est la plus grosse concentration de sites dangereux du département* », affirme René Barthe après avoir expliqué que le risque industriel existe depuis que le port existe mais que l'information publique est, elle, plutôt récente, avec « *l'ouverture des instances existantes aux associations* ». Expert en ce domaine, René Barthe explique à l'assistance la nomenclature des sites classés dangereux. Pour certains produits, une autorisation obligatoire, pour d'autres un enregistrement ou une simple déclaration et enfin certains non classés. Et côté GPM ils sont huit, hydrocarbures (le plus gros) mais aussi nitrates, ammonitrates ou encore acides nécessaires au travail des terres rares. En bref, le risque d'un incendie tel celui de l'été dernier, c'est tout simplement l'explosion par effet domino et il faut savoir que l'ensemble des produits stockés représente cinq fois ce qui a produit l'accident de Beyrouth.

Pratiques peu avouables

Selon René Barthe, il faut aussi surveiller les sites en autosurveillance car « *certains jouent le jeu et d'autres moins tandis que la réforme du Code du Travail a enlevé au Comité Hygiène et Sécurité son pouvoir d'alerte* », souligne-t-il, tandis que Michel Lardeux se dit « *personnellement très inquiet* » sur une entreprise ayant selon lui bénéficié de complaisances car tout d'abord classée Seveso seuil bas pour être finalement déclassée. Les exemples de transgressions se succèdent alors, René Barthe évoquant une entreprise condamnée en 2022 suite à une plainte de Nature Environnement 17 pour rejet de résidus de colorants dans les eaux pluviales de La Rochelle, « *et qui vient de recommencer* » « *C'est grave que ce soit les associations qui doivent faire respecter la justice* », estime René Barthe. On l'a bien compris, le dossier GPM est semé d'exemples sulfureux.

Quels outils face aux risques ?

« *Suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, il existe les Plans de Prévention des Risques Technologiques selon la loi de 2003* », explique René Barthe avant d'ajouter qu'ils ont été « *modifiés pour soulager les industriels de leurs obligations* » et se révèlent donc insuffisants, tout comme les contrôles, pourtant assez fréquents, effectués par ATMO* sur la qualité de l'air. « *Nous demandons des contrôles sur la totalité de La Rochelle à l'exception des quartiers Ouest* », précise René Barthe. Car il y a deux types de dangers, le risque accidentel et le risque chronique. Pollutions de l'air mais aussi de l'eau potable, elle aussi impactée sur La Rochelle car « *filtrée avec des sels d'aluminium (augmentant les risques de maladie d'Alzheimer) au lieu de sels ferriques, ne présentant aucun danger mais plus cher* », ironise René Barthe.

Améliorer l'information au public

« *Il faut se bagarrer pour qu'elle soit meilleure* », affirme René Barthe, évoquant la lecture des comptes-rendus du Comité de Suivi et d'Information des Sites, « *de la poudre de perlimpinpin car réunissant Etat et industriels, même si les associations ne se gênent pas pour dire ce qu'elles pensent* », estime-t-il. « *En cas d'accident, il faudra pouvoir mettre les entreprises face à leurs responsabilités et c'est aux associations locales d'exiger tous les résultats d'analyses* ».

L'Ile de Ré dans tout ça ? Elle ne saurait échapper aux menaces potentielles, notamment du côté de Rivedoux, sur les pollutions de l'air et des eaux marines. Sans oublier qu'en cas d'accident majeur, le souffle d'une explosion se ferait sentir sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres, estime René Barthe.

« *La France avait auparavant l'un des systèmes les plus performants en matière de risques car fondé sur le déterminisme, avant de l'échanger pour celui de la probabilité* », conclut-il. Autrement dit, nous avons accepté l'idée de vivre à côté d'un volcan. Mais le citoyen en est-il réellement informé ?

Pauline Leriche Rouard

**GPM : Grand Port Maritime - ATMO : Fédération des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air*

EIRL Agent commercial indépendant de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de La Rochelle sous le numéro 794 915 256, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

GÉOLOGIE

Quel risque sismique sur l'île de Ré ?

Après le séisme de La Laigne du 16 juin dernier, qui a surpris les spécialistes par son intensité, peut-on s'attendre à un tremblement de terre de même ampleur sur l'île de Ré ? Eléments de réponse avec Sophie Debaecker, spécialiste rochelaise en tectonique.

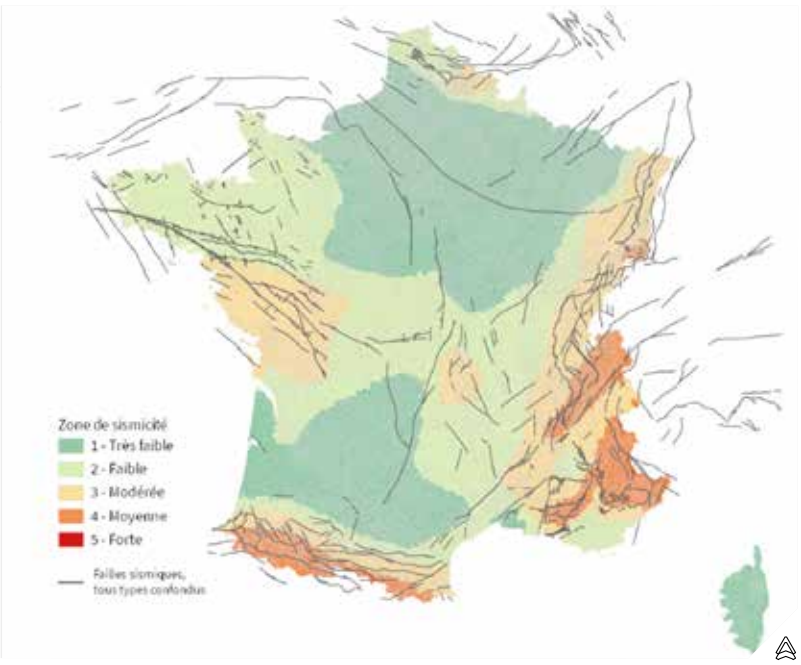

© source : WPD-data.europa.eu/planseismes.fr

Cette carte de la sismicité en France de janvier 2015 montre que notre région (et l'île de Ré), fait partie des zones à risque modéré en France. On y voit également les failles connues les plus importantes, dont le cisaillement sud-armoricain.

Le 16 juin dernier, en fin d'après-midi, les Charentais-Maritime étaient surpris par un séisme d'une intensité rare. Certes, la terre tremble régulièrement dans la région, puisqu'on recense un peu plus d'une vingtaine de secousses en un demi-siècle, soit une occurrence d'un tous les deux ans. Mais il s'agissait presque toujours de séismes de magnitude inférieur à 5, appelés microséismes. A l'époque contemporaine, le séisme de La Laigne -5,5 de magnitude- n'a d'équivalent que le séisme du 7 septembre 1972 sur l'île d'Oléron. Avec une magnitude 5,7, il fut le plus violent ressenti sur le littoral charentais au XXème siècle[1]. Ce séisme « historique », s'il n'avait entraîné que des dégâts matériels (chutes de cheminées, murs fissurés), reste la référence absolue pour notre région. Celui de La Laigne, le second plus important, est venu nous rappeler que nous nous trouvons, exception faite des Pyrénées et des Alpes, sur une des zones les plus sismiques de France métropolitaine *(voir carte)*.

Le choc de 1972

Dans notre région, il y eu clairement l'avant et l'après 1972, qui marqua profondément les esprits. Peu de temps après le séisme d'Oléron, le commissariat à l'énergie atomique (CEA) mit en place un système de surveillance afin de mesurer les éventuelles répliques et de mieux connaître l'origine du phénomène. Avec la création de l'université de La Rochelle, un Réseau national de surveillance sismique (RENASS) fut mis en place dans les années 1990, considéré à l'époque comme l'un des plus modernes de l'Hexagone. Grâce aux données collectées, des spécialistes locaux comme Jean-Claude Mercier, professeur émérite en Sciences de la Terre au sein de la toute jeune université[2], conclurent que le sous-sol de la région possédait des failles décrochantes *(voir illustration)*, orienté nord-ouest/sud-est. Il s'agirait de très vieilles failles datant de -400 millions à -200 millions d'années, qui correspondent à une époque où notre territoire était coupé en deux par une immense montagne, appelée chaîne varisque ou hercynienne. Née d'une zone de collision entre deux plaques, cette chaine de montagne, d'altitude probablement équivalente à l'Himalaya[3], se trouvait…en Vendée ! Depuis, le temps a fait son œuvre et l'érosion a quasiment réduite à néant cet « Everest » local, mais les géologues en ont trouvé des traces à la pointe du Payré (Jard-sur-Mer, en Vendée), sous forme de roches comme le disthène ou la kyanite qu'on ne trouve habituellement qu'à 80 kilomètres de profondeur. La présence inattendue de ces roches, en surface, indique clairement un phénomène important de subduction[4].

Les failles actuelles, qui datent de la même époque que cette chaîne de montagne, ne sont pas directement issues de cette zone de subduction, mais plutôt de sa bordure. Aujourd'hui, la faille régionale le plus connue, le cisaillement sud-armoricain, s'étend de Quimper au sud Vendée. Il n'est donc pas surprenant que les plus gros séismes recensés dans la région se situent entre la Vendée et les Deux-Sèvres, indiquant les derniers soubresauts de cette faille continentale. Ainsi,

DR

Sophie Debaecker est Maître de conférences en tectonique à l'université de La Rochelle.

le séisme du 25 janvier 1799, dont l'épicentre était situé à Machecoul (Vendée), fut extrêmement puissant, à tel point qu'il fut ressenti dans toute La France. Les sources écrites de l'époque, ou ce qu'il en reste, évoquent des villages totalement détruits ! Si les principales failles sont connues des géologues, les failles secondaires sont beaucoup plus difficiles à identifier. « *Sur les pourtours de cette faille sud-armoricaine, il peut y avoir tout un tas de petites failles qui l'accompagnent, pas forcément connues. C'est probablement l'un d'entre-elles qui a entraîné le séisme de La Laigne* », explique Sophie Debaecker, Maitre de conférences en tectonique à l'université de La Rochelle.

Des failles « *cachées* » ?

Concernant les failles locales, difficile donc d'en connaître le nombre exact, mais il pourrait y en avoir au moins une dizaine, parallèles aux îles de Ré et d'Oléron, dont certaines sont aisément repérables : on peut ainsi observer une

(Lire la suite page 11)

Depuis 2011, l'île de Ré en risque « modéré »

Dans la hiérarchie des zones de sismicité, la partie nord-ouest de l'ancienne région Poitou-Charentes a été classé niveau 3 en 2011, c'est-à-dire qu'il fut revu à la hausse par rapport au classement précédent où seuls les secteurs de l'île d'Oléron, de Rochefort, du marais de Brouage et du nord Deux-Sèvres faisaient l'objet d'une surveillance plus particulière. Alors que ce classement s'échelonne de 1 à 5, le risque sur l'île de Ré est désormais considéré comme modéré. En France métropolitaine, seules quatre zones géographiques ont un risque plus élevé (niveau 4) : les Pyrénées, la région de Nice, Annecy (alpes) et le sud de la Lorraine. Les règles parasismiques applicables depuis plus de vingt ans dans les zones à risques comme Oléron le sont, depuis le 1er mai 2011, aux bâtiments des zones 2 et 3. Ainsi, toute transaction immobilière doit comporter la situation du bien au regard de la zone réglementaire de sismicité. Ensuite, tout dépôt de permis de construire doit intégrer l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ». Il a donc fallu mettre en conformité les nouvelles constructions, avec un surcoût estimé de 5 à 10 %. Il faut par exemple utiliser des briques plus résistantes, utiliser davantage de fer dans le béton armé pour l'édification des murs. Ces normes peuvent aussi représenter certaines contraintes pour les architectes, qui doivent utiliser des formes plus simples de bâtiments et éviter les configurations pouvant entraîner des morts ou blessés en cas de séismes.

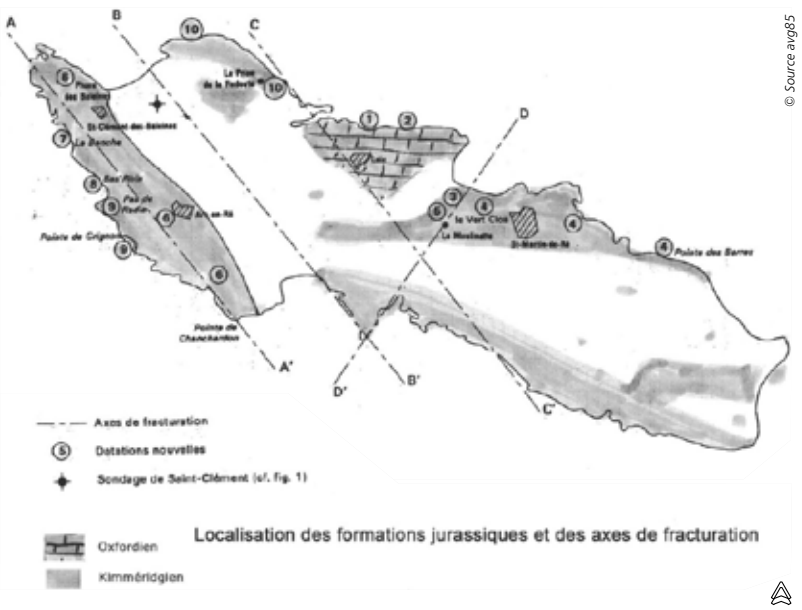

© Source avg85

Ce schéma, issu d'une notice de 1988 du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) montre les axes de fracturation « connus » sur l'île de Ré.

Séismes les plus importants dans la région ces 30 dernières années

16 juin 2023, La Laigne, 5,3.

17 mai 2016, entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély, 3,7.

28 avril 2016, entre La Rochelle et Rochefort, 4,9.

11 octobre 2014, à La Rochelle, 3,8.

6 avril 2013, au large d'Oléron, 3,5.

13 avril 2012, à Marennes, magnitude entre 3,6 et 3,8.

5 mars 2013, au large de l'île de Ré, 3,5.

26 février 2012, au large d'Oléron, magnitude entre 3,6 et 3,8.

5 février 2011, à La Rochelle aux Minimes, 3,8.

28 septembre 2010, île d'Oléron, 4,5.

24 août 2006, Matha, 4,2.

18 avril 2005, île d'Oléron, 4,7.

4 avril 2005, île d'Oléron, 4,1.

14 février 2003, Fontenay-le-Comte (Vendée), 4.

19 avril 2002, île d'Oléron, 3,5.

14 mars 2002, Bournezeau (Vendée), 3,7.

25 juin 2001, au large de Saint-Trojan-les-Bains, 4,2.

8 juin 2001, Chantonnay (Vendée), 5 (échelle MsK).

5 avril 2001, Sepvret (Deux-Sèvres), 5 (échelle MsK).

12 janvier 1997, sainte-Hermine (Vendée), 4,2.

25 janvier 1992, pertuis Breton au nord de Saint-Martin-de-Ré, 5 (échelle MsK).

La plupart des séismes de cette liste, non exhaustive, ont été mesurés selon l'échelle de Richter (qui permet de quantifier la magnitude), sauf certains relevant de l'échelle MsK (qui mesure les dégâts et les effets au sol).

faille « fossile » au milieu de la falaise de la Repentie, face à Rivedoux. Jean-Claude Mercier, professeur émérite en sciences de la terre et grand connaisseur de sismologie locale, évoquait en 2012 cette anecdote[5] au moment de la construction du pont de l'île de Ré. « *Lors de la pose de la pile n° 3, ils se sont rendus compte qu'ils se trouvaient sur la faille. Ce fut la panique à bâbord ! Ils ont dû injecter du béton en très grande quantité afin de stabiliser cette zone* ». Il existerait en fait, entre l'estuaire de la Gironde et l'île de Ré, tout un tas de failles parallèles aux failles principales « connues », qui auraient provoqué presque la moitié de la cinquantaine de séismes comptabilisés en Charente-Maritime ces 70 dernières années. Pour l'île de Ré, une carte du BRGM, datant de 1988, fait état de trois « axes de fracturation », parallèles et d'orientation nord-ouest/sud-est, sur le nord de l'île de Ré et une quatrième faille perpendiculaire aux autres, qui pourrait être une faille « conjuguée »[6]. Contrairement à l'île d'Oléron, traversée par une faille connue et à risque, l'île de Ré ne connait pas le même phénomène. « *Oléron possède le risque le plus important, mais il faut parler en termes d'intensité sismique. En 1972, l'épicentre se trouvait à Oléron mais l'intensité sismique fut quasiment équivalente sur l'île de Ré* », rappelle Sophie Debaecker.

L'île de Ré peut être donc une « victime » collatérale d'un séisme déclenché par des failles importantes de notre région, se trouvant du côté d'Oléron ou de la Vendée. Sans compter que des failles secondaires, non identifiées, pourraient se révéler destructrices, comme ce fut le cas à la Laigne. « *Les dégâts en surface dépendent de plusieurs facteurs, dont l'un des plus importants est la profondeur. Un séisme de magnitude modérée mais de faible profondeur, comme ce fut le cas à La Laigne, peut provoquer plus de dégâts qu'un séisme de forte magnitude situé à plusieurs centaines de kilomètres de profondeur* », résume Sophie Debaecker. Quant au risque d'un séisme de très forte magnitude, comme ceux qu'elle étudie du côté d'Okinawa au Japon, Sophie Debaecker n'y croit pas car l'île de Ré ne se trouve pas sur une zone de contact entre deux plaques continentales. « *Même un séisme de 6 ou 7 est extrêmement peu probable sur l'île de Ré car ce ne sont pas des zones actives comme on peut trouver au Japon, en Californie ou en Turquie. L'histoire sismique récente nous montre qu'on peut s'attendre à des magnitudes autour de 5, ce qui est déjà relativement important. Après, le risque zéro n'existe pas…* », conclut la spécialiste.

Mathieu Delagarde

1. *A titre de comparaison, le séisme pyrénéen du 13 août 1967, qui détruisit 80% du petit village d'Arette, avait été mesuré à 5,8 et fit un mort et des centaines de blessés…*
2. *L'université de La Rochelle a vu le jour en 1993.*
3. *JdP décembre 2013.*
4. *Processus géodynamique d'enfoncement d'une plaque tectonique sous une autre, par exemple une plaque océanique sous une plaque continentale.*
5. *JdP décembre 2013.*
6. *Pour une force donnée, les failles vont se créer avec un angle d'environ 30° par rapport à la direction de la force. Ainsi, pour une même contrainte donnée, deux failles dites « conjuguées » peuvent se former simultanément et symétriquement de part et d'autre de la contrainte principale.*

CIRCULATION - BOIS-PLAGE

La Raise Maritaise continue d'inquiéter les riverains

Malgré des aménagements récents consentis par la commune, emprunter cet axe majeur qui dessert les plages et campings du village reste périlleux.

DR

Une habitante témoigne s'être « fait arracher son rétroviseur un soir, évitant de justesse de percuter un automobiliste en excès de vitesse dans ce redoutable virage qui n'offre aucune visibilité ».

Recommandée par l'application « Waze » pour une traversée plus rapide du Bois-Plage, la Raise Maritaise, qui tient lieu d'itinéraire bis pour tous ceux qui souhaitent éviter les encombrements du centre bourg, prend les allures d'un parcours du combattant en saison. Automobilistes, cyclistes et piétons peinent à coexister sans s'exposer à tous les dangers sur cette voie qui s'étire sur plus de deux kilomètres entre Gros Jonc et le rond-point de la Glacière (en allant vers La Couarde). Et si le trafic y est des moins fluide en été, le problème s'incruste en hiver puisque c'est précisément à cette époque qu'on y relève les plus nombreux et importants excès de vitesse. Ceci au mépris du passage à 30km/h et de la priorité à droite actés en avril sur l'ensemble du territoire communal. Le panneau « stop » en milieu de parcours, ôté de fait au croisement du Pas des Bœufs, hasarde à toutes les incivilités. Les vacanciers ignorent bien souvent cette nouvelle injonction. Des parents confient s'inquiéter lorsque leurs enfants utilisent cette trajectoire à vélo, en trottinette ou à pied.

La municipalité à l'écoute

Entre chicanes et chaucidous, plusieurs installations ont été récemment mises en place pour inviter les utilisateurs à davantage de prudence. D'autres viendront prochainement les compléter assurait Kevin Vautey lors de la première réunion du 18 octobre consacrée à la circulation au Bois-Plage sur la Raise Maritaise (deux consultations ont eu lieu depuis pour les secteurs du centre bourg, puis les quartiers du Roulant et du Morinand). L'élu référent à l'urbanisme soulignant le coût important à supporter pour la commune parmi les plus accidentogènes avec Saint-Martin et La Flotte. La Communauté de Communes prend d'ailleurs le sujet à bras le corps en prévoyant notamment d'allouer plus de moyens aux dix villages par le biais d'un partage des compétences révisé dans le cadre du « Schéma directeur cyclable de l'île de Ré » publié en juillet 2023. Pour autant l'ARRMG (Association des riverains de la Raise Maritaise et des Gollandières) créée en 2019, initiatrice de ces échanges organisés par la mairie, reste vigilante. Entre autres revendications : des ralentissements efficaces (les chicanes sont trop longues pour être effectives), des contrôles de vitesse, une signalétique plus explicite avec marquages au sol et des passages piétons surélevés…

Marie-Victoire Vergnaud

www.raisemaritaise.com
plus_belle_la_raise

ILE DE RE
PATRICK PETIT DIAGNOSTICS
DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
05 46 07 51 16
Sainte Marie de Ré
www.patrick-petit.fr
Diagnostics immobilier professionnels et particuliers
Discrétion et objectivité depuis 1999

PROTESTANTISME

Le Temple de La Flotte au fil des siècles

L'ancien Temple de La Flotte a été rénové en 2021 et 2022. L'après-midi « portes ouvertes » du 28 octobre dernier a permis aux paroissiens de l'île de Ré de venir le (re)découvrir et connaître son Histoire.

Lors de leurs discours, le pasteur Geoffroy Perrin-Willm, le Conseil presbytéral de l'Eglise protestante de l'Ile de Ré et sa présidente Liliane Soubeyran, ont notamment remercié les donateurs du lieu, mais aussi ceux qui ont récemment permis de remettre ce bien en état. Sans oublier le maire de La Flotte, présent à ces portes ouvertes.

La présidente a évoqué l'histoire de ce lieu particulier et les activités actuelles. La présence protestante sur l'île de Ré était très florissante au milieu du XVIIe siècle, mais la révocation de l'Edit de Nantes le 16 octobre 1685 a entraîné des bouleversements et drames dans les familles protestantes : temples démolis, charges administratives et juridiques, mais aussi métiers d'enseignants et d'agriculteurs, refusés aux protestants. Beaucoup d'entre eux ont ainsi fui vers l'Europe du Nord et l'Amérique du Nord et même jusqu'en Afrique du Sud.

© Nathalie Vauchez

Le presbytère de La Flotte reçoit régulièrement des pasteurs de passage, pour des célébrations occasionnelles et cultes du dimanche.

Plus que 10 fidèles en 1892

Dans plusieurs villages de l'île, les protestants restés sur place ont décidé de se réunir clandestinement et de reconstituer l'Eglise réformée, c'est ce qu'il s'est passé à La Flotte. Les familles protestantes se sont regroupées d'abord au Puits Lizet à partir de 1760, puis en 1777 dans un local loué au 6 bis rue du Temple, où des pasteurs itinérants venaient célébrer le culte. Le 5 juin 1822, la propriété fut donnée à l'Eglise Chrétienne Réformée de La Flotte par les protestants Emile Dechezeaux, Simon Durand, Hector Lem, Aimé Lem et Casimir Lem, devenus propriétaires. Un nouveau temple y fut érigé, où venaient prêcher les pasteurs de l'île ou du continent, le dimanche après-midi, après avoir prêché le matin au temple de Saint-Martin.

Au bout d'un siècle, sa vétusté obligea à démolir ce temple. A la fin du XIXe siècle l'île se dépeuplait et la paroisse de La Flotte s'appauvrissait : en 1892 elle ne revendiquait plus que dix fidèles. A partir de 1905 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) l'Association Cultuelle de Ré qui gérait les deux temples (La Flotte et Saint-Martin, récemment construit) eut assez de difficulté pour payer son pasteur, sans entretenir en plus un second temple quasi désaffecté. Le temple de La Flotte fut ainsi démoli en 1928, seuls ont subsisté le portail avec les trois lettres ERF (Eglise réformée de France) sur le fronton, la sacristie et un préau, avec des bancs à dossier, la chaire et la grande Bible du XVIIIe siècle, ceci afin qu'il subsiste un lieu de culte.

Un presbytère d'été

Pendant quarante ans (1928 à 1968) le lieu en resta là, avant que le Conseil presbytéral ne propose sa rénovation, pour en faire un presbytère d'été, avec possibilité de célébrations occasionnelles et de rencontres. Ainsi furent ajoutées à la sacristie vers 1972 une entrée, une cuisine et une petite pièce extérieure, permettant d'accueillir dès l'été 1973 les trois premiers pasteurs. En effet, le pasteur en poste à La Rochelle consacrant seulement un quart de son temps à la paroisse de l'île, il est fait régulièrement appel à d'autres bonnes volontés pour les cultes du dimanche.

Aujourd'hui les paroissiens entretiennent régulièrement les lieux, et des travaux sont entrepris chaque année, comme récemment la toiture qui avait plus de 50 ans. Ainsi tout a été refait en février 2022 : charpente, isolation, zinguerie, VMC, plafonds. Au 4ème trimestre 2022, le portail, ayant souffert de ces travaux, a été refait avec le remplacement à l'identique de ses deux vantaux. L'ensemble de ces travaux de 2022 d'un montant de 33 288 € ont été financés par une allocation (3840 €) de fonds dédiés par la Fondation du Protestantisme à l'ACEPIR (Association cultuelle de l'Eglise Protestante de l'Île de Ré), les dons versés à celle-ci en 2021 & 2022 (24 786 €) et ses Fonds propres (4462 €). La présidente a notamment remercié Claude Rieg, qui a suivi l'ensemble des travaux, ainsi que Jacques Lépron, avant d'inviter les convives à échanger autour d'un goûter confectionné par les paroissiens.

Informations recueillies par Nathalie Vauchez

Temple de La Flotte
6 bis rue du Temple - 17630 La Flotte

L'ACEPIR regroupe aujourd'hui plus de 80 paroissiens toute l'année, et jusqu'à 120 personnes à Pâques et en été. Elle souhaiterait attirer plus de monde, et notamment des jeunes. Contrairement au Temple de Saint-Martin, construit au milieu du XIXe siècle (1837) et donc avant 1905, qui bénéficie de ce fait d'un financement public, le Temple de La Flotte, reconstruit après la Loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat, vit seulement avec les dons des paroissiens et ne reçoit pas de subvention.

BAB EL RAID

4 rétais à l'assaut du désert marocain

Ils sont quatre jeunes entre 20 et 26 ans, bien décidés à affronter le désert marocain en participant au Bab el Raid 2024, un rallye en deux roues motrices humanitaire et engagé pour l'environnement.

© 306ile

Les 2 voitures qui seront au départ du Bab el Raid sont en cours de préparation avant le grand départ en février prochain.

Pour cela, ils ont choisi un véhicule emblématique : la 306, voiture phare des années 90. Et si les deux voitures au départ de cette aventure sont plus vieilles que les équipiers eux-mêmes, ce modèle a été une évidence pour eux : « *C'est une voiture peu présente sur les rallyes, et sur laquelle c'est plus difficile de faire des adaptations, donc c'est plus amusant et plus satisfaisant pour nous !* », s'enthousiasme Arthur Dubois, conducteur d'une des voitures.

Et si Arthur maîtrise le sujet, c'est parce qu'il a un avantage certain dans ce raid ouvert à tous : lui et Benjamin, conducteur de la deuxième voiture, sont tous les deux mécaniciens au garage Chauffour, à Rivedoux-Plage. De quoi partir l'esprit tranquille face aux problèmes mécaniques qui peuvent se présenter une fois dans le désert. Et de quoi aussi compter sur un soutien sans faille : « *Monsieur Chauffour est notre sponsor principal, il nous aide financièrement et nous prête ses locaux et ses outillages, sans ça, on aurait eu du mal à participer au raid* », nous explique-t-il.

Le Bab el Raid se déroulera du 10 au 21 février 2024, et sera au départ de Fouras. Ce raid mêle course d'orientation à pied et en voiture et actions humanitaires et environnementales. Les équipages doivent collecter des dons en nature pour pouvoir partir, et 1500 palmiers seront plantés par l'ensemble des participants dans la plus grande palmeraie du Maroc. L'aventure est à suivre sur le compte Instagram des deux équipes : 306ile.

Le budget n'est pas encore tout à fait bouclé pour les deux équipes. Les entreprises qui souhaitent alors devenir sponsor peuvent contacter Arthur au 06 03 86 16 40 ou par mail à l'adresse arthur.dubois79000@gmail.com, ou se renseigner directement auprès du garage Chauffour. Bon à savoir : le sponsoring est déductible des impôts !

Les particuliers peuvent également participer aux frais d'essence et de péage des deux équipes, grâce à une cagnotte mise à disposition au garage Chauffour. Chaque petit don est utile pour ces équipiers surmotivés !

Lucile Dron

TERROIR - CAVE COOPÉRATIVE

Fête des Vignes en Ré : une première réussie !

Le 14 octobre dernier, la coopérative Uniré organisait une journée et soirée de fête, pour marquer la fin des vendanges et inciter les Rétais à venir à la rencontre des Vignerons de l'île de Ré. Une première prometteuse.

© Nathalie Vauchez

Effervescence à l'Atelier Mixologie où des étudiants du Lycée hôtelier de La Rochelle ont présenté plusieurs cocktails élaborés avec des boissons Uniré.

Sous une météo clémente, la journée rythmée a attiré un bon nombre de visiteurs dès le marché du matin auquel participaient les producteurs locaux : Les Délices de Bérangère, Piksel, Alchimie - Rhum & Cognac Arrangés, l'association Les huîtres de l'île de Ré, le miel de l'Abeille réthaise, les chocolats Les Petites folies.

Les trois foodtrucks ont servi plus de trois cents plats et ce moment de restauration sur la terrasse de la boutique, accompagné d'une ambiance musicale avec deux musiciens, fut très apprécié par tout le monde.

© Nathalie Vauchez

Les maires de La Flotte et Rivedoux sont venus à la rencontre des vignerons, côté expo et distillerie.

L'après-midi, différentes activités ont drainé plus ou moins de monde, car assez éloignées les unes des autres. L'atelier olfactif Uniré et la mixologie organisée par le lycée hôtelier de La Rochelle ont rencontré un beau succès. Les échanges avec les vignerons, l'exposition « Ré, terre de vignes » ont permis de découvrir les pratiques culturales et outils professionnels utilisés. Un peu à l'écart, à l'arrière de la cave coopérative, la course de barriques a généré de franches rigolades pour ceux qui y ont participé.

Puis, place le soir au dîner organisé dans la salle polyvalente du Bois Plage avec une centaine de personnes. Celui-ci s'est terminé avec le concert des Joyful Noise.

« C'était une 1ère qui a fixé les bases de fondation pour les années à venir avec un noyau de vignerons motivé pour que cette fête devienne incontournable sur Ré. Nous allons voir avec le Comité d'animation communale du Bois Plage pour à l'avenir combiner Fête des Vignes en Ré et Fête des Vendanges lors d'un grand week-end festif », explique Stéphane Thomas, initiateur de cet évènement organisé avec les vignerons.

Informations recueillies par Nathalie Vauchez

BILAN

Vendanges et vinification du millésime 2023

Commencées le 4 septembre et finies le 12 octobre, ces vendanges 2023 figurent parmi les plus longues, de mémoire de vignerons.

Septembre et octobre ont été très beaux et chauds ce qui a contraint les vignerons à ne ramasser que les matins très tôt à la fraîche pour garder un état sanitaire irréprochable des raisins.

Du fait du réchauffement climatique, les huit différents cépages des Vignerons de l'île de Ré mûrissent pratiquement en même temps, tandis qu'il y a encore quelques années la maturité s'étalait sur toute la période des vendanges. Ceci exige ainsi un travail plus minutieux, orchestré avec brio par l'œnologue et le technicien culture d'Uniré pour coordonner l'arrivée des raisins au pressoir.

Coté climatologie toujours, le printemps fût assez chaud avec de la pluviométrie en mars et un déficit en avril et mai. De la chaleur et de la pluie en juin et surtout un manque de vent ont favorisé le développement du mildiou mais les vignerons étaient vigilants et bien préparés.

Un été et une arrière-saison très chauds leur ont permis de réaliser d'excellentes vendanges, tant en termes de qualité que de quantité : au total, l'équivalent de 47 000 hl de vendanges dont 26 000 hl en Ugni blanc qui sera distillé pour produire l'eau de vie cognaçaise.

Cette année est ainsi marquée par des rendements beaucoup plus classiques que l'année dernière (grosse année de sécheresse) permettant d'avoir de meilleurs équilibres entre acidité et alcool. Les blancs sont déjà prometteurs (excellent Chardonnay) et ce sera un super millésime pour les rosés, plus clairs, plus frais, plus fins.

La distillation débutera fin novembre.

Stéphane Thomas

© Nathalie Vauchez

Christophe Barthère, directeur d'Uniré, se prête au jeu du blind test olfactif !

© Nathalie Vauchez - Archives décembre 2018

Les câbles de précontrainte du pont érodés sont progressivement remplacés, à la suite de la rupture d'un câble en septembre 2018, ayant révélé leur défectuosité.

MOBILITÉ

Fermeture totale du pont de Ré

Le Département de la Charente-Maritime informe que dans le cadre de la poursuite des travaux de sécurisation du pont de Ré, deux nouveaux câbles de précontrainte vont être déposés, ce qui entrainera la fermeture totale du pont de Ré à toute circulation (automobile, cycles et piétons) de 23h à 5h, dans les nuits du mardi 21 au mercredi 22 novembre 2023 et du mercredi 22 au jeudi 23 novembre 2023.

CP

ENTREPRISE

Un show-room agrandi et refait au Point P

Installée depuis 1971 sur l'île, d'abord sous l'enseigne Fettig, puis Point P à partir de 2007, l'entreprise y est un gros acteur économique. Le magasin du Bois-Plage s'est doté d'un très beau et vaste show-room.

Implantée pendant 17 ans à Saint-Martin, l'enseigne Fettig de négoce de matériaux a migré au Bois-Plage en 1988, rachetée par Point P* en 2007. Situé sur un site d'1,5 ha dans la zone artisanale, le magasin de 750 m² s'adresse aussi bien aux artisans et maîtres d'œuvre, qu'aux particuliers. Le cœur du magasin concerne le gros œuvre, les enduits, peinture, machine à peinture, découpe-bois, bois de chauffage, tuiles, etc. et il dispose d'un petit camion d'une capacité de 3,5 tonnes pour des livraisons express sur l'île.

Agrandi et rénové, le show-room de décoration, en libre-service, a été inauguré en septembre dernier. Il présente un très vaste choix de carrelages et revêtements, menuiserie, dressing, meubles de salle de bain et de rangement, etc. Ainsi les particuliers peuvent-il venir faire leur choix, le devis étant adressé au maître d'œuvre ou artisan si nécessaire. Le show-room est livré deux fois par semaine, il est ainsi possible de commander des produits qui n'y sont pas exposés.

© Nathalie Vauchez

Dans le vaste show-room du Bois-Plage est exposé un grand choix de matériaux et produits de décoration.

Cheffe d'agence, Isabelle Faoro précise que tous les produits Point P sont normés et que le groupe s'intègre dans une démarche RSE**, avec des produits bas carbonés et des bois issus de forêts gérées durablement. Une déchetterie, respectant toutes les normes, est installée sur place, à l'arrière du site, pour que les artisans (uniquement eux) puissent y déposer leurs déchets de matériaux de construction, une fois triés. Le magasin est très à cheval sur la sécurité de son équipe, composée de douze collaborateurs, tout comme celle de ses clients.

▸▸ *Nathalie Vauchez*

**Point P appartient au Groupe Saint-Gobain*
***Responsabilité sociale et environnementale*

Point P
7 rue du Coutord - ZA du Gros Jonc - 17580 Le Bois-Plage en Ré
05 46 09 22 31
leboisplage@pointp.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 12h et de 13h15 à 17h30, le samedi de 8h à 12h.
Sur **www.pointp.fr** il est possible de sélectionner l'agence du Bois-Plage, en se géolocalisant, et de passer ses commandes, à aller retirer ensuite au magasin ou à se faire livrer.

SAVEURS ET SOLIDARITÉ

Belle cuvée pour un salon riche en valeurs

Le millésime 2023 du Salon du Goût et du Vin a fait le bonheur de quelque deux mille gourmets.

« *On peut dire que c'est une bonne cuvée* », estime Françoise Wagon, la Présidente du Rotary Club-Ile de Ré se réjouissant de la « *très bonne ambiance et du flot régulier de visiteurs* » qui ont donné le tempo tout au long des trois jours qu'a duré le salon.

Un grand merci aux bénévoles et partenaires

C'est à eux tous que Françoise Wagon tient à rendre hommage sur ce bilan, autant au groupe de seize bénévoles et sympathisants qui ont amené sourire et énergie à l'organisation et à l'accueil qu'aux entreprises ayant apporté gratuitement leur savoir-faire, « *La Verdinière et Arc Environnement, La Serre des Ouches et l'électricien rivedousais Laurent Brandy* », énumère Françoise Wagon soucieuse de les citer tous et n'oubliant pas le torréfacteur loidais Windara qui avait offert le café vendu sur le stand du Rotary dans le cadre d'Octobre Rose dans l'objectif d'un don à l'Institut Marie Curie. « *Nous avons beaucoup de chances d'avoir de tels partenaires* », insiste Françoise, a fortiori sur une année « *un peu intermédiaire avec une reprise difficile du salon après la disparition de son organisateur Jacques Morvan en avril dernier* », précise-t-elle.

Reste le résultat, un évènement salué par les (nombreux) élus n'ayant pas manqué l'inauguration du vendredi soir, des exposants satisfaits, des invités - la Librairie Grand Largue et les productrices de fleurs comestibles Violette et Capucine - mis à l'honneur, et un public sans doute reparti avec le plein d'emplettes gourmandes. Quant à Françoise Wagon, elle est déjà fort occupée à la préparation de Noël, des cadeaux pour les enfants aux chocolats pour les résidents de l'EHPAD, sans oublier la collecte pour la Banque Alimentaire à laquelle elle tient.

© PLR

Du monde dans les allées du salon, y compris le dimanche de bon matin.

▸▸ *Pauline Leriche Rouard*

VOTRE CONSEILLÈRE EN IMMOBILIER ÎLE DE RÉ
Yannic VERNAZ-FRANCHY

yannic.vernaz-franchy@iadfrance.fr
06 09 88 24 37
iad
EIRL Yannic Vernaz-Franchy mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS iad France immatriculé au RSAC de La Rochelle sous le n° 435364336. Titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS

Ré à la Hune
LE JOURNAL D'INFORMATION GRATUIT DE L'ÎLE DE RÉ
Le Journal d'information GRATUIT de l'île de Ré
Papier · Site web · Newsletters · Facebook
realahune.fr
05 46 00 09 19 · ReALaHune · realahune@rheamarketing.fr

ÉVÈNEMENT FESTIF

L'Automne des Baleines, fête de village pour toutes les générations

La 2e édition de l'*Automne des Baleines* aura lieu le samedi 25 novembre. Cet évènement, qui associe toutes les associations du village et la municipalité, proposera cette année un spectacle jeune public, un concert ainsi que de nombreuses animations.

© Label Oyat

Dès sa 1ère édition en novembre 2022, l'Automne des Baleines avait connu un beau succès et attiré près de 200 personnes, salle du Godinand.

Depuis 2022, les fêtes de village à Saint-Clément des Baleines se succèdent sans dévier de leur objectif. Nommées « Printemps des Baleines » quand elles se déroulent au mois de mai ou juin, ou « Automne des Baleines » en novembre, elles se donnent pour mission de réunir, hors-saison, l'ensemble des Villageois, toutes générations confondues, autour d'un évènement convivial, simple et festif. Portées par l'association Label Oyat, elles sont organisées par un comité composé d'une grande partie des associations du village. Cet évènement réussit le pari de réunir les forces vives du village pour animer cet évènement unique en son genre. Pêle-mêle, nous y retrouverons encore cette année, sous le haut-patronage de la mairie et de Label Oyat : le Comité des fêtes villageoises, le Club villageois, la Java des Baleines, la Bibliothèque la Baleine, la troupe de théâtres les Ré-Acteurs, Saint-Clément Basket 17, le Grain de sel, l'APE ou encore la classe de CM1-CM2 de l'école de Saint-Clément.

Une programmation artistique et de nombreuses animations

Grande nouveauté cette année, une programmation artistique sera proposée gratuitement aux Villageois. « *L'association Label Oyat* », explique Jonathan Odet, le coordinateur de l'association, « *a obtenu cette année une subvention du Fonds de développement de la vie associative. Conjuguée aux petits bénéfices générés par le bar lors des précédentes éditions, cette subvention nous permettra d'offrir cette année des spectacles gratuits aux Villageois. Néanmoins, l'ADN de la manifestation ne change pas. De nombreux ateliers vont être proposés par les associations du village.* »

Le programme est donc dense. Les festivités commenceront à 17h, avec le spectacle familial « *Gaston et Raymond* ». Ce spectacle visuel et sonore raconte une histoire d'amitié portée par deux musiciens qui feront découvrir aux enfants l'univers de la musique et les sonorités des différents instruments. Accessible aux plus jeunes, il s'adresse néanmoins à toute la famille grâce à son potentiel fortement comique.

De 18h à 19h30 auront lieu divers ateliers : un atelier « soupe d'automne » pour réaliser une grande soupe à déguster ensemble le soir ; un atelier « percussions corporelles » avec le Club Villageois ; des jeux interactifs proposés par les enfants de l'école de Saint-Clément ; une cabane à histoires et un coin BD organisés par la bibliothèque «La Baleine» ; un atelier cirque avec Mathilde Colinet ; la dictée insolite de Marinette, etc. Le traditionnel concours de tartes d'automne sera à nouveau cette année chapoté par Daniel Massé (pas d'inscription, apportez le soir même votre tarte maison.) À 21h sera jouée la pièce « *Affaires subjectives, volume 2* » des Ré-Acteurs et Label Oyat. Puis à 21h30, place à la musique avec le concert de « Cuarteto Cubano », dont le répertoire crée un pont entre les cultures cubaine et française, en proposant une rencontre entre chanson française et rythmes cubains.

La restauration sera assurée par le nouveau traiteur de Saint-Clément, *Envie*. Les réservations sont fortement conseillées au 05 46 07 56 10 ou sur envie.traiteur@outlook.fr. Il est également possible d'apporter son pique-nique ou des plats à partager.

Aurélie Bérard

L'Automne des Baleines
Salle du Godinand, samedi 25 novembre de 17h à minuit.

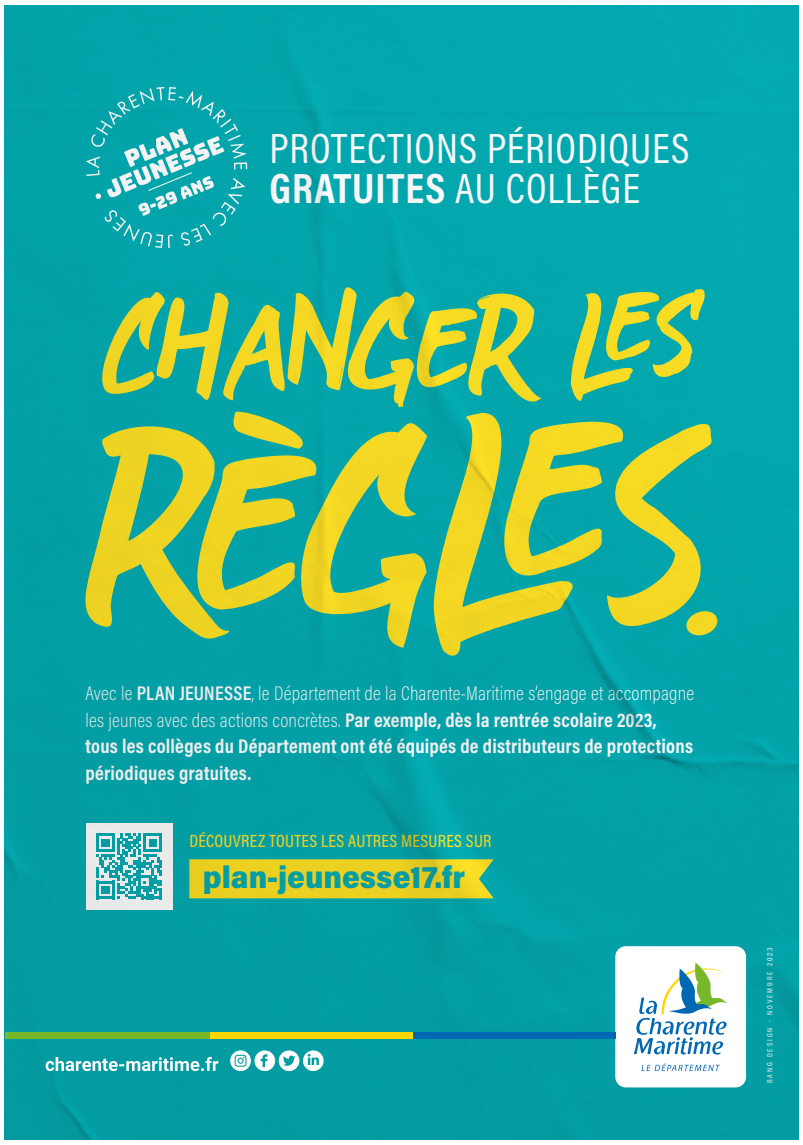

LIBRAIRIE QUILLET

Une soirée sous le signe de l'alimentation

Après le succès de l'année passée, La Librairie Quillet a lancé, mercredi 25 octobre, une nouvelle soirée, avec la complicité de Jacques Boucard et Daniel Massé.

© Nathalie Vauchez

L'Historien, Jacques Boucard, Le Politique et patron d'entreprise, Lionel Quillet, le Chef cuisinier, Daniel Massé, un trio 100 % rétais, plébiscité.

Celle-ci est bien partie pour devenir la soirée annuelle de l'entreprise, comprenant une exposition-vente sur le thème de *La cuisine dans l'île de Ré,* une conférence de Jacques Boucard, une intervention de Lionel Quillet sur le Projet alimentaire de territoire et une dégustation dînatoire de Daniel Massé. Les trois complices ont concocté une formule qui gagne à tous les coups, mais cette année, il fallait avoir son billet numéroté pour pénétrer dans la salle de conférence afin de réguler les entrées pour des raisons de sécurité et de confort. Cette dernière a eu lieu dans l'atelier et a accueilli 250 personnes, ce qui est un maximum pour le lieu, mais le staff a dû refuser des entrées.

Plus de 650 livres sur la gastronomie sont encore déployés dans les différentes salles d'exposition de la librairie parmi lesquels vous découvrirez les ouvrages élaborés par nos plus grands chefs cuisiniers de Paul Bocuse à Hélène Darroze en passant par Paul Minchelli (Restaurant Le Duc), sans oublier les chefs pâtissiers tels que Pierre Hermé ou Christophe Michalak. Et, pour mincir sans déprimer *La grande cuisine minceur* de Michel Guérard ou le célèbre *Je mange donc je maigris* de Michel Montignac ! Il y a quelques pépites et en prenant le temps, il est encore possible de faire des affaires. Une cinquantaine d'affiches consacrées au vin, spiritueux et à la cuisine, ainsi que des menus anciens complètent l'exposition.

A la demande de Lionel Quillet, Jacques Boucard s'est attardé sur l'alimentation des Rétais au Moyen Age qui, sur le plan des matières premières, n'était pas si éloignée de la notre : poisson (seiche, anguille, morue), coquillages (moules, palourdes, couteaux) étaient déjà consommés ainsi que de la viande de mouton, du poulet, du lapin et des oiseaux de bord de mer. Le sujet étant vaste et riche, Jacques Boucard, a repris cette communication plus longuement dans les colonnes de ce numéro de Ré à la Hune (p.17).

Des couples fortement engagés pour l'île…

Lionel Quillet intervint après Jacques Boucard, un quart d'heure comme il l'avait annoncé… ou presque. Il rappela que l'agriculture était la colonne vertébrale de l'île et que grâce à ses élus 80% de son territoire était inconstructible. La protection environnementale a été le combat de trois générations d 'élus parmi lesquels des couples déterminés, comme Léon Gendre et Claude Belot, puis Dominique Bussereau et lui-même. Le territoire doit cependant continuer à être protégé - les terres agricoles sont aussi stratégiques que celles de l'urbanisme -, et les élus disposent de la préemption pour ce faire. L'autre grand axe de son discours est qu'il faut équilibrer la production et si la vigne est rentable, il faut aussi consacrer des terres agricoles au maraîchage. Il faut s'attendre à ce que les pommes de terre ne tardent pas à être en difficulté, l'irrigation via les eaux usées retraitées posera bientôt problème sur le nord de l'île, au regard des nouvelles normes européennes.

La soirée s'est terminée par un véritable dîner concocté par Daniel Massé, épaulé par son épouse Odile.

Au menu produits de l'île de Ré accompagnés des découvertes du matin de Daniel à la criée, dont un bar excellent et bien sur son aliment fétiche : la Fleur de Sel.

Catherine Bréjat

Librairie Quillet
Entreprise du Patrimoine Vivant
05 45 29 04 25
librairie@quillet.fr
Village Artisanal 17111 Loix

© Nathalie Vauchez

L'exposition-vente composée d'une cinquantaine d'affiches et de plusieurs centaines d'ouvrages sur le thème de la cuisine est à découvrir à la Librairie Quillet jusqu'aux fêtes de fin d'année.

© Catherine Bréjat

Les vitraux des fonts baptismaux une fois restaurés.

PATRIMOINE

Sauvegarde de l'église de Rivedoux

Jeudi 19 octobre, Patrice Raffarin, accompagné de quelques élus et de la vitrailliste Brigitte Nadeau, a fait le tour des travaux de restauration de l'église de Rivedoux.

L'église Notre-Dame de Lourdes avait besoin de soins. Les entrées d'eau via la toiture avaient causé pas mal de dégâts et instauré une atmosphère humide néfaste aux vitraux. Les travaux entrepris pour sauvegarder ce patrimoine se sont élevés globalement à 100 000 € prélevés sur deux exercices. La toiture, refaite en priorité, a nécessité à elle seule un investissement de 50 000 €. A cette occasion une cuve de 5m³ destinée à la récupération des eaux de pluie a été installée et enterrée pour plus d'esthétisme. L'eau ainsi récupérée sera utilisée en été dans les espaces verts et pour le nettoyage de la commune. Cette mesure sera appliquée progressivement à tous les bâtiments publics.

Brigitte Nadeau, qui a assuré la restauration des vitraux avec son époux, expliqua le processus employé pour nettoyer les dalles de verre créées selon une technique assez récente. Chaque pièce de ces vitraux qui n'aiment pas l'humidité est cerclée d'une armature en métal tenant en place grâce à du ciment. Tous ces éléments se sont oxydés et il a fallu non seulement les nettoyer, mais aussi les protéger et refaire totalement les joints en ciment. Le résultat est très réussi et la lumière qui traverse les rouges et les bleus de ces vitraux est splendide. On apprécie également leur beauté le soir à l'extérieur quand l'église est allumée.

Il reste certains travaux à finaliser, des finitions, comme la fermeture de la porte extérieure par exemple !

Catherine Bréjat

HISTOIRE

Les habitudes alimentaires de nos ancêtres

On dispose de peu d'informations sur l'alimentation des Rétais avant le Moyen Âge. On sait cependant qu'à la fois marin et paysan, ils avaient une alimentation rurale à base de légumes complétée par les produits de la mer.

© Nathalie Vauchez

Jacques Boucard montre à l'auditoire une seiche déshydratée, conservée depuis plus de vingt ans et comestible après réhydratation.

La présence de l'homme se laisse appréhender dans l'île à partir du Néolithique, plus précisément de la première moitié du IVe millénaire avant JC, sur un site près de La Noue où furent retrouvés une dizaine de foyers et un amas coquillé.

On se nourrissait donc à l'époque de coquillages, ce qui paraît cohérent pour des individus vivant en bord de mer. La fréquentation de l'estran fait apparaître en bonne place dans l'alimentation de cette population aussi rurale que maritime des coquillages, palourdes, couteaux, huîtres, moules et crustacés tels ces petits crabes carrés d'une couleur violette dénommés biettes. On trouvait également des chabosseaux ou gobies qui se pêchaient à la fourchette ! Ou encore des « culs de mulets » ou vassaux, qui une fois collés sur le rocher se referment sur eux-mêmes et qu'il faut vider des petits cailloux qu'ils avalent avant de les déguster. Aussi des mollusques, des escargots consommés à l'exception du printemps et constituant le plat du pauvre. À partir du XVIIIe siècle, on cessera de manger les plus petits, on les ramassera néanmoins pour les donner à manger aux oiseaux.

Les jours gras

Un document datant de 1535, relatant la volonté du seigneur d'établir un cadastre et qui pour ce faire s'entoure d'une équipe de spécialistes, nous indique leurs menus durant la période où ils travaillèrent pour le seigneur. L'un d'entre eux tenait un livre de comptes détaillant les achats. Nous sommes à la fin du Moyen Âge et la semaine est ponctuée de jours maigres (vendredi et samedi) et de jours gras où l'on déguste de la viande, du poulet, de nombreux pigeons, des oiseaux de rivage, des merles et des grives. On consomme également des lapins de garenne. Au Moyen Âge il s'agit de lapins élevés dans la garenne, réserve de gibier du seigneur propice à une reproduction galopante. En 1199, exaspérés par la prolifération des lapins qui mangent leurs vignes, des Rétais vont demander l'autorisation de chasser au seigneur Raoul III de Mauléon. Celui-ci abandonna son droit de chasse dans l'île contre une redevance sur les terres et vignes.

La seiche un aliment de base

Les jours maigres, les habitants mangent exclusivement du poisson et des coquillages. Des seiches en quantités très importantes comme l'indique un texte de 1075. Les Rétais classent les seiches en trois catégories : la très petite, longue de 5 à 6 cm, appelée casseron qui devient violette à la cuisson, une plus grande de la taille d'une main environ nommée bufferon, la plus appréciée au Moyen Âge, et la grosse seiche que l'on faisait griller ou en ragoût. La conservation de la seiche pour l'hiver nécessitait de la faire sécher accrochée en hauteur, environ une quinzaine de jours afin qu'elle soit complètement déshydratée. Elles se conservaient généralement dans les chais, il fallait cependant toujours prendre d'énormes précautions pour que les rongeurs ne puissent les atteindre. Pour la consommer, il fallait la réhydrater et s'y prendre à temps. On la trempait dans de l'eau avec de la cendre que l'on changeait tous les deux jours. Le dernier jour, on ajoutait de la chaux et on la faisait cuire en ragoût avec des pommes de terre.

Les Rétais s'alimentaient aussi d'anguilles qui, pêchées après l'été, étaient grillées ou cuites en matelote et conservaient leur peau. Les mariages de la classe populaire avaient tous à leur menu de l'anguille accommodée au vin rouge. Le reste du temps, elle était accompagnée de vin blanc.

La fève, un légume rustique très consommé

Les Rétais ont alors une alimentation rurale avec du pain et des légumes cuisinés sous forme de potages qui réchauffent l'alimentation hivernale, mais aussi le reste de l'année car une bonne soupe cale l'appétit de ces gros travailleurs. Elles peuvent être à base de fèves séchées en hiver, de légumes secs, de blés et de purée ou bien être réalisées avec les légumes existant à l'état sauvage comme ces petits poireaux au goût très prononcé, les porés. De nombreuses racines sont intégrées dans la nourriture. Les paysans savent faire la différence entre les parties comestibles et celles qui peuvent être dangereuses et ne se privent pas d'un aliment qui ne leur coûte rien. De même, ils ramassent des baies et ne boudent pas les mûres des ronciers.

La vigne présente très tôt dans l'île

La vigne existe aussi très tôt dans l'île de Ré, avant même l'époque romaine, mais du IIIe au IXe siècle, on a du mal à savoir ce qui s'est passé en raison des invasions barbares et si elle n'a pas disparu, elle végète. Elle ne réapparait véritablement que vers le IXe-Xe siècle et se développe avec l'implantation du prieuré d'Ars, qui appartient à l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, et de l'abbaye Notre-Dame-des-Châteliers. Cependant, le paysan rétais était à la fois vigneron et marin et n'a jamais manqué de vin pour accompagner ses repas.

Pour cette population appartenant en majorité à une condition modeste, se nourrir est un acte important qui conditionne tout le reste. Si tout va bien, l'île a de quoi alimenter ses habitants. Mais, à la moindre tempête, à la moindre invasion barbare ou guerre, tout peut basculer et entraîner des famines.

Entretien avec Jacques Boucard, propos recueillis par Catherine Bréjat

DR

Les vendanges aux Tourettes.

HUMOUR

Stéphane Guillon fait salle comble à La Maline

Vendredi 10 novembre, les Rétais se sont déplacés en nombre pour assister au one man show de Stéphane Guillon. Plus une place n'était disponible !

L'humoriste a franchi "la digue" (entendez le pont !) pour la première de cette fin de tournée et il a été fort bien accueilli par les îliens.

Un humour caustique, mordant... voire parfois franchement "borderline", mais souvent très juste et surtout, surtout, une telle liberté de parole !

Dans une époque aseptisée, où chaque mot doit être pesé, où la polémique guette à chaque

détour de phrase, Stéphane Guillon y va "franco" dans une analyse de la politique nationale et géopolitique mondiale, sans oublier l'actualité des Français, pour dénoncer la perte de sens et de substance, des politiques certes, mais aussi des médias et au passage des "influenceurs"...

Quant à Fabrice Luchini, ayant annoncé à grand coup de gueule avoir vendu sa maison sur l'île de Ré (il y a 2 ans quand même...) car selon lui « *l'île va disparaître submergée sous peu* », il est remarquablement imité et... charrié : « *Il sera sous terre avant que l'île ne soit sous l'eau, à mon avis* » !

© Pascalito

Stéphane Guillon, une liberté de parole assumée.

Le public a ri de bon cœur, a ri jaune aussi, s'est offusqué parfois... mais a dans tous les cas respiré une grande bouffée de liberté... de ton. Et cela fait vraiment du bien !

Nathalie Vauchez

CONSEILS MUNICIPAUX SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023

4 communes majorent la taxe d'habitation

Après Les Portes qui a ouvert le bal le 12 septembre*, Saint-Clément des Baleines, Rivedoux et Sainte-Marie ont délibéré en faveur d'une majoration de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

DR

A Saint-Clément, le mot d'ordre de cette seconde partie de mandat de Lina Besnier est le logement, auquel la majoration de la taxe d'habitation contribuera.

Le décret du 25 août 2023 a inscrit les dix communes de l'île de Ré en zone tendue, leur permettant de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. La majoration peut aller de 5% à 60%, mais pour s'appliquer dès 2024, elle doit avoir été votée en Conseil municipal avant le 1er octobre, C'est ce qui a été fait aux Portes en Ré, puis à Saint-Clément des Baleines et à Rivedoux-Plage. La Commune de Sainte-Marie de Ré a, quant à elle, délibéré début octobre, pour une application en 2025.

Les six autres communes n'y sont pas, à ce stade, favorables, soit parce qu'elles souhaitent avant de prendre une telle décision en étudier attentivement tous les tenants et aboutissants - c'est par exemple le cas de La Flotte qui va constituer un groupe de travail et délibérera à nouveau en septembre 2024 - soit parce qu'elles y sont opposées, notamment au regard de la symbolique d'une taxation pouvant être perçue comme « discriminante » - c'est par exemple le cas de Loix et de La Couarde.

Les Portes ouvre le bal, "pour financer le logement social"

Lors de son Conseil municipal du 12 septembre*, Les Portes a voté une majoration de 60 %, faisant passer la part communale de la taxe d'habitation de 7,84 % à 12,54 %. Le maire des Portes, Alain Pochon, justifie cette décision, votée favorablement par treize conseillers municipaux, deux s'y opposant fermement, par « *la nécessité impérieuse de lancer rapidement un programme de logements en primo-accession en sus du programme de logements sociaux de l'Allée des Peupliers. En effet, la commune souffre actuellement d'un manque cruel d'offres pour les jeunes ménages qui met la vie du village en péril. Il devient impératif aujourd'hui, outre de faire vivre le village hors saison, d'assurer la pérennité de l'école. Un moratoire sur trois ans a été engagé avec l'Education nationale, dans lequel la municipalité s'engage à mettre tout en œuvre pour accroître le nombre d'élèves.* » « *La commune se dépeuple depuis vingt ans, dans dix ans elle va mourir si rien n'est fait.* », a ajouté le maire. Le Plan de prévention des risques littoraux a considérablement limité la constructibilité et certains projets publics des précédentes municipalités ont été mis à mal.

La municipalité doit donc contracter un emprunt, cette levée d'impôt supplémentaire permettra de faire face aux échéances de cet emprunt. L'effort demandé aujourd'hui aux résidents secondaires va permettre d'apporter une pierre à l'édifice. « *Ce sera du one shot. Une fois le programme terminé, il n'est pas inenvisageable de revoir notre position sur la fiscalité* », explique le maire, qui espère que cette démarche sera comprise par les résidents concernés par cette augmentation, pour que la dynamique lancée par l'équipe municipale porte ses fruits.

Michel Oger, s'est déclaré opposé par principe à toute augmentation de l'impôt : « *Je constate que les recettes de la commune n'ont jamais été aussi importantes, du fait notamment des droits de mutation qui se sont élevés à près de 821 K€ en 2022 (contre 567 K€ en 2019). On peut trouver des recettes en annulant certains projets et ne pas imposer plus les résidents secondaires.* » Xavier de Boissard s'est dit en accord avec son collègue, ajoutant : « *C'est regrettable qu'on n'ait plus d'argent pour les logements et faire porter la charge sur les résidents secondaires me paraît de la discrimination, et c'est absurde de taxer des retraités ou habitants qui louent en saison un ou deux logements pour avoir des revenus complémentaires. Je vote contre.* »

Les premières simulations permettraient d'estimer à 82 K€ par an la manne supplémentaire, les taxes passant de 138 325 € à 221 247 €. Rapporté à 1600 résidents secondaires, le montant par résident reste marginal. La symbolique, elle, peut poser question.

A Saint-Clément, une décision unanime *« pour acheter des maisons »*

Lors du Conseil municipal du 28 septembre, les élus, après en avoir préalablement beaucoup discuté entre eux, ont voté à l'unanimité la majoration de 60 % de la part communale de la taxe d'habitation, la faisant passer de 8 % à 12,5 %. D'après la maire, Lina Besnier, cette décision apporterait 200 K€ par an, « soit 2 M€ sur dix ans ». « *Nous sommes obligés d'acheter des maisons et de les restaurer, pour les louer, car il n'existe pas de terrains pour des logements sur Saint-Clément* », a expliqué la maire. « *Cette surtaxe va nous permettre d'emprunter sur dix ou quinze ans, elle couvrira les annuités et intérêts d'emprunts sans grever le budget principal. Dans l'esprit de l'Etat, on ne cible pas les résidents secondaires mais les résidences, les habitations et le montant individuel de cette majoration correspond à peine à un ou deux jours de location Airbnb. Les propriétaires ont aussi la solution de se mettre en résidence principale ici et se mettre en secondaire dans leur autre habitation. A Saint-Clément nous avons 74 % de résidences secondaires et 2 % de logements inoccupés, 24 % de résidences principales, si on ne fait rien on va monter d'ici deux ans à 82 % de résidences secondaires, comme aux Portes ! Il faut défendre la vie permanente. Sur le projet de logements sociaux des Ouches on a l'épée de Damoclès d'un recours associatif… On avance, on essaie d'investir dans quelques maisons pour amener quelques familles à Saint-Clément. Le mot d'ordre de cette seconde partie de mandat est le logement. Peu importe le risque électoral, on est là pour travailler pour la commune.* » a conclu sur ce sujet Lina Besnier. Si les élus conviennent que le montant de cette majoration n'est pas de nature à inciter des propriétaires à louer à l'année plutôt qu'en saisonnier, ils justifient cette décision par l'apport financier global qu'elle générera.

En fin de conseil, la quinzaine de personnes du public, essentiellement des résidents secondaires, a pu interpeller les élus. « *Nous sommes là six mois dans l'année, pourquoi les résidents secondaires sont-ils les seuls à payer une taxe d'habitation, alors que nous contribuons déjà beaucoup au budget de la commune, c'est discriminant.* » « *Nous dépensons sur la commune, nous faisons des travaux dans nos résidences secondaires et faisons travailler les artisans de l'île, c'est autant d'argent qu'on ne dépensera plus localement et on fera appel à des artisans rochelais.* » « *Certes, ce n'est rien en valeur, mais en pourcentage c'est énorme.* » furent en résumé les réactions de ceux-ci. « *Nous n'avons pas décidé de supprimer la taxe d'habitation sur les résidents permanents, il s'agit d'une décision de l'Etat, qui nous donne aujourd'hui la possibilité de cette majoration dont nous nous saisissons. Nous avons une vingtaine de familles qui attendent de pouvoir se loger, plus celles qui ne demandent pas, connaissant la pénurie* », a conclu Lina Besnier.

A Rivedoux, une majoration de 30 % *« à contre-cœur »*

A Rivedoux-Plage une longue séance de travail entre élus avait été consacrée au problème de la majoration ou non de la part communale de la taxe d'habitation, avant le Conseil municipal du 28 septembre, au cours de laquelle tous les enjeux avaient été débattus. Patrice Raffarin, réservé à l'origine, a finalement voté pour une augmentation de 30 %, tout comme les élus municipaux, à part deux abstentions, tant le problème du logement est critique dans l'île.

Les arguments invoqués se déclinent en trois points. Il faut : « *Dissuader les acquéreurs potentiels d'acheter des résidences principales pour en faire des résidences secondaires destinées à la location saisonnière. Dissuader les propriétaires de biens loués à des résidents permanents de déloger leurs locataires pour récupérer leur bien et en faire une résidence secondaire destinée à la location saisonnière. Permettre à la commune de générer des recettes fiscales supplémentaires et flécher cette recette sur des actions de préemption, et/ou des projets de construction de logements destinés aux habitants permanents.* »

(Lire la suite page 19)

Interrogé par nos soins, Patrice Raffarin nous a expliqué sa motivation : « *L'Etat nous donne aujourd'hui la possibilité d'agir notamment grâce à des incitations fiscales. Si nous ne nous emparons pas de cet outil, nous aurons du mal à obtenir d'autres mesures nous permettant d'agir dans l'intérêt de la préservation de notre vie permanente. Même si nous aimons nos résidents secondaires, nous devons travailler dans l'intérêt de nos habitants permanents en préservant leur capacité à s'installer ou à rester dans notre village, en préservant l'école qui reste fragile, et en préservant la qualité de vie de nos habitants (maintien des commerces qui ont une activité annuelle et non saisonnière et maitrise des nuisances engendrées par la location saisonnière pour le voisinage).* »

Cette majoration de 30% de la seule part communale fait ainsi passer le taux global de 11,35% à 14,76%. Le produit financier de cette décision atteindra au mieux 90 000 €. Bien que cette décision ait été prise à contrecœur, les élus sont prêts à tout essayer pour relancer le logement dans leur commune et se donnent l'année à venir pour voir ce que cela donne.

A Sainte-Marie, une décision pour 2025, qui se prépare

Jeudi 19 octobre, le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'augmentation de la taxe d'habitation, qui ne sera appliquée qu'à partir de 2025.

Sainte-Marie a décidé de prendre le temps d'étudier, d'expliquer avant de mettre en place cette mesure destinée à inciter la population à mettre sur le marché des logements occupés jusqu'ici à temps partiel ou pas du tout. Isabelle Ronté, 1ère adjointe, a indiqué que la majoration de la part communale serait de 60% et rapporterait à la commune 320 316 €, en extrapolant à partir de la situation de 2022. Cette augmentation représentera pour les résidents secondaires un cout supplémentaire moyen de 27 € par mois.

Cédric Valadon « *pense que cette décision est un signe fort envoyé à la population et au gouvernement, mais je ne sais pas si cela va changer les choses. Si on ne vote pas cette surtaxe quel message envoyons-nous ?* » Catherine Sarrion d'ajouter « *Il faut que cette somme soit affectée à une action bien précise concernant l'amélioration du logement* ». A quoi Anne Pawlak ajouta « *ou à rembourser des emprunts relatifs au logement* ».

François Léonard, du groupe *Autrement* confirma qu'il souscrivait à tout : « *Cette augmentation est une opportunité à prendre et il me semble qu'il faut que la municipalité puisse utiliser cette somme.* » Marie-Hélène Scotto, également élue de l'opposition, a posé la question de savoir si cela n'allait pas « *inciter les propriétaires à louer plus pour récupérer le montant de l'augmentation.* »

Gisèle Vergnon a annoncé la création d'un groupe de travail dès janvier 2024, qui sera notamment chargé d'étudier les droits d'usages et leurs implications, droits qui régiront les locations saisonnières, dont la mise en place sera possible grâce à l'instauration des droits d'enregistrement, conséquence du classement en zone tendue. Elle a tenu à rappeler que « *depuis 2008, Sainte-Marie a créé plus de logements communaux que quiconque. 3 millions d'euros ont été investis par la commune en quinze ans dans le logement social mais cela reste insuffisant. Isabelle Ronté qui reçoit chaque mercredi matin en sa permanence constate que beaucoup de personnes qui travaillent ne trouvent pas de logements dans l'île, et que certaines vivent dans des mobil-home ou à quatre dans un studio. Il faut trouver le moyen de débloquer ces situations.* »

Catherine Bréjat et Nathalie Vauchez

**Lire notre article complet : www.realahune.fr/les-portes-vote-la-majoration-de-la-taxe-dhabitation/*

CONSEIL MUNICIPAL D'ARS-EN-RÉ DU 18 OCTOBRE

La redevance d'occupation du domaine public à l'étude

De nombreuses questions ont été abordées lors du dernier conseil municipal de la cité casseronne et votées dans le calme, à l'unanimité. La question de la redevance due pour l'occupation du domaine public a néanmoins troublé la fin de séance.

Acquérir 137 m² de terrain à Ars pour la modique somme de 100 €, ce n'est pas commun. Le conseil municipal a donc adopté à l'unanimité cette proposition de la maire Danièle Pétiniaud-Gros, consistant en l'acquisition de cette parcelle sise « Motronne » située dans un espace réservé et dédié à la réalisation d'une aire de stationnement et de loisirs. Par ailleurs, une procédure de bien sans maître sera engagée pour des parcelles limitrophes. Après cette rapide question immobilière, les tarifs du camping de la pointe de Grignon-ESSI ont été étudiés dans le détail. Des tarifs qui resteront stables, pour un camping qui a affiché complet toute la saison.

La question des dérogations au repos dominical a ensuite été abordée, suite à une demande de la société Sardis « U Express ». Ainsi, à Ars, les magasins pourront ouvrir les après-midis suivants en 2024 : les 7, 14, 21 et 28 juillet ; les 4, 11, 18 et 25 août ; et enfin les 22 et 29 décembre. Quelques questions de finances locales ont ensuite été traitées, notamment car Ars-en-Ré est éligible au recensement 2024, et que la commune se doit donc d'embaucher le personnel nécessaire, soit trois postes, à la réalisation de cette mission, entre le 18 janvier et le 17 février 2024. Une dotation de 3.557 € nets permettant de financer le coût de cette opération, seules les charges sur ces salaires restent à la charge de la commune.

Le calme de ce conseil municipal a été troublé en fin de séance par une commerçante présente dans le public et s'inquiétant de la revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public, taxe qui touche tous les commerçants, camelots sur le marché ou restaurateurs jouissant d'une terrasse. Afin de se mettre en conformité avec la loi, la municipalité entend en effet changer le mode de calcul de cette dernière. Son montant résultera désormais non seulement d'une partie fixe, définie en fonction de la valeur locative du sol ainsi que de la valeur ajoutée concernant l'emplacement précis du commerce, mais aussi d'une partie variable, déterminée quant à elle par rapport au chiffre d'affaires de l'établissement. « *Si les tarifs augmentent trop, vous perdrez vos commerçants !* », a affirmé cette commerçante. « *Il n'y aura plus de camelots sur le marché, plus de terrasses aux restaurants. Ars est déjà l'une des communes les plus chères de l'île à ce niveau-là. Moi, si ça augmente, je ne pourrai pas payer, j'irai ailleurs.* »

DR

Afin de se mettre en conformité avec la loi, Ars-en-Ré entend changer le mode de calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

« *Laissez-nous travailler !* » a répondu Danièle Pétiniaud-Gros. « *Nous n'avons pas encore défini son montant, ni le mode de calcul, nous prendrons en compte la diversité des commerces et rien ne dit que les tarifs au final vont augmenter.* » La grille tarifaire est donc attendue avec impatience d'ici le 15 janvier, date à laquelle les camelots devront rendre leurs demandes d'inscription pour la saison 2024.

Aurélie Bérard

Ré à la Hune est une publication gratuite éditée par Rhéa Marketing : 183 rue des Gros Peux - 17940 Rivedoux-Plage / Tél. 05 46 00 09 19 / Fax : 05 46 00 09 55 / Mail : realahune@rheamarketing.fr. Ce journal vous est offert par les Annonceurs, nous les en remercions vivement. Il est mis à votre disposition par tous les commerçants et lieux qui le souhaitent, merci à eux.

Directrice de la Publication : **Nathalie Vauchez** / Maquette : **RC2C** / Mise en page : **Valérie Le Louer** Rédaction, photos : **Aurélie Bérard, Catherine Bréjat, Jacques Buisson, Mathieu Delagarde, Lucile Dron, Pauline Leriche Rouard, Laura Silhol, Nathalie Vauchez, DR, sauf mention expresse** / Dessin : **Philippe Barussaud** / Régie publicitaire : **Rhéa Marketing : 05 46 00 09 19 - Frédéric Pallot-Dubois : 06 14 29 47 21 Nathalie Vauchez : 06 71 42 87 88 rhea@rheamarketing.fr** / Imprimeur : **Imprimerie Rochelaise / N° ISSN : 2257-0721 - PEFC 10-31-1240**

Toute l'actualité de l'île de Ré sur www.realahune.fr

Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent. Écolo, le journal s'engage pour un avenir positif et durable sur notre île !

CONSEILS MUNICIPAUX

La Couarde : une fin d'année riche en sujets

16 octobre et 6 novembre… retour sur les temps forts des deux derniers conseils municipaux couardais.

DR

L'éventuelle mise sous vidéoprotection de l'école incite les élus à la réflexion.

Lundi 16 octobre, c'est avec un point sur une triste actualité que s'ouvre la séance municipale. « *L'école est un sanctuaire, un moyen d'égalité et un élément de démocratie* », affirme Patrick Rayton, demandant à l'assistance une minute de silence en hommage à l'enseignant Dominique Bernard assassiné trois jours auparavant à Arras. Trois semaines plus tard, c'est la dernière tempête et ses dégâts qui s'inviteront en introduction du conseil.

Travail de rentrée des commissions

A l'ordre du jour du 16 octobre, nombre de points de gestion courante, décisions modificatives au budget ou encore demandes de subventions, mais aussi le compte-rendu des réunions de septembre de quatre commissions.

Aux Espaces Verts, Béatrice Turbé annonce les premières récoltes des jardins familiaux mais aussi des plantations à venir sur la façade de la Mairie, plumbago et jasmin étoilé ayant été choisis pour leur rusticité. Autre bonne nouvelle, l'obtention de la Charte +Nature, label proposé aux collectivités engagées dans une gestion durable de leurs extérieurs. La Couarde a obtenu deux + sur trois. « *Il faut maintenant aller chercher le 3ème + et il est soumis à une grande exigence* », souligne la 1ère Adjointe évoquant la gestion différenciée.

Concernant les bâtiments communaux, Denis Giraudeau évoque divers travaux en cours ou à venir, Peggy Luton ayant préalablement présenté le 1er bilan (plutôt positif) de la Maison des Saisonniers et la décision d'ajuster les tarifs selon deux grandes périodes annuelles pour une lisibilité plus fluide.

Au chapitre Vie quotidienne, nombre de sujets allant du développement de l'espace numérique aux animations déjà programmées pour l'année prochaine, en passant par la bibliothèque qui fêtera ses dix ans en 2024.

En clôture de ce Conseil d'octobre, les festivités de Noël et plus particulièrement celles dédiées aux anciens du village.

Bons résultats pour le camping

A la séance municipale du lundi 6 novembre et alors qu'il ferme le lendemain, Jean-Yves Dutertre peut confirmer les bons résultats du camping municipal Le Rémondeau, qui clôture sa saison avec un CA de 847 K€ HT (contre 804 K€ en 2022). « *Une augmentation qui correspond à peu de choses près à l'augmentation des tarifs* », précise le Conseiller Délégué, soulignant que « *2022 ayant été une année exceptionnelle, 2023 l'est aussi de fait* ». « *On s'habitue aux bons résultats mais ils ne seront pas les mêmes avec la cession de terrain à la CdC* », tempère M. le Maire, précisant que ce sera chose faite le 14 novembre avec la signature de l'acte authentique. Rappelons en effet que cette transaction intervient dans le cadre du programme de logement du Petit Noue. La Couarde doit donc revoir le modèle du camping et une étude économique est d'ailleurs en cours. Si l'activité 2024 sera globalement maintenue, c'est en 2025 que le changement se fera sentir. Côté tarifs, Jean-Yves Dutertre prévoit une nouvelle augmentation en accord avec l'inflation de 3,5 à 4,5% pour l'année prochaine, tandis qu'un tarif -15% sera appliqué en basse saison.

Vers une commune sous vidéoprotection

« *Et non vidéosurveillance* », précise d'emblée Patrick Rayton comme d'autres maires auparavant. Le sujet est sensible et source de débats, ce qui sera d'ailleurs le cas ici aussi. Car si des caméras aux abords des ronds-points d'entrée et de sortie de la commune, à la mairie (déjà dotée), au marché ou encore sur la zone du Peu Ragot, ne suscitent guère de commentaires, il en va autrement pour l'école où la Commission Sécurité propose d'installer une caméra « *permettant d'avoir une vision sur la rue et le secteur d'entrée/sortie des élèves* ». Les Conseillères Carine Lutt et Vanina Pichevin s'interrogent sur le bien-fondé d'une installation qui pourrait être « *source de stress pour les enfants* », alors que le plan Vigipirate impose déjà la présence de policiers municipaux à la sortie des classes. « *Il faut pondérer avec la liberté individuelle* », estime Carine Lutt, Peggy Luton soulignant quant à elle que « *l'école est déjà sécurisée depuis sept ans* », mais reconnaissant toutefois qu'une conversation avec un gendarme « *l'a fait réfléchir, la présence de caméras pouvant aider à identifier les auteurs de dégradations ou agressions éventuelles* ».

« *On prend toujours des cas extrêmes et on est ce soir sur la question de principe. Il n'y a pas de décision ferme de localisation à ce jour* », intervient Patrick Rayton, proposant le lancement de l'étude qui laisse aux élus une bonne année de réflexion. C'est acté mais sans doute le débat n'est-il pas clos.

Pour conclure, M. le Maire revient sur la tempête Domingos qui a balayé nos rivages deux nuits plus tôt et la commission Marais et Digues. « *La protection de la partie nord a bien fonctionné et il n'y a pas eu de surverse. Les ouvrages ont fait leur travail* », se réjouit Patrick Rayton évoquant une élévation de 1,40m. « *En revanche, le phénomène d'érosion prend une ampleur notable* » poursuit-il, ajoutant que « *la question n'est pas trop bien traitée par l'Etat ni le Département, ce dernier disposant d'un budget annuel pour travaux d'urgence d'1M€ quand il faudrait déjà 1,2 M€ rien que pour le Moulin Brûlé* ». « *Ce n'est pas simple, et c'est certainement l'un des prochains gros dossiers de la CdC car il y a une volonté politique* », conclut le Maire de La Couarde, également 1er vice-président de la CdC, délégué au littoral.

Pauline Leriche Rouard

Sauf modification, le prochain conseil municipal couardais est prévu le 11 décembre à 18h.

Jusque fin décembre pour participer au Concours Photo

10 ans d'existence et Bruce Toussaint pour parrain de l'édition 2024.

Initialement prévue fin octobre, le délai de dépôt des candidatures a été prolongé de deux mois. Les photographes ont donc jusqu'au 31 décembre pour mettre leur œuvre en lice. A la fin octobre, la conseillère municipale Nadège Bielot a déjà recueilli quelque quatre-vingt images contre quarante au total l'année dernière, prouvant que le thème 2024 « *Jeux de lignes* », inspire davantage que le sujet 2023.

Le Jury se réunira en janvier, précédant une exposition en vue du Prix du Public pendant les vacances de printemps, et une remise des prix courant de l'été.

Règlement et dépôt des photos sur **www.concoursphoto-lacouarde-surmer.fr**

Suivez l'actualité de l'île de Ré sur **realahune.fr**

INTERVIEW PATRICE DÉCHELETTE

Saint-Martin : plusieurs projets sont sur les rails

Nous avons rencontré le maire Patrice Déchelette pour évoquer différents sujets d'actualité concernant la capitale de l'île de Ré : vidéo-protection, mouillages, logements sociaux, sans oublier le patrimoine. Tout dernier projet : l'éco-pâturage sur le bastion du Vert Clos.

Ré à la Hune : quel premier bilan tirez-vous de la mise en place de la vidéo-protection, en début d'été ?

Patrice Déchelette : Le système de vidéo-protection en place depuis juillet, « notre force de dissuasion anti-incivilités » a montré son efficacité. A la mi-août nous avions déjà verbalisé 51 personnes qui rentrent en fraude sur les parkings (35 €), qui forcent les barrières et avons fait des dépôts de plainte. Nous avions aussi à cette date dressé une douzaine de PV (135 €) pour dépôts sauvages. Par exemple, de retour du marché d'Ars, en repartant sur La Rochelle, un commerçant déposait systématiquement ses cageots de melons vides ! La verbalisation a un effet immédiat, le Point d'apport volontaire (PAV) de l'avenue de la Plage ne sert plus de déchetterie. C'est le moindre des respects vis-à-vis de nos agents de voirie. D'ailleurs, je précise que la verbalisation n'a pas forcément concerné des Martinais, mais des habitants d'autres communes ou personnes de passage.

Nous allons étendre ce dispositif aux autres PAV de la commune. Tout comme Ars, Rivedoux ou encore La Flotte, nous sommes convaincus de son efficacité. Nous avons aussi organisé une réunion avec les commerçants début octobre, pour voir comment améliorer encore la propreté et l'attractivité de Saint-Martin.

Pourquoi les mouillages de La Cible posent-ils problème à Saint-Martin ?

L'autorisation de l'Etat en janvier dernier pour la réalisation de mouillages légaux plage de la Cible pose un grave problème d'équilibre du budget annexe. Nous réfléchissons à la possibilité de poursuivre ou non le projet. Encore un espace de liberté qui disparaît…

L'Etat n'acceptant plus les mouillages dits « sauvages » nous avons dès 2016 mandaté le cabinet Oméga pour nous faire une simulation de coût et cahier des charges pour trente mouillages légaux, de début avril à fin septembre. Entre temps, le dossier s'était « perdu » au sein des Services de l'Etat… En janvier dernier, nous avons reçu l'autorisation de la préfecture pour trente mouillages. Le problème est qu'aujourd'hui nous ne pouvons les réaliser, car il faut élaborer un budget annexe à l'équilibre, ce qui n'est pas possible. Nous allons tenter d'en faire dix, sachant qu'à ce jour nous avons six bateaux d'accord pour payer la redevance pour un mouillage légal du 1er avril au 30 septembre.

Nous allons donc voir, en fonction des devis reçus, si nous pourrons monter un budget annexe pour dix bateaux.

© Nathalie Vauchez

Patrice Déchelette heureux que le projet de construction des 25 logements sociaux puisse démarrer en 2024.

Bonne nouvelle, le programme de logements sociaux sur le site de l'ancienne gendarmerie est lancé…

Oui le terrain de l'ancienne gendarmerie appartenant à Habitat 17, cela a facilité les choses. Le permis de construire a été déposé, il est à l'instruction de la CdC, tout a été vu auparavant avec l'Architecte des Bâtiments de France. Après l'appel d'offres et le choix des entreprises, les travaux devraient démarrer au premier semestre 2024 pour une livraison prévue en 2026. Il y aura 25 logements, du T1 au T3, les petits logements ont été privilégiés pour pouvoir accueillir les personnes seules et les jeunes couples. Un chauffage par géothermie est prévu.

Une fois le lotissement construit et après contrôle et réception des travaux, la voirie interne sera rétrocédée à la Commune de Saint-Martin, qui l'intégrera dans le domaine public. Une convention a été signée dans ce sens avec Habitat 17, nous assurerons l'entretien et l'éclairage.

Lors du Conseil municipal du 9 octobre nous avons décidé d'appeler le lotissement « Clos Nicolas Baudin », la voie principale « Espérance » et la sente piétonne, la placette et les venelles porteront chacune le nom d'un bateau des expéditions du géographe et naturaliste. Il s'agit d'un bel hommage à un natif de Saint-Martin, déjà honoré il y a un an par la pose d'une plaque sur la façade des anciennes Nouvelles Galeries (aujourd'hui La Martinière).

Qu'en est-il de la restauration des remparts de Saint-Martin et de La Poudrière ?

Nous avons confié en 2019 une expertise des remparts au cabinet Philippe Villeneuve, le diagnostic est en cours et nous sera rendu en fin d'année. Les chantiers de restauration se feront par tranches, avec des co-financements de la Commune, de l'Etat, de la DRAC et du Département.

Les travaux de restauration du monument historique de La Poudrière peuvent démarrer, les lots ayant été attribués après négociation avec les entreprises. Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune et des subventions sont attendues de la DRAC et du Département, notamment. Le montant global est de 51 K€ au-dessus (+ 9,6 %) de ce qui avait été budgété (≃590 K€). Nous espérons une livraison en mai 2024. La salle de La Poudrière pourra à nouveau accueillir des expositions et des réunions.

Enfin, en matière de patrimoine et d'Histoire toujours, nous avons attribué à l'entreprise rochelaise *In Site* le marché pour l'étude et la conception du projet scénographique d'une nouvelle exposition permanente eu Musée Ernest Cognacq, à partir du printemps 2024. L'ancienne exposition sera démontée et nous récupérerons du matériel, afin d'éviter les coûts inutiles et gâchis. Ce sera une exposition dont nous serons propriétaires de nombreuses années. Le Musée vient de fermer en novembre, tout est en cours de démontage.

Enfin je tiens à préciser que la décision d'abattre un arbre ancien sur l'îlot a été prise après diagnostic de celui-ci : fendu au milieu, mangé par les termites, nous n'avions pas le choix et nous le remplacerons. On ne coupe pas les arbres pour le plaisir, mais seulement par besoin ou s'ils représentent un danger, nous ne sommes pas de joyeux bucherons !

En quoi consiste le projet d'éco-pâturage au Bastion de la mer, voté en Conseil municipal du 13 novembre (5 abstentions) ?

Nous souhaitons entretenir le bastion du Vert Clos, non pas de façon mécanique, mais par une gestion pastorale. Les pratiques agricoles et pastorales dites extensives permettent le maintien et l'entretien de milieux ouverts et contribuent à préserver la biodiversité et les paysages.

Ainsi la mairie a fait appel à l'association *Macadam Mouton* afin de mettre en place un pâturage ovin sur environ 6000 m^2. Le site concerné fait partie des fortifications de l'enceinte de la ville, classées au patrimoine mondial de l'UNESCO et il est intégré dans le réseau des sites majeurs Vauban. Le site doit être équipé pour accueillir les animaux avec une clôture ovine qui sécurisera le cheptel, laissera le passage aux piétons pour rejoindre la mer et leur permettra d'observer les moutons.

Il est prévu de faire pâturer les animaux pendant un minimum de six mois, en excluant la période estivale puisque le site n'offre pas d'ombre et le bien-être animal reste notre priorité. L'idéal serait d'être présent pour la pousse de printemps et d'automne pour un entretien optimal.

Macadam Mouton s'engage à utiliser les animaux les mieux adaptés tant aux milieux à entretenir que dans un objectif de préservation de la biodiversité domestique.

La mairie s'engage à mettre à disposition une cuve à remplir d'eau, à informer l'association en cas de problème, à afficher l'interdiction de nourrir les animaux. *Macadam Mouton* s'engage à surveiller les animaux, à assurer la charge financière des soins vétérinaires et le suivi sanitaire du cheptel et à intervenir 7 jours sur 7 en cas de problème. Une convention sera signée en ce sens, entre la mairie et l'association Macadam Mouton.

Propos recueillis par Nathalie Vauchez

CONSEIL MUNICIPAL LA FLOTTE DU 2 NOVEMBRE 2023

Lionel Le Corre devient 3è adjoint, Hugo Favreau entre au Conseil

Le Conseil municipal de La Flotte du 2 novembre s'est ouvert sur une minute de silence *« en mémoire à Joël Menanteau et aux nombreux disparus du fait de la guerre en Ukraine et du conflit en Palestine ».*

© Gilles de La Cuvellerie
Joël Menanteau

© Gilles de La Cuvellerie
Lionel Le Corre

© Gilles de La Cuvellerie
Daniel Pinaud

© Gilles de La Cuvellerie
Hugo Favreau

« *Joël a beaucoup participé à la vie du village, on aime les gens quand on fait le métier de boulanger* », a pudiquement commenté le maire, Jean-Paul Héraudeau, avant d'appeler élus et auditoire à une minute de silence.

Auditoire particulièrement nombreux, une fois n'est pas coutume, sans doute la récente décision du Conseil d'Etat quant à l'avenir de la statue de la Vierge n'y était-elle pas étrangère. Un sujet qui passionne, ici et ailleurs, et divise aussi, au point parfois d'en devenir désagréable avec le maire (lire notre article en page 2 de cette édition).

Taxe d'habitation et logements pour les saisonniers

Une première réunion du groupe de travail de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaire s'est tenue le 31 octobre. Jean-Paul Héraudeau a rappelé que La Flotte, contrairement à d'autres communes rétaises, n'a pas souhaité instaurer la majoration du taux de la THRS sans que ne soient préalablement définis les projets communaux permettant de « justifier » les recettes dégagées. « *Il ne s'agit pas de taxer les résidences secondaires pour les taxer, sans avoir derrière un projet partagé.* », a-t-il précisé. « *Il faut avoir pour objectif de maintenir un tissu économique, discuter avec les résidents secondaires, afin qu'ils fassent partie d'un projet accepté et acceptable.* »

Les difficultés de logements sur la Commune, tant sur le logement à l'année que le logement saisonnier, sont réelles. A cet égard, la question du logement saisonnier est primordiale pour la vie économique de la Commune. La Flotte est classée station de tourisme et perçoit à ce titre directement la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Cette taxe a représenté une recette importante pour la Commune de La Flotte, puisqu'elle s'est élevée à plus d'1M € en 2022. Pour continuer à la percevoir, il lui faut contractualiser avec l'Etat et dresser un plan d'actions avant la fin de l'année 2023. Cette Convention a été votée lors de ce Conseil. Le maire a conclu sur ce sujet en indiquant qu'il pourrait, par exemple, être envisagé de justifier une hausse de la THRS en réponse à l'obligation de créer des logements saisonniers via l'acquisition ou la construction, cela afin de conserver la recette de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Parmi les informations diverses du maire, citons les derniers travaux lancés pour 2023 : promenade de la côte (courant novembre), travaux d'extension de l'ALSH (retour dans les locaux livrés fin mars-mi-avril 2024).

Le Département a informé que plus de 97 % des logements des 398 communes du département sont éligibles à la fibre. Le maire de La Flotte a refusé récemment l'installation de poteaux hors sol pour raccorder la fibre et a demandé au prestataire d'enterrer les câbles. En secteur classé et remarquable il ne souhaite pas que soit remis en cause tout le travail d'enfouissement des réseaux. Il a aussi demandé à ce que la zone ostréicole soit raccordée à la fibre.

Animations reconduites et nouvelles

Armelle Lacombe, animatrice de la Commission Patrimoine Culture, a informé de la date de la soirée des nouveaux arrivants, planifiée le 3 décembre. Parmi les animations, la Course aux œufs est en réflexion pour 2024, les associations porteuses ne renouvelant pas leur action. Pour les ateliers d'Artistes ouverts, la date du week-end de la Pentecôte a été retenue, en même temps que la fête du port et le marché paysan. Le spectacle *Pénélope s'en mêle* est inscrit au programme 2024, et un projet est en discussion autour d'une semaine fédérale du Scrabble (semaine du 08 au 12 avril) dans la salle de la base nautique. Sollicitée par des groupes de Jazz pour organiser des concerts les 9 et 11 mai, l'adjointe au maire se demande s'il ne pourrait être créé un court festival sur ces 3 jours. Un Concert d'Harmony's Swing, toujours très apprécié, est en cours de planification durant l'été 2024.

Fermeture de Feuillette plus de 4 mois

En l'absence de Joël Menanteau, qui animait la Commission Economie Attractivité, Jean-Paul Héraudeau a rendu compte du travail de celle-ci : nombreux tarifs révisés pour ajuster au mieux le budget 2024 en cours de préparation. demande de révision de loyer du nouveau locataire Accarias, qui détient le fonds de commerce de la boulangerie du marché (dont les murs appartiennent à présent à la Commune). La commission a proposé de ne pas donner une suite favorable à cette demande car toute l'opération d'acquisition a été construite en fonction et en tenant compte des recettes. Le Maire a demandé à M Accarias de revoir ses dates de fermeture. Ce dernier y réfléchit. Le maire trouve « scandaleux » que la boulangerie Feuillette de La Flotte ferme ses portes du 13 novembre 2023 au 31 mars 2024, il avait prédit lors du rachat de la boulangerie Turcot par cette chaîne nationale qu'il fermerait en hiver. Il lui a demandé de revoir ces dates et de proposer un tarif plus attractif de baguette.

Le local annexe de la Cervoiserie va être remis sur le marché, car si l'activité est bonne, elle n'est toutefois pas suffisante pour amortir deux loyers. Un appel à candidature sera lancé. Dans la zone ostréicole, un terrain communal est mis à disposition : un éleveur de homards semble intéressé. Rappelant que des baux emphytéotiques de 50 ans ont été signés par les trois entités Billy, Henry et Bourdejeau avec la mairie, il a évoqué la situation de l'entreprise Henry, rappelant que le conseil municipal de l'époque avait délibéré à deux reprises sur ce sujet : vraisemblablement, la dégustation récemment créée est illégale car contraire aux délibérations contenues en annexes des baux signés.

Nouvel élu et élection du 3ème adjoint

Suite à la disparition de Joël Menanteau, 3ème adjoint au maire, la règle désigne le suivant sur la liste « *Ensemble pour La Flotte* » intégrant d'office le conseil municipal. Sylvie Delval a souhaité décliner et c'est donc le suivant de la liste, Hugo Favreau, qui a rejoint le conseil municipal

Il a été décidé de na pas supprimer le poste d'adjoint devenu vacant, de maintenir à cinq le nombre d'adjoints, de conserver l'ordre du tableau et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera donc le poste de 3ème adjoint. Lionel le Corre a été élu, à bulletin secret, à l'unanimité. Ses précédentes délégations en tant que conseiller délégué ont été confiées à Daniel Pinaud.

Création d'une commission municipale Energie

La loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 prévoit la définition, par les communes, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables (ZAEnR). Dans un souci d'efficacité et de cohérence territoriale, le Secrétaire général de la préfecture a suggéré, lors de la réunion du 12 juillet dernier, que la Communauté de Communes de l'île de Ré coordonne l'élaboration de ces zones d'accélération, en partenariat étroit avec les communes de l'île de Ré. Le président de la CdC a ainsi proposé aux dix maires de fixer ensemble les principes de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'île de Ré lors d'un Comité de pilotage dont la première réunion s'est tenue le 17 octobre dernier. Parallèlement, le maire a informé le Conseil qu'un administré lui a fait part de son intérêt particulier sur le sujet et proposé d'animer un groupe de travail communal. Il propose aux élus municipaux de constituer une commission municipale à laquelle pourrait être invité de manière permanente Monsieur Rieg, auteur de cette proposition

Le Conseil a délibéré favorablement à la création d'une cinquième commission municipale intitulée Commission Energie.

La municipalité a décidé la création d'un marché de fin d'année nommé « Marché de Noël ». Sur l'impulsion de la commission municipale Économie-Attractivité, la Commune a acquis six chalets en bois qui seront installés sur le square du 11 novembre afin de créer un marché de Noël et ainsi améliorer l'attractivité du marché médiéval et des commerces de La Flotte sur cette période. Les chalets seront mis à la location des commerçants non sédentaires et proposés gracieusement aux associations. Les commerçants non sédentaires non alimentaires pourront également s'installer sur le Marché de Noël dans les conditions habituelles du marché quotidien. Les dispositions générales d'attributions et de fonctionnement du Marché de Noël sont fixées par le règlement intérieur qui a été adopté.

De nombreux tarifs 2024 ont été votés lors de ce Conseil : marché de Noël, commerces sédentaires et non sédentaires, parking du Clos Biret, locations de salles et matériels, stationnements, Occupation du Domaine Public.

Nathalie Vauchez

Suivez l'actualité de l'île de Ré sur **realahune.fr**

CONSEIL MUNICIPAL DE LOIX DU 26 SEPTEMBRE

« A Loix on ne joue pas sur la fiscalité »

Pont de la Tonille, arrêt des feux d'artifice et volonté de ne pas majorer la fiscalité des résidents secondaires furent les principaux sujets abordés lors du dernier Conseil de Loix.

© Nathalie Vauchez

La Maison en partage a accueilli, du 1er juillet à fin septembre, 22 saisonniers, stagiaires, apprentis.

Aux mouillages du Grouin, Patrick Boussaton a expliqué que les services techniques de la Commune passent du temps à nettoyer les corps morts (pneus et béton) qui remontent au fur et à mesure. Le nettoyage de l'hiver dernier n'a pas été suffisant, surtout si l'on y ajoute la ferraille ostréicole. Ces opérations occupent un agent à mi-temps durant trois mois de l'année et sont financées via le budget annexe de la Zone de mouillage.

Très usé, le Pont de la Tonille devait absolument faire l'objet d'importants travaux. Le budget initial d'un peu plus de 240 K€ s'est vu alourdi par la nécessité d'épaissir les palplanches : 31 tonnes de palplanches au lieu de 25 tonnes ont fait monter le budget à 249 K€. Un passage provisoire devait être mis en place.

La Commune a acquis un terrain de 430 m² au 1 rue des Sacristains, derrière le cimetière, ce qui lui permettra d'agrandir celui-ci, qui n'a aujourd'hui plus qu'une dizaine d'emplacements disponibles.

Des feux d'artifice polluants

Erick Martineau a confirmé que les feux d'artifice sont aujourd'hui de plus en plus contestés, polluant les marais, la mer, les vents d'Est ramenant tout dans la nature, notamment beaucoup de produits chimiques. Des plaintes pour pollution ont été reçues en mairie. Ainsi Loix souhaite remplacer son feu d'artifice par un autre type de spectacle. Une animation de drones serait hors budget, tout comme un son et lumière, aussi il étudie la possibilité de proposer un spectacle laser et musical, de qualité, dont le budget serait proche de celui du feu d'artifice. « *Dans dix ans les feux d'artifice n'existeront plus* », prédisent les élus loidais.

La Maison en partage a accueilli 22 personnes entre le 1er juillet et la fin septembre, elle a affiché complet et aucune dégradation n'a été commise, la mairie est très présente pour s'assurer du respect des règles et prend en charge l'entretien des parties communes. La qualité de l'hébergement, situé au cœur du village et proposé à des prix abordables, a été soulignée.

Locations saisonnières : les droits d'usage bien plus efficaces que la fiscalité

Le maire, Lionel Quillet a détaillé sa position quant à la possibilité désormais offerte par le statut de Zone tendue (décret du 26 août dernier) de majorer la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. « *Nous avons construit dès 1995 cinquante logements à Loix, sans augmenter la fiscalité, en faisant des emprunts. En 28 ans, nous avons emprunté 10 M€ à Loix, nous avons pris des risques, et nous en voyons les effets, puisque Loix est le seul village de l'île, avec Sainte-Marie, dont la population croît. Nous sommes la commune la plus petite et la moins riche de l'île de Ré, nous faisons avec nos moyens, les droits de mutation se montent au mieux à 200 K€ à Loix, les meilleures années. Les communes rétaises ont des moyens, il s'agit d'un choix politique que de ne jamais jouer sur le taux de fiscalité. Nos recettes proviennent des loyers des commerces et du camping, en 28 ans nous n'avons augmenté que trois fois la fiscalité, et encore de façon raisonnable : en 1997 pour sauver l'école où il ne restait que 8 enfants, en 2000 suite à Xynthia et en 2003 pour acheter le terrain du cimetière. L'île vit sur une fiscalité payée aux deux tiers par les résidents secondaires, qui sont déjà de gros contributeurs. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est basée sur le foncier, cela ne tiendra plus longtemps, et le jour où la pesée embarquée va arriver, qui fera que chacun paiera en fonction de sa production de déchets, la contribution des résidents secondaires va s'effondrer. Je rappelle que le logement est une compétence communale avec les bailleurs sociaux, quand en 2008 la CdC a pris la compétence logement pour les programmes de 20 logements et plus, Léon Gendre a dit que les Communes n'en feraient plus, il avait raison pour certaines d'entre elles en tout cas. La CdC a mis 25 M€ sur la table et géré les contentieux. S'est ajouté le problème des locations Airbnb, avec le législateur qui n'a pas fait son travail : la fiscalité est de 45 % sur les locations à l'année et 7 % sur les logements saisonniers ! Maintenant que nous avons obtenu le statut de Zone tendue, la CdC va faire des propositions cet hiver pour encadrer et limiter ces locations, en définissant des règlements d'usage, tels la durée de location ou encore la proportion entre logements saisonniers et permanents. Les Communes devront prendre à cet égard des positions claires. Pour Loix, nous ferons une commission de travail sur tous ces sujets. Pour moi, sur l'île tout le monde est rétais, comme à Loix tout le monde est loidais. Je crains l'effet boomerang de la majoration de la taxe d'habitation et c'est un vrai débat qui est relancé. On peut faire beaucoup avec les droits d'usage, sans passer par la majoration.* », a conclu un maire et président de la CdC très en verve sur ce sujet.

▸▸ *Nathalie Vauchez*

Sauvetage d'une pelleteuse envasée

© Nathalie Vauchez

Lionel Quillet assiste au sauvetage de la pelleteuse, bien envasée, mais dont le moteur n'a heureusement pas été submergé.

26 octobre. 1er jour des travaux pour la restauration du Pont de La Tonille, à la Pointe du Grouin, permettant notamment l'accès des ostréiculteurs à leurs exploitations et par lequel la piste cyclable passe également.

L'Entreprise pour ce chantier a été trouvée non sans mal, celui-ci n'intéressant pas plus que cela les professionnels. Alors qu'une pelleteuse de l'entreprise commençait juste à intervenir ce matin-là pour construire les soubassements de la déviation à mettre en place durant les travaux, le sol s'est affaissé et la pelleteuse s'est retrouvée envasée et en partie submergée.

Appelé en urgence, le Loidais Dominique Bironneau, qui est à son compte, est immédiatement intervenu avec sa pelleteuse. Alors qu'il était à la Prise des Eveillards à loix où il tenait un point presse au sujet de la renaturation de différents sites en partenariat avec le Conservatoire du Littoral (lire p.29), Lionel Quillet, président de la CdC et maire de Loix, prévenu par son 1er adjoint Patrick Boussaton qui suit ce chantier, s'est immédiatement rendu sur place et a assisté, avec inquiétude puis soulagement au sauvetage de la pelleteuse.

Celle-ci a été sortie à temps, mais non sans mal, le moteur n'ayant pas été immergé. Il s'en est fallu de peu.

▸▸ *Nathalie Vauchez*

BILAN DE MI-MANDAT

Alain Pochon déterminé pour sauver *Les Portes*

Chaque année, depuis trois ans, à l'automne, le maire des Portes-en-Ré, Alain Pochon, organise une réunion publique, très suivie par les Portingalais. Pour ce bilan à mi-mandat, près de 200 personnes avaient fait le déplacement.

© Nathalie Vauchez

Les travaux du parking du Corneau ont débuté cet automne, les peupliers ne seront pas abattus, excepté celui qui est proche de l'armoire électrique, son diagnostic ayant révélé qu'il est malade. Le maire échange avec l'ASSIP à ce sujet.

Après avoir présenté l'ensemble de l'équipe municipale, le maire a évoqué une liste de 52 projets à mener : 23 ont déjà été réalisés tandis que pour 16 d'entre eux la mairie va passer dans la phase opérationnelle en 2024, la partie administrative étant terminée. 4 projets en sont au stade administratif, tandis que l'équipe municipale n'a pas encore eu le temps de s'occuper des 9 projets restants.

L'animateur de la soirée, Thierry Praud, directeur de la communication de la CCI de Charente-Maritime, a annoncé que le fil conducteur de la politique municipale est « *le bien vivre ensemble dans le village à l'année.* »

Une vingtaine de logements en location, six en accession

Alain Pochon a d'emblée abordé les projets de logements sociaux, sujet prioritaire désormais aux Portes. « *Fixer la population, notamment les jeunes ménages, attirer de nouveaux habitants, de préférence des familles avec enfants, car l'école est en danger, l'Académie ne prévoit pas de remplacer la directrice à son départ, maintenir la vie du village et des commerces à l'année, pérenniser les services - La Poste est désormais communale et ouverte le samedi matin - bref éviter que les Portes ne sombre en village fantôme, tels sont les objectifs de la création de logements. Ce qui a fait débat est le mode de financement des programmes de logement, nous avons opté pour la majoration de 60% de la part communale de la taxe d'habitation, la portant de 7,84% à 12,54 % au 1er janvier 2024. Je remercie les résidents secondaires, dont je fais d'ailleurs partie, de contribuer ainsi à la vie du village. Ce seront des recettes dédiées au logement, puisque nous n'avons pu obtenir l'abaissement du seuil de compétence de la Communauté de Communes, qui intervient seulement pour les programmes d'au moins vingt logements. Nous avons trois chantiers : celui des onze logements (5 T3 et 6 T4) de l'allée des Peupliers pour lequel nous avons perdu deux ans du fait de recherches archéologiques non faites et une subvention d'équilibre + VRD passée de 250 K€ à 763 K€, que la commune financera progressivement. Trois logements sur les onze reviennent au choix de la commune, j'ai négocié que ce soit six qui soient à la main de la commune. Le nouveau bail emphytéotique est aussi passé de 60 ans à 85 ans.* »

« *Le second programme situé avenue des Treilles concerne six logements en primo-accession sociale à la propriété (BRS), essentiellement des T3 et peut être un ou deux T4, qui seraient disponibles fin 2026. Ce programme sera financé via un emprunt rendu possible grâce à la majoration de la taxe d'habitation. Le troisième programme concerne l'acquisition d'une maison, à l'entrée du village, 26 avenue des Treilles, qui pourrait permettre de construire six à sept logements T1 à T3, en location.* » « *Je vais continuer à travailler avec la CdC, je ne lâcherai pas, il faut que les maires m'entendent, on est volontaire.* »

Aménagement de 3 carrefours

« *Second thème abordé, les infrastructures et la voirie. La voirie communale couvre 29 km : 9 % de ces routes sont fortement dégradées, 60 % nécessitent une intervention dans les trois ans. Nous avons passé en 2021 un marché à 1,2 M€, nous dépensons 480 K€ par an pour la voirie, les pistes cyclables et les parkings. Côté aménagement de la D101 le Département a donné son accord pour les aménagements de trois carrefours : création d'un giratoire au niveau de l'intersection avec l'avenue du Haut des Treilles, sécurisation du carrefour rue Batardeau/route de La Filatte (accès déchetterie), création d'un carrefour au niveau de l'intersection avec la route de la Plante à Relet.* »

Par ailleurs, la commune comporte 20 467 m² de stationnement. Elle compte notamment mettre en place un parking gratuit à la Pointe à Chabot.

Des lieux de vie

Troisième thème ayant trait à la vie permanente, les lieux de rassemblement : réhabilitation de la salle des Marais de la Prée, avec un démarrage des travaux en janvier 2024 pour une livraison attendue pour fin 2024, hors espaces extérieurs. Salle de sport, accueil de manifestations culturelles, réunions, elle offrira confort et infrastructures événementielles. La réhabilitation complète de la mairie est aussi prévue en 2024. Après la mise en place de l'office de tourisme avant la saison 2023, sera d'abord rénové l'étage qui accueillera les services administratifs, puis le rez-de-chaussée où se trouveront l'accueil des administrés et une salle de réunion, outre l'agence postale et l'office de tourisme. Les bureaux de la police municipale étant à part. Ces deux projets représentent un budget total de 3 M€, financés a minima par 1,144 M€ de subventions, dont 210 K€ de la CdC, des dossiers de demandes ayant été déposées auprès de l'Etat (mairie) et du Département (salle).

L'aménagement paysager de la commune fait aussi l'objet de toute l'attention de la municipalité : 55 arbres et 75 arbustes ont déjà été plantés depuis le début du mandat et bientôt une centaine d'autres le seront. Cinq arbres seront replantés sur le parking du Corneau. « *Aux Portes, on plante* », a affirmé le maire.

Côté évènement, le X-TREM 24 va doubler le nombre de participants en 2024, le maire entend bien garder aux Portes le Festival Fleur de sel, dont la 1ère édition organisée en septembre 2023 par le Département, en partenariat avec la CdC et les sauniers, fut un succès. La municipalité souhaite créer un lieu de rassemblement pour adolescents , à l'écart des habitations, pour éviter les nuisances sonores. Des pistes de travail sont en cours d'étude, intégrant tous les aspects réglementaires.

On le sait, la commune des Portes a lancé un dossier ambitieux en matière de Zone de Mouillages et équipements Légers (ZMEL) au Gros Jonc, à La Loge, à l'Anse du fourneau, à La Patache et au Chenal de Riveau. Le dossier officiel pour 580 mouillages a été déposé (lire nos articles sur realahune.fr).

La Levée du Fier, fort sujet d'inquiétude

Le maire a aussi abordé le sujet de la digue de la Levée du Fier, que la DDTM a finalement reconnue être propriété de l'Etat, alors qu'elle avait été, un temps, recensée comme digue orpheline. Au grand dam des élus portingalais, sa restauration et son entretien ne sont pas prévus par l'Etat, ni dans le PAPI 2 (Plan d'actions de prévention des inondations) : « *Sans cette protection, le risque à court terme est la maritimisation de toute la zone de la réserve de Lilleau des Niges, de la fermeture de la piste cyclable empruntée par près de 300 000 cyclistes chaque année, de la destruction des habitats naturels, de la faune et la flore, des marais et des activités saunières, ostréicoles et piscicoles, sans oublier le risque écologique que provoquerait la submersion de l'ancienne décharge, qui recouvre quatre mètres d'épaisseur de déchets sur environ 15 000 m², soient 60 000 m³ dont des carcasses de voitures, des gravats, plastiques, batteries, bidons d'huiles ou autres contenants toxiques, ainsi que 50 à 60 cm de compost « spécial Centre de transfert » réparti sur la zone en 2014/2015* » écrit à ce sujet le premier adjoint Patrick Bouraine, dans un dossier remis aux participants. « *Ce sont 70 000 m³ de déchets au total.* » « *Le rôle tampon des marais est essentiel de l'avis de tous, en cas de submersion. Supprimer la levée du Fier serait une immense aberration.* » (Lire nos précédents articles sur ce sujet sur realahune.fr).

Alain Pochon a conclu en remerciant l'ensemble du Conseil municipal de son travail, ainsi que la DGS et l'équipe des collaborateurs.

Propos recueillis par Nathalie Vauchez

Suivez l'actualité de l'île de Ré sur **realahune.fr**

PROJETS DU DÉPARTEMENT SUR L'ÎLE DE RÉ

Caserne, espace de médiation écologique et passages souterrains

Les Conseillers départementaux de l'île de Ré ont pour la première fois organisé une conférence de presse au lendemain de la session d'automne du Conseil départemental. Ils ont fait le point sur les projets en cours concernant notre île.

En préambule, Patrice Raffarin s'est réjoui de l'amendement à la Loi de Finances proposé par Olivier Falorni et adopté par l'Assemblée nationale concernant la possibilité pour 2024 de financer de nouvelles pistes cyclables par l'écotaxe (en attendant de pouvoir passer une proposition de loi). *« En effet, le Département intervient fortement dans le Schéma directeur de piste cyclable de l'île de Ré, notamment pour les passages en surface et souterrains de RD. Dans ce Schéma, il y a treize passages, dont quatre projets souterrains dits « inférieurs ». Cet amendement va permettre au Département de financer plus facilement ces aménagements. La présidente Sylvie Marcilly soutient activement la démarche du Député. »*

© Nathalie Vauchez

Les Conseillers départementaux ont souhaité faire un point d'étape des projets, au tiers de leur mandat.

Saint-Martin à l'honneur : caserne, passage souterrain, projet à « *La Favorite* »

Véronique Richez-Lerouge a souhaité présenter ce qui a été engagé au tiers du mandat. Ainsi l'autorisation de programme du centre de secours du SDIS de Saint-Martin de Ré a été actée lors de la session d'automne, tout comme sept autres centres dans le département (62,8 M€). On le sait, la nouvelle implantation du centre, sur un terrain acquis par la Commune de Saint-Martin (face à AquaRé et à la station essence), facilitera le travail des 58 sapeurs-pompiers, dont 8 professionnels, de la caserne. Il en coûtera 3,5 M€ à la charge du Département. La consultation des entreprises a été réalisée.

Autre dossier présenté, celui de « La Favorite » à Saint-Martin. Un passage « inférieur » est prévu sous la RD (vers le rond-point du cimetière), *« qui pourrait se faire concomitamment avec celui prévu à La Couarde (face rue de La Parée), mais qui est celui-ci plus complexe du fait de risques de submersion. Les services vont essayer de mener les deux de front. Celui de Saint-Martin concerne avant tout la réduction des embouteillages, celui de La Couarde a aussi des enjeux de sécurisation importants. Le budget du passage souterrain de Saint-Martin (à emprunter à pied, même pour les vélos) est compris entre 500 et 800 K€ selon si une déviation est nécessaire sur le tunnel. Son calendrier de réalisation serait 2025 ou 2026 s'il est fait en même temps que celui de La Couarde.»*

Les deux autres passages souterrains prévus le sont au futur giratoire des Gâchettes (sur la RD entre Le Bois et La Couarde, au niveau du centre de transfert) et à La Grainetière sur la RD entre la Flotte et Saint-Martin. Si le Département finance 30 % de leur réalisation, CdC et Communes concernées doivent se partager le solde de 70 % selon une clé de répartition à définir.

« Nous souhaitons aussi requalifier la friche du site de l'ancien magasin Point P (derrière le cimetière de Saint-Martin), acquis par le Département en 2015, pour en faire un espace de mobilité douce et de médiation. « Le site, qui a une position centrale, fait 1,06 hectare, le bâtiment 550 m². Nous voulons le réhabiliter et l'embellir, avec un espace fermé et un préau. Nous garderons un parking de délestage de 280 places, nous voulons y installer un point de halte pour les vélos, avec possibilité d'entretien de ceux-ci, des toilettes et des tables de pique-nique. Et nous maintiendrons à l'arrière du bâtiment un point de recharge des navettes électriques RespiRé. Le bâtiment réhabilité deviendra un espace de médiation environnementale, avec des expositions, une salle pour les associations… » Le projet devra se faire en coordination avec la Commune de Saint-Martin qui y dispose d'un terrain.

Interrogé par Ré à la Hune sur l'utilisation du site du Préau à Saint-Martin, propriété du Département, Patrice Raffarin aimerait y accueillir des classes de découverte « environnement », les jeunes logeraient à l'internat (où seule la moitié des 50 places est actuellement occupée) puisque seules les activités diurnes sont autorisées au Préau dans le cadre du risque submersion (PPRL).

Giratoire de La Passe et piste cyclable

Autre projet, celui de la restructuration du giratoire de La Passe et de la future portion de piste cyclable entre celui-ci et le camping du Bois Henri IV. L'esquisse technique du projet de réaménagement du giratoire a reçu l'assentiment des trois collectivités concernées (Mairie La Couarde, CdC, Département) et des riverains, lors d'une récente réunion. Ce projet comprend des cheminements piétons autour du giratoire, le déplacement de l'arrêt de bus et du stationnement, ainsi que la valorisation du secteur via un aménagement paysager. Le giratoire pourrait être réalisé fin 2025/début 2026. Le lancement de la réalisation de la portion de piste cyclable prendra plus de temps, puisqu'elle passera sur les terrains (entre 13 m² et 1500 m²) de quinze propriétaires, avec lesquels il faut négocier. Ce qui pousse à 2028 au mieux, si les acquisitions d'emprises foncières se font à l'amiable, un an de plus s'il y a expropriation.

Par contre, aucun passage piéton n'est légalement possible en traversée d'une RD, pour des raisons de sécurité.

Concernant le projet de la caserne d'Ars, compte tenu du recours porté par le Collectif de riverains, les Conseillers départementaux n'ont pas souhaité s'exprimer, ils ont juste précisé que des échanges sont en cours entre les services juridiques du Département et l'avocat du Collectif, portant sur les aménagements paysagers possibles.

Mobilité et tarifs du Pont

L'offre RespiRé a rencontré, d'après Patrice Raffarin, un « succès retentissant », avec une fréquentation ayant grimpé de 200 % sur certains circuits. Il faudra pallier le manque de liaison en saison (juin à septembre) entre Saint-Martin et La Couarde, le Maire de La Couarde ayant sollicité le Département et la CdC, à la suite de l'arrêt par la Région de la ligne 3 sur cette portion.

Concernant l'atelier de réflexion sur la saisonnalité et la modulation des tarifs du Pont, « *On avance bien* » a expliqué Patrice Raffarin, *« compte tenu des difficultés de mise en place du groupe de travail, auquel participent désormais la plupart des communes ainsi que des associations rétaises et continentales. Le Conseil départemental va se saisir de ces contributions pour proposer au débat puis au vote des élus en session plénière certaines évolutions. Je peux toutefois déjà affirmer que le montant global minimum des recettes de l'écotaxe de l'année passée sera maintenu (15,5 M€ en 2022, année qui fut exceptionnelle) et qu'il n'y aura pas de remise en cause de la gratuité du pont pour les résidents permanents.* »

Autres projets en cours, la requalification et l'aménagement du parking du Belvédère, au pied du pont. D'ores et déjà, la passerelle est désormais accessible aux ambulances et véhicules de pompiers de retour de La Rochelle, rentrant sur l'île de Ré. Jusque-là, ils se retrouvaient coincés dans les embouteillages en amont du pont.

Protection du Nord de l'île

« *Le PAPI (Plan d'actions de prévention des inondations) avance bien…* », notamment pour quatre dossiers. Les travaux de La Corniche à Rivedoux commenceront en janvier/février 2024. « *L'avant-projet de la protection du Fier d'Ars sur la commune des Portes sera finalisé fin 2023, le début des travaux étant envisagé pour 2026. La protection d'Ars en est, quant à elle, à la phase réglementaire, la mairie ayant bien travaillé avec les Services du Département. Enfin, le quatrième dossier concerne la protection contre l'érosion au Moulin Brûlé, à La Couarde. Le scénario est acté, il faut analyser et trouver la bonne granulométrie du sable qui sera utilisé en rechargement.*», a expliqué Patrice Raffarin.

Concernant les travaux des ports de La Flotte et Saint-Martin, les budgets ont été revus à la hausse : + 71 K€ pour le premier, portant le budget total à 371 K€ et + 1,5 M€, le budget grimpant ainsi à 7 M€.

Les Conseillers départementaux organiseront une réunion publique au mois de novembre. Le principe de ces réunions étant différent de celui d'un point presse : y sont abordés les sujets souhaités par le public.

Nathalie Vauchez

INTERVIEW OLIVIER FALORNI

Projet de loi sur la fin de vie : l'ultime liberté de chacun

Alors que le texte du projet de loi sur la fin de vie est à l'arbitrage du président Emmanuel Macron, nous avons interrogé le député Olivier Falorni, président du groupe parlementaire dédié, sur ses principaux enjeux.

Ré à la Hune : quel est le calendrier de ce projet de loi ?

Olivier Falorni : le texte est sur le bureau du président de la République, qui doit arbitrer sur des points précis, notamment sur quel type d'aide à mourir : suicide assisté ou aide active à mourir. Son passage en Conseil des ministres m'a été annoncé pour ce mois de décembre et son inscription à l'Assemblée nationale au premier trimestre 2024. Il sera soumis au Conseil d'Etat juste avant sa présentation en Conseil des ministres. Nous devrions donc enfin très prochainement délibérer sur ce texte. Je serai très vigilant sur le respect de ce calendrier, on n'a plus le temps d'attendre, des malades en fin de vie n'ont plus le temps d'attendre.

J'ai rencontré sur l'île de Ré il y a quelques semaines un monsieur atteint de la maladie de Charcot, il souhaite voir voter la loi le plus rapidement possible, il ne connaît pas l'évolution de sa maladie et le terme, il veut avoir la liberté de choisir la façon dont il partira.

Vous évoquez trois grandes thématiques, quelles sont-elles ?

Son socle de base est composé de trois grandes thématiques qui s'inscrivent dans ce sujet de fin de vie et forment un tout cohérent : renforcement des droits des patients, développement des soins palliatifs, ouverture d'un droit nouveau, l'aide active à mourir en ultime recours.

Le renforcement des droits des patients est le fruit des lois précédentes, il y a eu un continuum qui a amené en France à légiférer à plusieurs reprises sur la fin de vie, trop lentement certes. Ainsi en est-il du droit des patients à arrêter ou refuser un traitement insupportable. Il faut consolider et renforcer ces droits en fin de vie. Mieux faire connaître le rôle des directives anticipées, par une consultation spécifique prise en charge par la Sécurité Sociale pour chaque patient sur les droits qu'il a, ainsi que sur la désignation de personne de confiance, qui porte la parole du malade en fin de vie s'il n'est plus capable de s'exprimer. Les droits des patients introduits par la Loi Claeys-Leonetti sont très méconnus et très peu utilisés, il s'agit d'un point soulevé par la Mission parlementaire sur cette Loi.

Le développement des soins palliatifs est indispensable, aujourd'hui en France l'accès universel aux soins palliatifs n'est pas assuré. Dans vingt-et-un départements il n'existe pas d'unité de soins palliatifs (ce qui est différent des lits). Il s'agit d'une structure qui prend en charge les cas les plus difficiles. Il faut un centre ressources pour développer les soins palliatifs dans chaque département. Notre objectif est que d'ici fin 2024/début 2025 il n'existe plus aucun département qui ne dispose d'une unité de soins palliatifs. Il s'agit évidemment d'un choix et d'un investissement forts dans un contexte de pénurie, car une telle structure est dotée

© Assemblée nationale

Le député Olivier Falorni, président du groupe parlementaire d'études sur la fin de vie, s'est particulièrement investi sur le sujet.

de toute une équipe : un médecin, une infirmière, un psychologue, un kiné, elle suppose des moyens et du personnel. Il faut aussi que cela s'inscrive dans la durée, aussi au lieu des plans triennaux, il serait souhaitable d'engager un plan décennal de développement des soins palliatifs.

Il existe aussi des équipes mobiles de soins palliatifs, qui peuvent intervenir à domicile, elles sont en nombre insuffisant et dans des situations complexes la prise en charge à domicile n'est plus possible.

La sédation profonde et continue est-elle un nouveau droit ?

La Loi Claeys-Leonetti a aussi introduit la sédation profonde et continue, maintenue jusqu'au décès. Elle est possible quand le pronostic vital est engagé à court terme, quelques heures, quelques jours. Elle a pour vocation d'être une alternative à une aide médicalisée active à mourir, mais elle est très peu utilisée, en premier lieu car il s'agit d'un acte non codifié. Dans les unités de soins palliatifs on fait des sédations proportionnées, provisoires, alors que la sédation profonde et continue suppose qu'il n'y ait pas de réveil, ce qui la rend difficile à pratiquer à domicile. La prévalence de ces actes est de 0,9 %, autrement dit, très marginale. Il y a deux raisons à cela : la première est que la prise en charge des soins palliatifs et la sédation proportionnée suffisent dans une immense majorité des cas, la seconde analyse, plus pertinente à mes yeux, est que cette sédation profonde et continue peut poser des problématiques dans certaines situations, lorsque la situation se prolonge durant plusieurs jours, voire semaines. C'est une situation extrêmement complexe à vivre, peut-être pour le malade, certainement pour les familles, qui assistent à l'arrêt de l'hydratation et de la nutrition de leur proche.

Le Conseil d'Etat dans un rapport sur la loi Claeys-Leonetti a écrit que cela génère des situations pas acceptables, avec des malades qui n'en finissent pas de mourir. J'ai ainsi reçu un témoignage d'un médecin-réanimateur en néonatalogie concernant un nourrisson en sédation depuis dix jours. Il m'a dit que c'était la première et la dernière fois qu'il la pratiquait, au regard de la douleur pour les parents et pour lui. D'ailleurs, la fin de vie n'est pas synonyme de vieillesse, mais concerne tous les patients atteints de maladies graves et incurables.

Enfin dans certaines situations minoritaires, mais elles existent, les soins palliatifs sont impuissants face à des souffrances insupportables, réfractaires à tout traitement et accompagnement et il y a des malades qui ne veulent pas endurer cette agonie. La maladie de Charcot est à cet égard emblématique de ces souffrances. Ils doivent avoir droit à cette ultime liberté que représente l'aide active à mourir.

Quels sont les enjeux du débat sur le troisième point que vous évoquiez, l'aide active à mourir ?

Il faut en définir les conditions d'éligibilité et on voit bien que l'on se rapproche du débat sur le droit des femmes à l'IVG qu'il y eut dans le cadre de la loi Veil. Cette décision ne peut être prise que par le malade, celui qui la demande. Il serait extrêmement complexe de légiférer pour des jeunes adolescents, il n'est pas possible de définir un cadre pour eux.

Dans des situations désespérées, pour des personnes majeures et « capables » au sens juridique du terme, atteintes d'une affection grave et incurable, alors un collège médical d'au moins deux médecins, dont un spécialiste de l'affection dont souffre le malade, qui établit le diagnostic, peut accéder à la demande du patient. Alors que pour la sédation profonde et continue il n'y a pas de clause de conscience, il y en a une pour l'aide active à mourir. Aucun médecin n'est tenu de faire cet acte, mais il doit a minima transmettre à un confrère cette demande « libre, éclairée et réitérée » et révocable à tout moment, même juste avant l'acte lui-même. Les maladies psychologiques sont exclues, y compris les dépressions profondes.

Pensez-vous que la société française est aujourd'hui prête et que les parlementaires vont la suivre ?

Il y a eu des avancées très significatives ces derniers temps. Le Comité consultatif national d'éthique a, dans son rapport de septembre 2022, reconnu qu'il existe des situations de fin de vie qui ne peuvent être prises en charge par la loi actuelle, notamment celles des malades dont le pronostic vital n'est pas engagé à court terme (Charcot, par exemple). L'Académie nationale de médecine, en mai/juin 2023, a aussi admis qu'il était possible dans certains cas d'ouvrir ce droit. Il va falloir le définir de manière précise, soit dans la loi, soit dans les directives de la Haute Autorité de Santé. L'ouvre-t-on pour un pronostic vital engagé à six mois, ou à un an ? Dans l'Oregon, la durée va être repoussée à un an. La notion de pronostic vital contient une ouverture majeure. Il faut aussi définir si cette aide à mourir est pratiquée seulement en établissement médical ou si elle peut l'être à domicile.

Je suis prudent mais confiant, car lors du précédent débat à l'Assemblée Nationale sur ce sujet en 2021, nous avions eu une majorité solide (83 %) pour voter l'article 1 de la proposition de loi, qui n'avait pu aboutir du fait de l'obstruction parlementaire. Aujourd'hui il existe dans notre pays des euthanasies clandestines, il faut sortir de ce déni de réalité, et octroyer à chacun cette dignité, chacun ayant sa conception de la dignité. Il s'agit d'une liberté fondamentale qui n'empiète pas sur la liberté des autres.

Depuis des années, les enquêtes d'opinion montrent que 85% des Français y sont favorables et la Convention Citoyenne voulue par Emmanuel Macron, qui a travaillé trois mois sur le sujet, a voté à 75 % en faveur de ce droit. Je n'imagine pas que l'Assemblée nationale ne soit pas en phase avec la société.

Le Groupe d'échanges parlementaires sur la fin de vie se réunit tous les 15 jours, c'est le plus important de l'Assemblée nationale en termes de participants, avec 180 députés inscrits.

Il reste une question à trancher, pas la plus anodine : pour quel type d'aide active à mourir opte-t-on ? Certains pays ont choisi le suicide assisté seul : un médecin prescrit un produit létal que le malade peut s'autoadministrer lui-même, sans intervention d'un tiers. C'est le cas des USA. D'autres autorisent l'euthanasie, qui permet l'intervention d'une tierce personne, un médecin volontaire qui administre le produit. La France optera-t-elle pour le suicide assisté seul ou pour les deux formes ? J'alerte sur un problème d'égalité face au droit : que se passe-t-il pour le malade qui n'est plus en mesure de pouvoir accomplir lui-même le geste, il serait privé de ce droit ? Cela créerait une inégalité profonde. La Suisse a choisi le suicide assisté seul, les Pays-Bas et le Luxembourg, par exemple, donnent la liberté de choix avec l'euthanasie. Il faudrait qu'en France on ait au minimum le suicide assisté seul et une exception d'euthanasie pour les malades qui ne sont pas en mesure d'y parvenir.

Je trouve qu'il faut être clair, afin qu'on puisse avoir une présence médicale volontaire qui assiste au suicide assisté, au cas où cela se passe mal...

Dans tous les cas, deux enjeux sur cette loi, qui sont aussi des craintes de ma part, concernent l'égalité des malades devant ce droit et l'effectivité de ce droit. Créer un droit nouveau d'aide active à mourir comme ultime recours est très bien, mais il ne faudrait pas que la loi rende son exercice tellement compliqué qu'il ne pourrait être appliqué.

Propos recueillis par Nathalie Vauchez

Suivez l'actualité de l'île de Ré sur **realahune.fr**

SAGA FAMILIALE

Derrière le spectacle, une vie de labeur

Dans le nord de l'île, la famille Baudu perpétue l'esprit forain continuant à distraire petits et grands de manière traditionnelle.

© Charlotte Baudu

La famille Baudu sur le manège de La couarde, de gauche à droite : Dominique, Pascal, Adrien et Tony.

Il existe dans l'île de Ré une famille dont l'origine remonte aux premiers spectacles des grandes foires commerciales du Moyen-Age. C'est en tout cas ce que racontait l'arrière grand-mère Simone à ses enfants et c'est tout à fait plausible, du côté de ses ascendants en tout cas. Confiseuse, fabricant elle-même les friandises qu'elle vendait, elle accompagnait son mari André qui possédait un manège de chevaux de bois. Ce sont les descendants de leur fils, également prénommé André, que l'on rencontre dans le nord de l'île. Et pourtant, ils ont failli abandonner cette vie de bohême, qui leur convient si bien.

André, le fils donc, venu pour une saison dans l'île, en 1954, rencontre Claudine et tombe amoureux de la belle Couardaise. Ils se marient et s'en vont, avec leur manège, sillonner la région Poitou-Charentes, parfois plus loin, se posant de fête en fête. Ils auront quatre enfants : Béatrice, décédée en 2010, et trois fils : Tony, Pascal et Dominique. Assez rapidement l'obligation de scolariser cette petite famille se fera sentir. Ils arrêteront alors le métier de forain et se sédentariseront, en 1967, dans l'île de Ré, à La Couarde, fief familial de Claudine. André deviendra maçon et Claudine fera des saisons, aussi bien dans les vignes que dans les parcs à huîtres, des boulots rudes ne rapportant pas beaucoup. Le couple fait l'expérience d'une vie sédentaire, travaillant dur « *chez les autres* », mais André reste fidèle à ses traditions et rebelle dans l'âme.

Une histoire de famille

Les enfants grandissant, Tony et Pascal s'intéressent à la mécanique, puis Pascal monte à Paris où il devient chauffeur-livreur pendant que Tony vend du linge de maison sur les marchés et que Dominique effectue des saisons dans un camping. Pascal, victime de sérieux problème de dos, dont il souffre encore aujourd'hui, abandonne sa profession et se prépare à reprendre son activité de forain. Autant dire qu'il repart de zéro. Il entreprend la construction d'un manège. Ce sera un Carrousel 1900 classique, comme ceux de son père que l'on appelait aussi manèges de chevaux de bois. Un cousin lui prête main forte pour le premier. Ils vont écrémer les brocantes aux alentours de Paris et dans les campagnes pour dénicher des pièces d'époque qu'ils restaurent. Voitures, vélos, avions, tous ces « sujets » datant des années 30 à 60 viennent côtoyer les chevaux de bois. Un premier manège est remonté, puis un deuxième. Une attention particulière est apportée à la décoration, qui va s'adapter à l'implantation dans l'île et des paysages de La Couarde et de Loix fleurissent aux frontons des manèges.

Chez les forains, tout est une histoire de famille et après la construction du deuxième Carrousel, les frères de Pascal le rejoignent et vers l'année 2000, la fratrie est à nouveau rassemblée autour de leur mère Claudine, dans le nord de l'île où plusieurs mairies ont sollicité la présence de leurs manèges. Aujourd'hui, la famille Baudu possède six manèges dont quatre se retrouvent en saison aux Portes, à Loix, Ars et La Couarde pour le plus grand plaisir des enfants. Les manèges sont accompagnés de remorques vendant de la confiserie. Charlotte, l'une des deux filles de Pascal, a opté, elle aussi, pour cette vie de forain et comme ses grand-mère et arrière grand-mère, elle est confiseuse (mais pas seulement, elle s'occupe aussi de la communication) et vend les churros, barbe-à-papa, crêpes et gaufres… sans lesquels il n'y aurait pas vraiment de fête. Les remorques se déplacent beaucoup, car elles participent à de nombreux événements. Adrien, le compagnon de Charlotte, bien qu'il ne soit pas forain à l'origine, s'est intégré à cette vie très particulière et apporte son aide. Cet espace de liberté, cette vie où l'on « *travaille pour soi* » l'ont séduit et il se sent parfaitement à l'aise dans ce monde où « *la parole vaut l'homme ou l'homme ne vaut rien.* »

L'hiver reste la période durant laquelle on entretient et restaure les manèges. Outre la mécanique, totalement révisée, chaque année, les décorations sont soigneusement repeintes de façon à toujours avoir l'air fraîches et pimpantes lorsque les manèges ressortent au printemps. C'est une période statique que tous n'apprécient pas forcément, mais qui est indispensable. C'est également la saison où la famille développe sa seconde activité, la location, dans le Grand Ouest et si nécessaire plus loin, exploitant ses deux autres Carrousel, dont l'un est sur roulettes, pour se déplacer plus facilement. Les manèges sont loués à des particuliers pour des fêtes familiales, des réceptions ou à des professionnels dans les centres commerciaux.

Ils seront de retour pour Noël. Dominique sera présent à Loix, sur la place sur marché pendant toutes les vacances et Pascal vous attendra à Ars, sur la place de l'église la deuxième semaine.

Catherine Bréjat

ASSOCIATION

L'Eau, un nouveau sujet pour *Ré Avenir*

Outre l'Assemblée Générale règlementaire, l'association *Ré Avenir* a pour habitude de réunir ses adhérents et sympathisants chaque automne.

© PLR

Entourant Isabelle Vétois, une partie de l'équipe Ré Avenir.

Moins formelles ces rencontres favorisant les échanges reviennent sur les travaux engagés, dessinent les grandes lignes de l'année à venir et présentent l'association à de (peut-être) futurs adhérents.

Des ateliers pour tous

Pragmatique et concrète, *Ré Avenir* a lancé cette année des ateliers, notamment à l'intention des jeunes. Ils ont démarré à La Flotte et aux Portes sous forme de jeux « *et se sont très bien passés* », commente la présidente Isabelle Vétois. Autre initiative en phase de lancement, un travail régulier avec le Centre de Loisirs de La Flotte, toujours sous forme ludique. Enfin, pour les adultes, qu'ils soient Rétais ou résidents secondaires, l'Atelier2tonnes, permettant à chacun de faire son bilan carbone personnel. Pourquoi ce nom ? Tout simplement parce que 2 tonnes de CO2 par personne est l'objectif à atteindre.

Ajoutons à tout cela l'évènement annuel de l'association, qui portait cette année sur la rénovation énergétique de l'habitat avec un Forum mixant conférences et salon où les visiteurs pouvaient rencontrer des professionnels. « *Une bonne formule* », souligne Isabelle Vétois, précisant qu'elle sera sans doute renouvelée, avant de rappeler l'implication de l'association dans la modification du PLUi*, élargissant les possibilités de développement de panneaux solaires sur l'Île de Ré.

Implication et vigilance sur les gros dossiers

Ils s'appellent Energie et Mobilité. Sur les deux thématiques, des groupes de travail investis à l'année. Sur l'éolien off-shore, Emmanuelle Carpentier rappelle le recul à 40 km des côtes du projet au large d'Oléron, acté par le Ministère suite à un débat public très houleux sur notre territoire. Elle évoque également celui ou plutôt ceux à venir, quatre devant s'ouvrir « *pour chacune des quatre façades de la France Maritime* ». Il s'agit à terme d'aboutir « *à des cartes prenant en compte tous les usages de la mer, pêche, plaisance, contraintes environnementales* », insiste-t-elle. Objectif global : « *40 gigawatts sur 50 parcs* ».

Sur la mobilité, François Léonard revient sur le Schéma Directeur Cyclable, se réjouissant que l'Ecotaxe puisse désormais soutenir le financement d'un projet ambitieux, favorisant à la fois les usages quotidiens du vélo que la sécurisation et la qualité du réseau cyclable insulaire. Il évoque également les engagements pris par le Département, soulignant que l'association « *sera très attentive à leur respect et à la bonne réalisation des travaux* », tel ce fameux tunnel tant attendu à la sortie de Saint-Martin en direction de La Couarde ou encore celui de La Couarde justement, « *mais là, il y a des soucis de submersion* », rappelle-t-il.

Création d'un nouveau groupe de travail sur l'Eau

C'est la vraie nouveauté. Initié par Jacques Desproges, un nouveau groupe de travail a vu le jour sur la question de l'Eau. « *Il fonctionnera selon la même méthodologie que les autres* », précise-t-il. Soit un objectif « *satisfaire durablement nos besoins tout en réduisant les pollutions et le prélèvement des ressources* », une orientation, « *approcher globalement problèmes et solutions pour mieux agir localement* » et des leviers « *compréhension, débat, sensibilisation et accompagnement* ».

L'Eau, un sujet majeur assorti de signaux alarmants dus au changement climatique. A l'heure de pluies abondantes, cela pourrait faire sourire, mais le Syndicat Eau 17 estime « *un déficit possible de 38 à 52 Mm³ à l'horizon 2050 contre 21 Mm³ en 2020* », Jacques Desproges rappelant par ailleurs la dépendance de l'Île de Ré en la matière. Bref, là comme ailleurs, il y a urgence à pratiquer la sobriété pour tous et à tous les niveaux, individuel et collectif, particuliers, entreprises et agriculteurs.

A l'issue de ces présentations, les personnes présentes seront invitées à se prononcer sur différentes idées, avant de participer à un quizz proposé par des animatrices de la CdC sur le tri : par groupe de six personnes et face à des déchets divers, il s'agit de décider si oui ou non, ils peuvent intégrer le modulo au couvercle jaune posé sur des tables. Un exercice salutaire nous permettant de faire le point sur d'éventuelles erreurs dans notre tri quotidien. Car il n'y a pas de petite action ni de petit geste.

Pauline Leriche Rouard

**PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal*

PROJET PARTICIPATIF

A La Couarde, la cour de l'école en mutation

Le mardi 3 octobre, les Couardais ont reçu un mail insolite de la mairie, les conviant à un projet participatif dans la cour de l'école.

Orchestré par l'ONG rochelaise Bleu Versant, « *Sous le bitume, l'océan* » est un programme d'actions ayant reçu le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. De quoi s'agit-il ? De s'attaquer à l'imperméabilisation des sols. Le symbolique Petit Géant Bleu est ainsi venu passer une semaine à La Couarde avec pour mission d'imaginer une nouvelle cour d'école, adaptée aux enjeux climatiques. Objectif : moins de béton et plus de nature.

Mobilisation collective

Bien sûr les premiers destinataires de cette initiative sont les enfants, mais également les enseignants, personnels des services techniques, élus et habitants. Pour le Petit Géant Bleu, il s'agit d'expliquer la problématique de l'eau mais également de définir les différents usages souhaités pour la cour de l'école avant de pouvoir l'imaginer telle qu'elle sera peut-être demain. Une première étape à laquelle enfants et équipe pédagogique se sont consacrés avec enthousiasme.

Un *Jardin de Pluie*

A l'issue de la semaine et tandis qu'une belle maquette trône dans l'une des salles de l'école, un long rectangle de bitume a laissé place à de la terre courageusement plantée sous la pluie par les enfants. Quatre-vingt plants de végétaux économes en eau y ont été installés, pour le moment protégés sous une toile. Inauguré comme il se doit le vendredi 20 octobre, ce *Jardin de pluie* a été l'occasion pour les petits élèves de présenter leurs travaux de la semaine au maire de La Couarde, Patrick Rayton, et au président de la CdC, Lionel Quillet.

© Mairie de La Couarde

Autour du Petit Géant Bleu, enfants, enseignants, familles et élus.

Après être intervenue en 2021 à Rivedoux, l'ONG Bleu Versant sème ainsi une autre graine sur notre territoire, la quinzième dans des écoles. Du côté de l'école couardaise, beaucoup reste à faire dans la cour avant de voir sortir du béton « *le Théâtre de Verdure* » et couler la « *Rivière pédagogique* » imaginés par les enfants. Il faudra en passer par le temps de la faisabilité et celui des budgets, des réalités qui ne sauraient empêcher, espérons-le, cette joyeuse petite graine de fleurir…

Pauline Leriche Rouard

ESPACES NATURELS SENSIBLES

Renaturation de six parcelles sur l'île

Sur l'île de Ré, 765 hectares de parcelles appartenant au Conservatoire du littoral sont gérés par la Communauté de Communes. Pour protéger ces espaces, après avoir identifié les enjeux naturalistes de chaque site, celle-ci met en œuvre des plans de gestion adaptés.

© Nathalie Vauchez

A la Prise des Eveillards à Loix, cette cabane de 120 m² vient d'être désamiantée et démontée, le site de 1000 m² va être rendu à la nature.

Ces parcelles, utilisées par des particuliers avant de devenir la propriété du Conservatoire du littoral, hébergent encore à ce jour diverses constructions (cabanes, hangars…) construites, parfois, sans les autorisations nécessaires. Pour permettre à la nature de reprendre ses droits, la Communauté de communes y engage, grâce à l'écotaxe, des travaux de déconstruction et de désamiantage.

« *Les prix d'acquisition n'ont jamais bougé depuis trente ans et le juge des expropriations n'a jamais tranché en notre défaveur. De même, au plan juridique, tout est parfaitement cadré.* », se réjouit le président de la CdC, Lionel Quillet. « *Toute dérive remet en cause ce système construit depuis trente ans, ainsi en est-il de l'activité de restauration ouverte au Martray l'été dernier, sans aucun respect des réglementations et cahier des charges des cabanes de dégustation ostréicole* », se désole-t-il.

À partir de cet automne, six sites vont ainsi faire l'objet de travaux de renaturation. Ils se situent au Bois-Plage-en-Ré (Le Gros Moulin), à Sainte-Marie-de-Ré (Peux des Amourettes), à Rivedoux-Plage (Les Conches) ainsi qu'à Loix (Prise des Eveillards, Grand Marais du Grouin, Prise du Passage). Le montant total des travaux s'élève à 486 512 € TTC.

« La Cabane à Hittler », une opération à 50 000 €

À Loix, qui compte 129 ha propriété du Conservatoire, des opérations très emblématiques ont été menées, telle la réhabilitation par la commune de hangars préemptés, où les sauniers entreposent du matériel. Priorité est donnée aux bâtiments patrimoniaux, acquis via le même mode opératoire et confiés en gestion à quelqu'un. Ainsi en est-il de l'écomusée des marais salants, dont le site fut la première acquisition foncière réalisée sur la commune, en 1986.

Au lieu-dit « La prise des Éveillards », en zone Natura 2000 et Ramsar, une première parcelle fait actuellement l'objet de travaux. Ancienne cabane agricole de Robert Quentin, devenue propriété du Loidais Serge Hittler, celui-ci l'a cédée au Conservatoire du Littoral, qui l'a acquise au prix de 20 000 € (évaluation France Domaine), grâce à l'écotaxe. « *Il s'agit d'un des plus beaux paysages de Loix, la vue y est dégagée jusqu'à Ars et Saint-Clément. Onze bâtiments privés sur cet axe ont été déconstruits depuis 27 ans, cette cabane sera la douzième. Il en reste sept, dont six sont occupés et un que je surveille de près. Nous ne sommes pas là pour détruire les cabanes qui sont utilisées, mais pour éviter les dérives.* »

Sur ce site d'une superficie de 1 000 m², un bâtiment de stockage de 120 m² d'emprise au sol a été désamianté, puis démonté en cette fin octobre/début novembre.

L'opération consiste à mettre en sécurité le site et à le renaturer en zone humide. Ce projet, mené en partenariat avec le Conservatoire du littoral, la CdC et la Commune de Loix, vise en effet à récupérer un habitat prairial typique des bosses des marais. Les travaux, d'un montant de 30 512 € TTC, devraient durer une semaine.

Une fois cette opération terminée, les cinq autres projets de renaturation vont se dérouler entre janvier et mars 2024.

Nathalie Vauchez

Le site du golf de La Flotte

Autre exemple cité par Lionel Quillet, celui du site du golf de La Flotte. « *Si ces terrains ont pu être acquis via l'écotaxe, c'est qu'il s'agit d'espaces naturels sensibles. En aucun cas un golf 18 trous avec club house aurait pu y être construit, un golf n'étant pas un habitat naturel au regard de la réglementation nationale. Ainsi, la DREAL a-t-elle toujours annoncé aux élus que jamais l'aménagement d'un golf ne serait possible sur ce site.* »

© Nathalie Vauchez

Communauté de Communes de l'île de Ré et Conservatoire du Littoral travaillent main dans la main pour protéger et renaturer des parcelles situées en Espaces Naturels Sensibles.

AXEO Services : 10 ans de services à la personne

Cette année, Benoît Dutemple fête les 10 ans d'AXEO Services sur l'île de Ré. L'entreprise n'a eu de cesse d'améliorer et diversifier sa gamme de services pour répondre aux attentes d'une clientèle soucieuse de son bien-être et/ou celui de leurs aînés.

Benoît et ses équipes assurent de nombreuses prestations d'aide aux personnes, notamment en leur permettant de rester chez elles. Bien connue pour son portage de repas à domicile 7 jours sur 7, *AXEO Services* propose aussi tous les services permettant l'autonomie et le maintien à domicile, depuis l'aide à la toilette, l'aide au lever et au coucher, les gardes personnalisées de jour comme de nuit, la téléassistance, la préparation des repas, la sécurisation du domicile (installation de barres d'appui, aménagement des pièces…), jusqu'au ménage, jardinage, petit bricolage, garde d'enfants.

Assurées par une équipe d'assistantes de vie et d'auxiliaires, ainsi que d'agents à domicile, les prestations sont certifiées Qualicert SGS. Les tarifs APA sont encadrés par le département ouvrant droit à déduction fiscale ou crédit d'impôts.

Antioche Optique, se déplace aussi chez vous

Jini et Franck Mayeur, tous deux précédemment opticiens en Île de France, venus s'installer dans notre région il y a deux ans, ont tout de suite saisi l'opportunité qui s'est présentée à eux de s'installer dans l'une des nouvelles boutiques de la place d'Antioche à Sainte-Marie.

Dans ce joli magasin de 37 m², sont proposées des collections essentiellement de fabrication française, à des prix abordables. Ici pas de marques de prêt à porter, mais « *des créations de vrais lunettiers* », afin de « *privilégier la qualité et la matière du produit. Les modèles proposés n'en font pas moins la part belle aux designs audacieux et aux mélanges de coloris. Chaque modèle tient son inspiration des tendances actuelles, architectures modernes et des couleurs saisonnières.* »

Antioche Optique propose également un service à domicile aux personnes âgées. Vous pouvez choisir votre équipement optique chez vous, en toute tranquillité, avec un accompagnement personnalisé.

Les Pompes Funèbres publiques au plus près des Rétais

Ce centre funéraire, composé d'une agence, d'une chambre funéraire comprenant trois salons de recueillement et d'une salle de cérémonie, est au plus près des familles afin d'exercer sa mission et apporte un plus pour la commune et l'île de Ré : un service public aux citoyens confrontés à des situations douloureuses.

Leur particularité : la salle de cérémonie réservée aux hommages des défunts reposant dans la chambre funéraire. Ce n'est pas quelque chose d'obligatoire, mais ce choix a été fait afin que toutes les familles et proches du défunt puissent bénéficier d'un endroit de partage et de recueillement, sans pour autant que ces derniers aient à suivre le cortège jusqu'au crématorium de La Rochelle où seule la famille pourrait se rendre dans l'intimité. Elle est destinée également à toute cérémonie avant inhumation. Comme dans les trois salons de la chambre funéraire, cette salle est équipée d'un écran plat afin que les familles puissent projeter des photographies ou des films souvenirs.

Professionnelle dans ce métier depuis plus de vingt ans, proche de vous et de votre famille, Samantha DORIN, responsable de l'agence, vous garantit un choix de prestations pour tous les niveaux de revenus, avec toujours la même qualité de service au moment des hommages.

En organisant tout à l'avance, au travers d'un Contrat Obsèques, vous simplifiez les démarches de vos proches et leur évitez les frais. Vous avez aussi la certitude que tout se déroulera comme prévu, selon vos volontés : mode d'obsèques, prestations choisies, détails essentiels. Vos proches sont assistés dans toutes leurs démarches 24h/24 et 7 jours/7. La gestion du décès est simplifiée et un service de proximité est rapidement mis en œuvre.

Les Pompes Funèbres Publiques sont les garants de l'éthique du service public appliquée au funéraire : législation, qualité des services, continuité du service public et respect du secret professionnel, engagement à pratiquer les prix les plus justes…

Lorene Lukec : des prestations de services pour les retraités

Implantée depuis mai dernier sur l'île de Ré, *Lorene Lukec*, diplômée Conseillère en Economie Sociale et Familiale, s'est formée et qualifiée pendant dix ans dans un service d'évaluation des besoins à domicile pour faciliter l'autonomie et le maintien chez eux des personnes âgées.

Riche d'une expérience dans le domaine d'informations et d'accompagnement pour les retraités, elle assure de nombreuses prestations de services de loisirs à domicile aux personnes de plus de soixante ans, notamment l'informatique, les jeux de société, la cuisine, les loisirs créatifs, les promenades… jusqu'à l'accompagnement pour les courses, les rendez-vous médicaux, ou tout simplement pour entretenir le lien social.

Lorene propose aussi une offre de loisirs personnalisée selon vos besoins et votre emploi du temps.

Tarifs et prestations : **06 95 98 99 31**

PRESTATIONS DE SERVICES
pour retraités

Cuisine, balade, loisirs créatifs, informatique, jeux de société, lecture…

UNE OFFRE DE LOISIRS PERSONNALISÉS

▶ A domicile, sur rendez-vous
Selon vos besoins et votre emploi du temps

▶ Avec une professionnelle formée et qualifiée
(10 ans d'expérience dans un service d'informations et d'accompagnement pour les retraités)

NOUVEAU À LA FLOTTE

UN AUDIOPROTHÉSISTE

Proposer un service de proximité, c'est ce qu'ont souhaité Séverine et Maxence, opticiens à La Flotte, en intégrant à leur magasin un centre d'audioprothèse. Eric Faure, audioprothésiste diplômé, vous recevra sur rendez-vous au magasin.

Séverine Bizet, opticienne et Eric Faure, audioprothésiste.

Il vous est ainsi désormais possible à La Flotte :

- de vous équiper d'appareils auditifs adaptés à vos besoins, votre mode de vie, vos préférences et votre budget,
- de vous équiper de bouchons anti-bruit sur mesure,
- de vous faire faire un bilan auditif approfondi,
- ou tout simplement de vous écouter pour répondre au mieux à vos interrogations concernant l'appareillage,
- de faire entretenir vos appareils ou d'acheter piles et produits d'entretien.

Optique La Flotte
optique et audition

Optique La Flotte
6 ter rue Caillotières - 17630 La Flotte
05 46 67 05 37

PUBLI-RÉDACTIONNEL

La vente en viager, *y avez-vous pensé ?*

DR

Le viager, un mode de transaction immobilière unique en son genre offre une alternative intéressante pour les propriétaires en quête de revenus réguliers tout en conservant l'usage de leur bien.

Sur l'île de Ré, **une entreprise familiale et indépendante, HENAULT Immobilier**, s'est diversifiée il y a quelques années en intégrant le viager dans ses services. Forte de 23 ans de présence sur le territoire et de plus de 950 transactions immobilières réalisées, elle propose une expertise locale précise et réaliste.

Le viager offre une solution financière attractive pour les propriétaires seniors qui souhaitent sécuriser leur avenir et bénéficier d'un complément de revenus réguliers. En vendant leur bien en viager, ils peuvent rester chez eux, ne plus avoir en charge l'entretien lourd de leur habitation, améliorer leur revenu mais c'est aussi la possibilité de transmettre immédiatement à ses enfants.

L'évaluation du prix d'un viager repose sur plusieurs critères, dont l'âge du propriétaire et la valorisation du bien immobilier. HENAULT Immobilier met à profit son expertise locale pour évaluer avec précision le bien, en prenant en compte sa localisation, ses caractéristiques et l'état du marché immobilier sur l'île de Ré. Cette approche personnalisée permet d'obtenir une évaluation juste et équilibrée.

TÉMOIGNAGE Monsieur Gérard D. qui se voyait contraint de vendre sa maison pour payer les frais de succession. Cette décision était très difficile pour lui et ses enfants, la vente de la nue-propriété l'a selon ses propres termes sauvé de cette situation :

Mme Isabelle Hénault m'a remarquablement guidé pas à pas, dans la vente de ma maison. C'était une décision compliquée à la suite d'un héritage. Il fallait réagir vite et prendre la bonne décision entre vendre la maison ou faire une vente en nue-propriété pour conserver la jouissance du bien. Mme Hénault m'a expliqué de façon très claire les différentes possibilités avec leurs avantages et leurs défauts. Grâce à son réseau de contacts, elle a réussi à trouver plusieurs acquéreurs. Nous avons donc choisi la nue-propriété. En un temps record, elle a su organiser toutes les autorisations administratives, les expertises, auxquelles s'est ajoutée la nouvelle réglementation du rapport énergétique le 1er avril. Je recommande vivement cette agence pour son professionnalisme, la disponibilité et la gentillesse de son équipe. Un grand merci pour tout. »

L'importance de choisir un acteur local de confiance : opter pour les services de HENAULT Immobilier présente de nombreux avantages pour une transaction en viager. Cette **entreprise est reconnue pour son intégrité, sa transparence et son professionnalisme**. Son engagement envers ses clients, sa connaissance approfondie du marché local et sa capacité à offrir des solutions adaptées font d'elle un acteur majeur dans le domaine du viager sur l'ile de Ré.

HENAULT
l'immobilière de Ré

Contactez-nous !

Nous étudierons, selon vos souhaits et sans engagement, la possibilité d'une vente en viager. Pour vieillir chez vous sereinement et dignement.

viager@henaultimmo.com
05 46 30 24 25

OCTOBRE ROSE À SAINTE-MARIE DE RÉ

Le comité des fêtes mobilisé contre le cancer

Grâce au loto organisé, le Comité des fêtes de Sainte-Marie a remis un chèque de 2500 € à Symphonie 17.

© Nathalie Vauchez

Au centre, tenant le chèque, Liliane Droin, Anne-Lise Monteragioni et Brigitte Neveu, entourées de Gisèle Vergnon, Daniel Vallégeas et de membres du comité des fêtes.

Le Comité des Fêtes présidé par Brigitte Neveu a organisé le 14 octobre dernier, sur l'initiative notamment de Liliane Droin et pour la première fois, un loto au profit d'Octobre rose, à la salle du Paradis. Un loto très bien doté grâce à la générosité de nombreux commerçants de Sainte-Marie mais aussi du Bois, de La Flotte, de Saint-Martin, de Rivedoux et de La Couarde. La Commune avait mis la salle à disposition gracieusement, ainsi que l'aide logistique (services techniques). Le premier lot était un bon d'achat de 300 € à Intermarché La Flotte, tous les autres lots avaient une valeur minimale de 50 €.

L'ensemble des bénéfices de ce loto sont reversés à l'association Symphonie 17, présidée par Anne-Lise Monteragioni, qui accompagne les femmes atteintes d'un cancer.

Ainsi un chèque de 2500 € a-t-il été officiellement et symboliquement remis samedi 28 octobre midi par le bureau du Comité des Fêtes de Sainte-Marie à l'association Symphonie 17, en présence de la Maire de Sainte-Marie, Gisèle Vergnon et de son adjoint, Daniel Vallégeas.

Celle-ci a tenu à rappeler que Sainte-Marie fut la première commune de l'île de Ré à organiser un évènement pour Octobre Rose, dès octobre 2013. La plupart des autres communes lui ont emboîté le pas ces dernières années. Malheureusement, compte tenu de l'alerte météo, la marche Octobre Rose prévue par la mairie le samedi après-midi a dû être annulée.

Nathalie Vauchez

Symphonie 17 en bref

L'association a été créée en Charente-Maritime (la 3ème en France) il y a 20 ans par Anne-Lise Monteragioni, pour soutenir les femmes opérées d'un cancer, leur éviter l'isolement et aussi développer la prévention et le dépistage. En la matière, elle a autoédité une petite BD sur la palpation des seins, ainsi qu'une autre autour de la prévention.

Elle compte 67 adhérents, dont une dizaine à Sainte-Marie, et propose par exemple des temps de paroles, des ateliers et activités, en partenariat avec d'autres associations ; elle finance différents prestataires de services autour du bien-être, et apporte une aide administrative. Elle accompagne les patientes pour la prise de RV auprès des onco-généticiens de l'Hôpital de La Rochelle. Une enquête génétique permet de déterminer un arbre généalogique des cancers dans une famille et une prise de sang permet de détecter si l'on est porteur des gênes en cause. Dans un tel cas, la patiente est prise en charge, bénéficie d'une IRM mammaire tous les ans et d'un suivi de ses conditions de vie. Il s'agit d'un choix très personnel, certaines personnes préférant ne pas savoir.

Lors d'évènements pour Octobre Rose, Symphonie 17 vend différents « produits roses », elle était ainsi présente cette année encore à Rivedoux et devait l'être pour la marche de Sainte-Marie.

Le slogan de l'association : « *Avec Symphonie, je dis oui à la vie et j'en prends soin* ».

Nathalie Vauchez

Symphonie 17
05 46 37 88 26 - 06 85 56 63 52 - Symphonie.17@orange.fr
Symphonie17SoutienAuCancerFeminin

ASSOCIATION

Ré Equi'libre : le cheval comme support à la thérapie

Natacha Bras avec son association *Ré Equi'libre*, constituée de plusieurs autres psychologues bénévoles, propose des séances individuelles et des séjours en groupe de thérapie médiatisée par le cheval, en partenariat avec les Écuries du Moulin Moreau.

© Association Ré Equi'libre

Les séances s'adressent à toutes les personnes souhaitant prendre soin de leur santé mentale.

L'association a en effet tissé des liens forts avec le centre équestre depuis ses débuts, il y a cinq ans. Aujourd'hui, son cabinet est installé au cœur même des écuries.

Le cheval comme médiateur

Natacha Bras parle alors bien de « thérapie médiatisée par le cheval », et non d'équithérapie, puisque lors de ces séances, le cheval est un média, un vecteur, et non pas un thérapeute en soi. « *Il y a la place du psychologue, la place du patient, et au milieu il y a cette zone de rencontre, que le cheval occupe* » explique-t-elle. Le cheval est alors bien souvent un espace projectif, qui permet au patient de s'ouvrir sur ses propres ressentis. D'autant plus que cet animal est capable de sentir la plus infime émotion des êtres humains qui l'entourent, et de s'en faire le miroir. L'avantage d'être accompagné par un psychologue dans ces moments de rencontre, c'est que celui-ci est capable d'interpréter et de comprendre cet effet miroir, pour mieux aider les patients à avancer dans leur thérapie.

Natacha Bras est notamment spécialisée dans les violences sexuelles. Ses consultations médiatisées par le cheval sont souvent perçues par ses patients comme la thérapie de la dernière chance. « *Il y a des choses qui ne se seraient peut-être pas dites avant deux ou trois ans en cabinet, qui se disent très vite au contact du cheval.* » précise-t-elle. Les séances peuvent également servir aux personnes souhaitant s'offrir un temps pour elles, pour se reconnecter à elles-mêmes. « *Parfois, la vie va trop vite, et le cheval apporte ce temps un peu suspendu qui nous manque* » abonde Natacha Bras. Les séances sont proposées dans le cadre d'une thérapie sur plusieurs semaines ou mois, ou en séance unique selon les besoins des patients.

Une thérapie validée par une thèse

Enseignante d'équitation et ancienne cavalière de haut niveau, Natacha Bras souhaite prouver par des protocoles scientifiques tous les bienfaits que le contact avec les chevaux apporte, ce qu'elle a pu constater à de nombreuses reprises. Pour cela, après un master en psychologie qu'elle vient de conclure, elle débutera dans les prochains mois une thèse sur ce sujet à l'Université d'Angers, accompagnée de sa directrice de thèse Sharman Levinson, enseignante-chercheuse. Ce doctorat est également soutenu par Bénédicte Lavaud, responsable des Écuries du Moulin Moreau : « *Les chevaux nous traduisent comment sont les gens, ça c'est un ressenti de mes années d'expérience. Natacha a normé les choses scientifiquement, elle peut le vérifier !* ».

Pour participer à une séance de thérapie médiatisée par le cheval, contactez l'association *Ré Equi'libre* (voir encadré). Les échanges avec l'association sont bien entendu confidentiels, et les psychologues sont soumis au secret professionnel.

Lucile Dron

Association *Ré Equi'libre*
Mail : **contact@reequilibre.org**
ou via les écuries du Moulin Moreau
au **05 46 09 32 34**

MAISON CENTRALE DE SAINT-MARTIN

Visiteur de prison : un engagement citoyen

Ils ont fait le choix, une fois à la retraite, de s'engager dans l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP). Claude Boudesseul et Martine Gourmel mettent des mots sur ce que cela signifie pour eux.

DR

Claude Boudesseul, à la fois président de la section de Charente-Maritime, qui regroupe les maisons d'arrêt de Saintes et Rochefort, et la maison centrale de Saint-Martin, mais aussi correspondant de cette dernière pour l'ANVP.

Il se présente lui-même comme « un vieux routier de visiteur ». Voilà maintenant dix-sept ans que Claude Boudesseul rend visite chaque semaine - ou presque - à des personnes détenues, soit environ une dizaine tout au long de ces années. C'est après avoir entendu le témoignage d'un visiteur de prison que cet ancien chef d'établissement scolaire « *a franchi le pas* ». Le milieu carcéral ne lui était pas totalement étranger car ses anciennes fonctions l'avaient conduit à côtoyer l'administration pénitentiaire. Martine Gourmel a elle aussi eu l'occasion de se rendre plusieurs fois en prison avant d'envisager de devenir visiteuse ; d'abord en tant que bénévole de l'association Ré-Clé-Ré qui y intervient dans le cadre de l'événement littéraire Les Rendez-vous du livre, puis avec la troupe des RéActeurs dont elle fait partie, et qui a joué à plusieurs reprises à la maison centrale de Saint-Martin.

Un pas à franchir

La démarche n'est pas anodine ; on ne décide pas de devenir visiteur de prison du jour au lendemain. Martine Gourmel, qui a son agrément depuis seulement six mois, le reconnaît : « *ça me travaillait* ». Jusque-là, elle ne s'estimait « *pas prête, pas assez solide* ». La maison centrale de Saint-Martin est la plus importante de France, parmi les neuf que compte le pays ; ce qui fait d'elle l'un des plus grands établissements pénitentiaires français. Elle abrite près de quatre cents hommes condamnés à de longues peines. La nouvelle visiteuse le concède aisément : « *Ce ne sont pas des enfants de chœur* », mais les échanges qu'elle a eus avec certains au cours de ces différentes rencontres l'ont convaincue. Dans sa lettre de motivation adressée au SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), elle exprime le souhait de leur apporter un souffle d'air extérieur et un soutien moral. Rappelons que l'ANVP est reconnue d'utilité publique depuis 1951. Par leur condamnation, ces hommes sont privés de leur liberté d'aller et venir, mais ne le sont pas de leurs droits et libertés fondamentaux : l'intervention des visiteurs de prison s'inscrit dans l'exercice de ce principe. Parmi les différentes valeurs portées par l'ANVP, on retrouve l'idée qu'aucune personne n'est réductible à ses actes et que chacune est susceptible de s'améliorer. A chaque nouvelle personne visitée, Claude Boudesseul annonce : « *Vous êtes ici parce que vous avez été condamné ; je n'ai pas à vous juger, vous l'avez été. Ce que vous avez fait, a priori, je le réprouve complètement, mais je ne veux pas savoir. On n'en parlera pas.* »

« Pourquoi tu fais ça ? »

C'est la première question que l'un de ses « visités » a posée à Martine Gourmel. La réponse est sans détour pour nos deux visiteurs : se rendre utile socialement. « *Si je fais ça, c'est que j'en retire aussi une satisfaction personnelle* », avoue-t-elle ; « *Si tu n'en retires rien, tu n'apportes rien non plus* ». Le correspondant de l'ANVP de Saint-Martin confirme : « *C'est gratifiant d'essayer de contribuer à quelque chose de positif* ». Ce discours peut être incompris ou dérangeant pour certains. En effet, Claude Boudesseul s'est déjà entendu dire qu'il ferait mieux de s'occuper des victimes. L'adminis-tration pénitentiaire, et plus particulièrement le SPIP, œuvre en faveur de la réinsertion durable des personnes détenues. L'ANVP intervient dans cette démarche de réinsertion sociale qui permet aussi de lutter contre la récidive.

« C'est formidable ce que tu fais, mais je ne le ferais pas »

D'après Claude Boudesseul, il ne faut pas de compétences particulières pour être visiteur de prison. Néanmoins, le sens de l'écoute semble être une condition sine qua non : « *On n'est pas là pour parler* », rappelle-t-il, « *mais pour écouter et permettre à la personne détenue de s'exprimer* ». A la maison centrale de Saint-Martin, ils sont seize à tenir ce rôle, et trente-huit personnes détenues sont en attente d'un visiteur ; bien souvent, pour des raisons géographiques ou directement liées à leur condamnation, ils n'ont pas ou peu de visites de leur famille. Avec les visiteurs, ils parlent de tout et de rien. De leur quotidien et de leurs conditions de détention. Ceux qui peuvent payer la télévision commentent l'actualité ou les émissions qu'ils suivent. A « Madame Martine », on parle comme à sa grand-mère, dira l'un d'entre eux ; les confidences sont bien gardées, à moins qu'elles n'expriment l'envie de se faire du mal ou de faire du mal à autrui. Mais, il est néanmoins essentiel de « *se blinder et de prendre du recul* », nous confie Martine Gourmel. A l'image de tous les intervenants en milieu carcéral, les visiteurs de prison apportent aux personnes détenues chaleur humaine et considération ; selon Martine Gourmel, ces échanges peuvent leur permettre de retrouver confiance en soi et estime de soi. Selon l'administration pénitentiaire, cela participe aussi à leur insertion sociale, définie comme l'évolution d'un individu isolé ou marginal vers des échanges satisfaisants avec son environnement.

Laura Silhol

DR

L'humilité, la générosité et l'empathie sont des qualités que l'on perçoit chez Martine Gourmel, tout comme chez Claude Boudesseul.

Si vous souhaitez vous aussi « franchir le pas », vous pouvez envoyer un mail à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (**accueil@anvp.org**), ou directement au SPIP de La Rochelle (**05 46 30 32 00**)

VEILLÉE DES CONTEURS

Applaudissez toujours, ils ne s'arrêteront jamais !

Une ambiance enflammée régnait dans la salle des fêtes Robert Vergnaud, à Rivedoux-plage, jeudi 19 octobre, à l'occasion de la 14ème édition de la « Veillée des conteurs ».

© Jacques Buisson

Le mariage d'autrefois a été parfaitement reconstitué.

Les réservations étaient ouvertes à partir du mercredi 11 octobre auprès du musée Ernest Cognacq ; il n'aura fallu que quelques heures pour apprendre que le spectacle se jouerait à « guichet fermé ».

Effectivement, la salle était comble. 300 spectateurs ont assisté à une reconstitution à la fois originale et fidèle du déroulement des noces d'antan sur notre île.

Patrice Raffarin, maire de Rivedoux et Lionel Quillet, président de la Communauté de Communes, sont intervenus et ont fait part de l'intérêt qu'ils portent à cet événement culturel, devenu un rituel chez les Rétais. Hugues Riedinger, président de l'AAMEC*, et Michel Fruchard, président du COREPOR* et l'un des principaux responsables de l'organisation de cette soirée, ont, ensuite, pris la parole pour mettre en évidence l'importance de valoriser le patrimoine oral rétais et de mettre l'accent sur les traditions.

Le spectacle a commencé avec des danses du groupe folklorique « Les Casserons », accompagné par l'équipe philharmonique d'Ars.

« Au temps de la noce rétaise »

Tel était le thème proposé par la dynamique équipe du COREPOR, qui a longuement travaillé sur des textes choisis, en patois.

Michel Pelletier était fidèle à son poste. Monsieur Loyal a assuré les enchaînements, tout au long du spectacle, et comme à l'habitude, son discours était imprégné d'humour.

Les dix-sept couplets de la chanson « La noce d'Octave » ont été interprétés par Jean-Claude Bonnin, le brillant metteur en scène, au fil de la soirée. La chronologie de la noce a été, minutieusement, respectée : la quête, la rencontre, le mariage (mairie et église), le repas, le bal, et… la nuit de noces, illustrée par l'histoire du « bonnet de coton ».

Aussitôt l'entracte, après avoir partagé la traditionnelle « bouvette », le cortège nuptial a traversé la salle sous les regards émerveillés des spectateurs. Les mariés, en tête de la procession, suivaient six musiciens.

Un feuillet de 28 pages, comprenant les textes, chants ou saynètes en patois, avec leurs traductions en français, était distribué à chacun des participants. La dynamique équipe de « grisonnants » du COREPOR a, une fois encore, offert un spectacle de qualité dans le respect des traditions d'autrefois, sans oublier de glisser quelques pointes d'humour.

La soirée s'est terminée sur « *Connais-tu l'île de Ré ?* », l'hymne local. Chaque refrain était repris en chœur par le public.

« *La Veillée a été, une fois encore, une grande réussite* », a déclaré Michel Fruchard, juste après la représentation. « *Le défilé a vraiment représenté le clou de la soirée. Il fallait voir ces appareils photos, voulant immortaliser l'événement* », a renchéri Jean-Claude Bonnin. Les acteurs, les membres de l'organisation ont été couverts de commentaires élogieux. « *Pourvu qu'ils continuent !* », entendait-on des quatre coins de la salle.

Jacques Buisson

**AAMEC : Association des Amis du Musée Ernest Cognacq / COREPOR : Collectif Pour le Recueil du Patrimoine Oral Rétais.*

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DE L'ÎLE DE RÉ

Une exposition collective qui invite au voyage

Du 20 au 25 octobre dernier se tenait une exposition haute en couleurs à la Petite École de la Noue : le résultat d'une année de travail artistique pour les résidents du CDAIR*, sous l'impulsion de leur animatrice Sandrine Goisbault.

Nous sommes allés à l'inauguration de l'exposition, qui s'est tenue en présence notamment de Patrice Raffarin, maire de Rivedoux-Plage. Les ventes réalisées lors de cette exposition serviront à financer les sorties et les activités proposées par l'association la Vague Bleue.

« *Ce qui me passionne ici, c'est la démarche : il y a ce qu'on voit ce soir, mais il y a aussi le travail en amont, et c'est ça qui est intéressant* », nous explique justement Patrice Raffarin, en prenant le temps de détailler chaque œuvre présentée. Pour cette exposition, les résidents du CDAIR ont travaillé autour des thèmes du voyage et de la nature, en utilisant des techniques comme le papier mâché ou la sculpture sur plâtre. Ils ont également produit une œuvre collective en collaboration avec le sculpteur boitais Jean-Marie Meslin. Sur cette sculpture de plus de deux mètres de haut, un globe terrestre parsemé de pays issus de l'imaginaire des résidents nous entraîne dans un voyage fantasmagorique. « *On serait très heureux de faire voyager cette œuvre à travers l'île de Ré* », nous confie l'artiste, qui nous explique que ce serait dans la suite logique du conte qui a inspiré la sculpture : l'histoire d'un arbre avide de découvrir le monde, mais qui ne trouve la sérénité que lorsqu'il revient à l'endroit où il est né, comme une ode aux racines dont chacun de nous est doté.

Lucile Dron

**CDAIR : Centre départemental d'accueil de l'île de Ré.*

© Lucile Dron

L'œuvre collective a demandé six séances de travail aux résidents du CDAIR et à Jean-Marie Meslin.

Ré à la Hune
LE JOURNAL D'INFORMATION GRATUIT DE L'ÎLE DE RÉ
Suivez toute l'actualité de l'île de Ré et communiquez dans :
realahune.fr
Papier
Site web
Newsletters
Facebook
05 46 00 09 19
ReALaHune
realahune@rheamarketing.fr

MUSIQUE

Ré Majeure : transmettre l'émotion juste

Une fois encore, les Rétais se sont laissés séduire par le festival *Ré Majeure* que dirige Marc Minkowski et qui s'est déroulé dans différents lieux emblématiques de l'île du 28 au 31 octobre.

Les aléas climatiques ne sont pas venus à bout de la détermination du public venu écouter des musiciens dans des lieux choisis avec soin. Car, *Ré Majeure* ce sont des œuvres musicales, des musiciens qui les interprètent mais aussi des lieux qui ont tous une signification. C'est un tout. La fréquentation est à la hausse par rapport à l'année précédente et saluons l'idée, le festival commençant le jour de la finale, d'associer la musique à la coupe du monde de rugby, lors du concert d'ouverture. Il fallait oser. C'est aussi en cela que Marc Minkowski est passionnant, pour lui la musique s'intègre à la vie de la Cité et n'est pas réservée au sérail ; ce sont des initiatives de ce genre qui maintiennent la musique hors de l'ornière dans laquelle elle pourrait s'enliser. La diversification des genres musicaux, chère à Marc Minkowski, a donné l'effet escompté. Le concert « *Une petite histoire jazz du rugby* », donné à Rivedoux, a permis de rassembler des enfants et des adultes dans la bonne humeur et la reprise de certains airs de cette histoire contée et chantée avant la retransmission du match sur grand écran.

De jeunes et talentueux artistes à découvrir

Les CONCERTOTs, nouveauté de cette année, ont été plébiscités par le public. Ayant lieu le matin à 11h, ils ont permis de découvrir de jeunes artistes comme Salomé Gasselin et le son étonnamment pur de sa viole de gambe, la saxophoniste Valentine Michaud et le contre-ténor Paul-Antoine Bernos-Djian. Les trois CONCERTOTs qui ont affiché complets, se sont déroulés dans la salle des cérémonies de la mairie de Sainte-Marie, la salle des colonnes de l'Hôpital de Saint-Martin et le domaine Arica à Loix et ont laissé la possibilité d'échanger avec les artistes et de participer à de petites dégustations de produits du terroir offertes par les partenaires du festival. Le trio des frères Moreau, dont c'était la première participation ainsi que la première visite dans l'île de Ré, interpréta deux concertos pour pianos de Mendelssohn et de Tchaïkowski, deux pièces romantiques techniquement exigeantes et porteuses d'une grande émotion. Les frères Moreau jouent ensemble à l'initiative d'Edgar, mais pas seulement, chacun mène sa carrière propre. Cependant, même si les talents diffèrent, on sent qu'ils ont reçu une même culture musicale

Lundi 30 octobre, Marc Minkowski, à la tête de son orchestre *Les Musiciens du Louvre*, a rendu hommage à Rachel Yakar, dans l'église surpeuplée de Saint-Martin. Au programme, Mozart et Haendel, deux auteurs favoris de Minkowski. Une soirée exceptionnelle avec ce chef « expressif » qui sait transmettre son émotion tout en créant un son magnifique. Et encore une salle comble le 31 pour clôturer le festival avec le concert du Sirba Octet, Tsuzamen et les musiques tziganes et yiddish.

DR

Marc Minkowski dirigeant l'orchestre Les Musiciens du Louvre en l'église de Saint-Martin, lundi 30 octobre.

Dès maintenant, *Ré Majeure* vous donne rendez-vous à la fin du mois d'octobre 2024.

▸▸ *Catherine Bréjat*

ASSOCIATION CULTURELLE

« *Le Radeau de la méduse* » dans une belle dynamique

Lors de son assemblée générale, qui s'est tenue à Loix le 3 novembre dernier, l'association culturelle rétaise, qui a accueilli en 2023 de nombreux nouveaux adhérents, a annoncé se lancer dans la création théâtrale.

DR

Le groupe de rock « Kebous 5.0 » bientôt en concert à la Librairie Quillet à Loix.

Devant près de soixante personnes, Sigrid Gloanec, la présidente, a présenté le rapport moral qui a été adopté à l'unanimité. Il en a été de même pour le rapport financier présenté par le trésorier Bertrand Guérineau. L'association compte, à ce jour, 258 adhérents (soit 82 de plus que l'année précédente). Sigrid a brossé un bref historique. « Le Radeau » a été créé en avril 2014, à Saint-Martin de Ré. « *Nous avons gardé ce nom évoquant, à la fois, un tableau remarquable de Géricault et une incroyable histoire humaine* », a-t-elle ajouté.

Cette association est née d'une philosophie artistique de partage, de qualité culturelle et de transmission à but non lucratif, dans la défense de la place de l'artiste dans la cité (artistes professionnels, amateurs ou bénévoles).

Un bilan positif, des projets prometteurs

On recense au total, sur l'année 2023, 65 actions. 18 concerts et lectures ayant réuni 2174 spectateurs, 30 représentations de « Céleste »*, ayant accueilli 904 spectateurs, 12 ateliers de lecture, en partenariat avec la bibliothèque de Loix. On note, également, 5 collaborations annuelles avec la bibliothèque de Loix, le café littéraire de la librairie Quillet, le « Cochonnet loidais », l'école maternelle de Loix et le musée Ernest Cognacq.

Des projets mûrissent pour 2024 ; tout d'abord, une tournée théâtrale de représentations de « Céleste », sur le continent, ainsi que la mise en place de l'atelier théâtre et de l'atelier lecture à haute voix. « Le Radeau » va se lancer dans la création théâtrale en proposant des sketchs de Karl Valentin. Une autre activité sera organisée, dès l'année prochaine : « *Complicité pour la lecture en musique* », avec Franck Ciup et le spectacle Novencento pianiste.

Mais, avant de préparer 2024, l'année en cours va s'achever par un concert de rock. « Kebous 5.0 », un jeune groupe issu de « Les hurlements d'Léo » (bien connu des amateurs de rock), va se produire, le 22 décembre, au café littéraire de la librairie Quillet.

Toute l'équipe du « Radeau » remercie ses partenaires : la mairie de Loix, l'Atelier Quillet, la bibliothèque de Loix, le « Cochonnet loidais ».

▸▸ *Jacques Buisson*

**Lire notre article paru dans Ré à la Hune N° 267 : www.realahune.fr/celeste-nous-invite-dans-son-salon/*

PORTRAIT D'ARTISTE

Julien James, artisan le jour, artiste la nuit

Rétais d'adoption, ce jeune trentenaire est infatigable. Artisan peintre depuis dix ans, il joue et gratte ses platines à la nuit tombée pour embraser le dance floor en tant que DJ.

DR

DJ James Jules en plein mix lors de la Fête de la musique sur la plage de La Cible à Saint-Martin de Ré, l'été dernier.

Mais qu'est-ce qui fait courir James Jules (son nom de scène) ? Né à Paris, il est arrivé sur l'île à l'âge de 12 ans avec ses parents, qui avaient décidé de changer de vie. Après une scolarité classique, il devient électricien puis se forme à la peinture qu'il affectionne davantage pour le côté minutieux et déco. Depuis tout petit, dans sa chambre au lieu d'écouter un CD normalement, il augmente le son, l'arrête, le « bidouille » déjà à sa manière et gratte ses platines. Si certains sont passionnés de jeux vidéo, lui écoute beaucoup de musique. Mais pas n'importe laquelle : de l'électronique, de la tech house, de la techno… A l'instar des Daft Punk pour ceux qui ne verraient pas vraiment de quoi il s'agit. Il aime le son brut, underground et non commercial, pas ce qui passe à la radio et *« encore moins les années 80 ! »*, nous explique-t-il.

Musique électro et scène

S'il va à Ibiza, ce n'est pas pour écouter David Guetta mais pour aller dans ce que l'on appelle *« les travaux »*, là où ça tape du pied. Cette musique électro représente la nouvelle scène d'aujourd'hui, très en vogue, et attire un public de trentenaires férus de festivals et de performances live. Des effets visuels viennent aussi apporter de nouvelles expériences aux fans du genre. Très répandu dans le monde entier, ce type de sonorité l'est moins en France en réalité. Mais il semblerait que cela bouge un peu sur Paris, sous l'impulsion de collectifs et de lieux, qui se battent pour faire vivre la musique électronique.

Qui sont ses idoles ? Luciano, Solomun, Carl Cox, Sven Väth dit le Papi… Autant de DJ qui s'inspirent du disco, de la soul et du hip hop pour produire de la musique électronique. Ceux que Julien écoute et admire se produisent beaucoup en festivals, des événements capables de rassembler des milliers de personnes. Julien vit et respire musique.

Peu, voire pas intéressé par les mariages ou l'événementiel, c'est la scène qui le fait kiffer pour interagir avec le public. DJ James Jules s'est fait connaître pour ses prestations lors de la fête de la musique sur la plage du restaurant La Cible, qui a rassemblé plus de 3000 personnes cette année. *« Je ne supporte pas que l'on vienne me voir pour me dire mets telle ou telle musique… »* nous confie-t-il. *« J'aime être sur scène, raconter une histoire à travers mes mix, être dans le délire, cool, l'esprit libre. Le son est une échappatoire pour moi. D'une saison à l'autre, ce ne sont jamais les mêmes mix et tout cela se prépare bien en amont. Tu fouines à la recherche du meilleur son sur des sites spécialisés, tu écoutes les DJ et leurs mix, tu suis les nouveautés… Quand je peins, c'est avec mon casque sur les oreilles et j'écoute de la musique tout le temps pour dénicher la pépite et mettre ce morceau que je viens d'entendre dans ma playlist car je sais que ce sera une machine à groover et à danser… »*, s'enthousiasme Julien.

« J'interviens régulièrement à L'Atalante, lors d'événements et aux afters beach l'été. Sylvain Morin, le directeur, me fait totalement confiance et me laisse carte blanche en me disant juste "mets du son" », nous dit-il, sourire aux lèvres.

« Mixer sur l'Île de Ré est un peu compliqué car le public est vieillissant… Avec deux amis, nous avons créé un collectif « Ré Sound Beach » qui vise à essayer de faire bouger les choses. Nous avons quelques demandes, mais c'est encore balbutiant. A court terme, mon projet est de m'implanter un peu plus à La Rochelle, dans un nouvel espace de scène ouverte dont je ne peux pas encore vous parler… Affaire à suivre. En été, je gère trois à quatre prestations et ce rythme s'adapte bien avec ma vie de famille, mon quotidien… Jamais je ne lâcherai cette passion qui est en moi et me rend tellement heureux ! »

Florence Sabourin

DANSE - BEATBOX - ARTS NUMÉRIQUES

« *Yurei* », entre danse et arts numériques

La compagnie rochelaise *Sine Qua Non Art* jouera son spectacle *« Yurei »* à La Maline le vendredi 24 novembre. Un spectacle explosif mêlant numérique, danse sur pointe, danse électro et beatbox.

Ce spectacle va vous surprendre par bien des aspects et vous emmener dans un autre monde, celui de l'invisible rendu visible. Cette relecture contemporaine des spectacles fantasmagoriques s'inspire des fantômes japonais, les Yurei, des âmes en peine qui ne peuvent pas quitter ce monde. *« En fait nous avons deux sources d'inspiration »*, explique Christophe Béranger, chorégraphe et co-créateur de la compagnie Sine Qua Non Art. *« Il y a les yurei japonais effectivement, car nous avons fait plusieurs voyages là-bas. Mais aussi une pièce des ballets russes qui s'appelle Petrouchka, dans laquelle la marionnette Petrouchka finit par devenir un être humain, elle meurt et va hanter le charlatan qui l'avait utilisée comme marionnette, sous forme d'un fantôme, d'un esprit non-résolu. »* Dans *« Yurei »*, l'art fait parler les fantômes en public, les rend visibles, et explore un nouveau versant du sillage de la pantomime et des cultures urbaines. Le numérique sublime l'invisible, les corps brillent de parures lumineuses, dans un voyage rythmé au son du beatbox et de ses déformations endiablées, le beatboxer Tioneb officiant en live.

Des créations hybrides et engagées

« Yurei » s'inscrit avec fidélité dans la lignée créatrice de *Sine Qua Non Art,* dont l'ADN réside dans une écriture scénique hybride et collaborative, utilisant la porosité entre le spectacle vivant et les arts du visuel. Ainsi, cette création est imbibée de créations numériques et met en scène deux danseurs aux apparences opposées, une danseuse sur pointe venue du classique, et un danseur venant de la danse électro dont la virtuosité et la rapidité des bras semble irréelle.

Créée par Jonathan Pranlas-Descours et Christophe Béranger, la compagnie *Sine Qua Non Art* fête cette année ses dix ans. Chacune de ses créations, engagées et subversives, tend à révéler les contradictions de notre monde. *« Nous aimons mettre en scène une danse engagée et poétique. L'esthétisme et la poésie nous permettent de faire passer des messages d'inclusivité, de tolérance, d'acceptation de la différence. C'est aussi pour cela que dans « Yurei » on a choisi deux danses aux apparences opposées, une danse urbaine autodidacte versus une danse codifiée comme le classique. Et puis, dans Yurei plus particulièrement, il y a aussi une dimension technologique très importante. Au fur et mesure de la pièce, il y a de plus en plus d'outils technologiques, et les interprètes finissent par disparaître sous leurs costumes lumineux. L'idée c'est de faire comprendre, aux jeunes notamment, que ces fabuleux outils que sont les nouvelles technologies ne sont pas une fin en soi. Il ne faut jamais oublier l'humanité qui se trouve derrière. »*

© Lucie Gagneux

Yurei, un spectacle mêlant numérique, danse et beatbox.

Aurélie Bérard

Yurei de la Compagnie Sine Qua Non Art

La Maline, vendredi 24 novembre à 20h30. À partir de 7 ans.
Tarifs B : de 8 à 16€.

THÉÂTRE

Fabrice Drouelle adapte ses « *affaires sensibles* »

Fabrice Drouelle sera sur la scène de La Maline le 8 décembre avec une adaptation scénique de son émission « *Affaires sensibles* », diffusée sur France inter depuis bientôt dix ans. Interview.

Le journaliste, producteur et présentateur de l'émission, y aborde, sur un ton engagé et bien à lui, des faits divers, des scandales d'État, des aventures et des procès qui ont marqué les 50 dernières années de l'histoire de France. Pour ce spectacle, intitulé « *Affaires sensibles* » Combat de femmes, il a puisé dans son stock d'histoires pour mettre en avant, au théâtre, le combat de trois femmes.

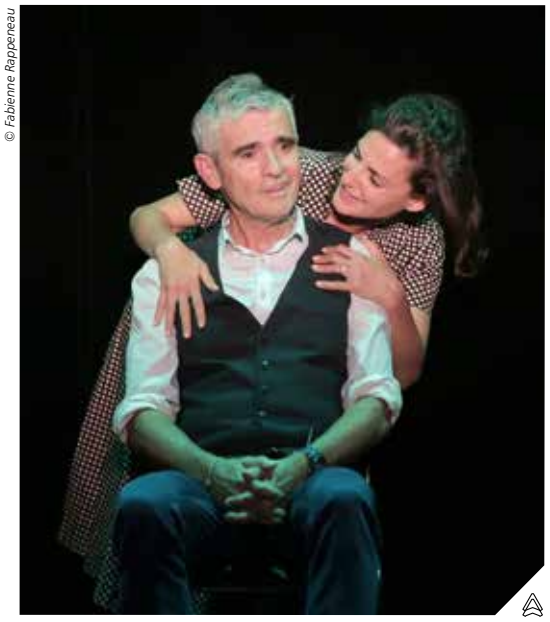

© Fabienne Rapperneau

Narrateur de la pièce, Fabrice Drouelle y joue aussi différents rôles, tandis que la comédienne Clémence Thioly incarne les trois femmes choisies par le journaliste.

Ré à la Hune : Qui sont ces trois femmes ? Pourquoi les avoir choisies ?

Fabrice Drouelle : Ce sont trois combattantes, trois femmes qui vivent à des époques différentes, et qui mènent des combats différents. Pauline Dubuisson, tout d'abord, est une femme au cœur d'un fait divers qui m'avait interpellé, car, pour avoir tué son fiancé, elle a été condamnée à la perpétuité, alors qu'elle aurait dû écoper de huit à dix ans de prison. C'est choquant : il s'agit en fait de condamner une femme non pas parce qu'elle a tué son fiancé mais parce qu'elle a eu une relation avec un officier allemand pendant la guerre.

La seconde histoire de femme que nous racontons dans ce spectacle, c'est celle d'Édith Cresson, qui, en arrivant au pouvoir à Matignon, déclenche la colère des hommes qui ne supportent pas qu'une femme puisse être chef du gouvernement.

Enfin, le troisième tableau de cette pièce est l'histoire de Marie Humbert, dont le fils, après un accident, se retrouve tétraplégique, aveugle et muet. Il veut en finir, mais l'euthanasie est illégale. Il demande donc de l'aide à sa mère, qui lui donne la mort. C'est un geste d'amour, et c'est à la fois un combat de femme et de mère.

Pourquoi avoir choisi ce thème, les combats de femme ?

Tout simplement parce que je considère que dans nos sociétés occidentales contemporaines, qui sont quand même dans un balancier réactionnaire, le combat féministe est un vrai combat progressiste. Il y en a assez peu pour qu'on ne passe pas à côté.

Ce spectacle est présenté comme une adaptation d'« *Affaires sensibles* ». Va-t-on y retrouver le même type de narration ?

Oui, car je suis le narrateur comme dans l'émission, mais là je ne suis pas tout seul ! Sur scène j'ai une partenaire, la comédienne Clémence Thioly, qui est absolument incroyable. En fait, elle fait les archives, c'est-à-dire qu'elle incarne ces trois femmes, elle joue leurs personnages. Et puis moi j'ai aussi différents rôles : je suis procureur, puis je deviens mari, amant, etc. Il y a donc à la fois de la narration et des scènes jouées.

Quel est la différence entre un studio radio et la scène de théâtre ? Est-ce que le passage de l'un à l'autre a été fluide ?

Non cela n'a pas été très fluide, ça a même été difficile ! En télé et radio, le public est une abstraction. Au théâtre le public devient réel, il y des humains, des vrais gens devant vous. Ce qui été difficile aussi pour moi, c'est qu'en radio ou télé le silence est proscrit, c'est un blanc, un vide. Au théâtre c'est un langage, et même un langage puissant, donc il a fallu que je gère cette nouvelle oralité qu'est celle du théâtre. Dans ma carrière j'ai fait pas mal de choses, la radio, la télé, les livres… mais le théâtre ça a été le plus difficile de tout. Et c'est ce qui me fait dire aujourd'hui que c'est le développement d'affaires sensibles le plus original, le plus audacieux et c'est celui que je préfère. Ça me fait sortir de ma zone de confort et ça s'est bien !

« *Affaires sensibles* », l'émission de radio, fêtera ses dix ans en juin 2024 ! Combien d'affaires avez-vous traitées ?

Très exactement 1.191 histoires *(à la date du 17 octobre, date de l'interview).* J'espère qu'on va fêter ça avec France inter, je n'ai pas encore imaginé comment mais j'aimerais marquer le coup au mois de juin. C'est une émission qui a de l'avenir. Avec 6 à 7 millions de connexions par mois, elle est l'émission intégrale la plus podcastée de France depuis longtemps déjà. C'est une émission faite pour le podcast, car de la radio de contenu, pour laquelle il faut être concentré, être disponible.

Interview réalisée par Aurélie Bérard

« Affaires sensibles »
Combat de femmes,
le 8 décembre à 20h30,
à La Maline.
Durée : 1h20. Tarif : de 15 à 25€

CONFÉRENCE ET OUVRAGE

Nouvelle biographie en hommage à Nicolas Baudin

Il existe peu d'ouvrages en Français consacrés au Rétais Nicolas Baudin et il en paraît peu de nouveaux. La rencontre que propose Sophie Mussat le 18 novembre au musée Ernest Cognacq pour présenter la biographie qu'elle a réalisée est donc d'autant plus intéressante.

Lors de la pose d'une plaque commémorative sur la maison natale de Nicolas Baudin à Saint-Martin, le 19 juillet 2022, Sophie Mussat avait donné une première conférence, sur le thème du célèbre marin et annoncé qu'elle en ferait une seconde à la parution de sa biographie. La deuxième conférence aura lieu le 18 novembre à 15h, au musée Ernest Cognacq, à Saint-Martin, sous le patronage de la délégation Poitou-Charentes du Souvenir Napoléonien, et ce sera l'occasion pour l'historienne de présenter l'ouvrage qu'elle a consacré à cet ancien capitaine de la marine marchande devenu capitaine de vaisseau de la marine française: « *Nicolas Baudin : un marin naturaliste au service du Consulat* ».

Un naturaliste reconnu

Enseignante, spécialiste de l'histoire navale, Sophie Mussat s'est attachée à raconter la vie extraordinaire de ce marin, explorateur et dessinateur scientifique, qui après avoir navigué au commerce, a combattu aux côtés des Américains lors de la guerre d'Indépendance avant de devenir un peu plus tard un naturaliste reconnu à qui on doit entre autres l'introduction dans notre pays du mimosa, du clou de girofle et la fabuleuse provende de plantes et d'animaux qui vinrent enrichir les collections du musée d'Histoire Naturelle, à Paris, en 1800.

En 1800, il s'embarque à bord de deux corvettes : *Le Naturaliste* et *Le Géographe* pour ce qui sera son dernier voyage et le conduira vers les côtes de la Nouvelle-Hollande, dénommée plus tard Australie. But avoué du voyage, l'observation des habitants-indigènes des pays visités. Cependant, à Londres, cette expédition suscitant beaucoup d'interrogations, est très suivie des Anglais. Nicolas Baudin restera cinq mois à Port-Jackson et ce séjour, grâce à son talent diplomatique, laissera le souvenir d'une coopération franco-anglaise exceptionnelle. L'image qu'il a laissée en Australie est celle d'un scientifique et d'un marin hors du commun ayant contribué à faire connaître le continent.

Catherine Bréjat

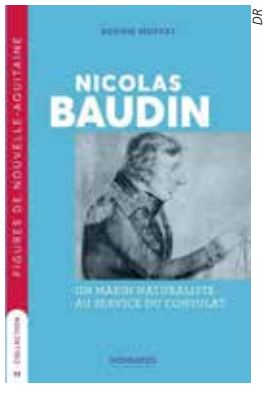

DR

Nicolas Baudin : *un marin naturaliste au service du Consulat* - Memoring Editions - Collection : Figures de Nouvelle-Aquitaine
120 pages - PVP 12 €

SOIRÉE

Les Supporters Rétais des Jaune et Noir au Richelieu

Mercredi 18 octobre, la grande soirée annuelle des Supporters Rétais du Stade Rochelais, s'est déroulée au Richelieu, avec en « guest-stars » Romain Sazy… et la Champions cup !

Présidé par Georges Ott, le club des Supporters Rétais, dont la devise est : « *Rien n'arrête les Rétais !* », porte haut les couleurs du Stade Rochelais depuis plus de 25 ans. Animé par un groupe de passionnés et amis, il soutient avec ferveur les Jaune et Noir, non seulement lors des matchs au stade Marcel Deflandre, mais aussi par différentes actions, dont la sponsorisation d'une rencontre, la réception de Bayonne au Stade en 2023.

Sa soirée annuelle, toujours très conviviale, est l'occasion de remercier les supporters et les annonceurs du Carnet édité chaque année. Si Vincent Merling et ses joueurs n'étaient pas présents cette année, pour cause de stage extérieur, la présence de Romain Sazy, joueur phare du Stade Rochelais, « légende aux deux étoiles », ayant raccroché les crampons en fin de saison dernière, après une carrière de 13 ans en Jaune et Noir, a enchanté les invités. Le Maire de La Flotte, Jean-Paul Héraudeau, ancien président des Supporters Rétais, était bien sûr présent.

Pour la seconde fois, le Coupe d'Europe a été apportée sur l'île de Ré, l'occasion pour les Rétais de l'admirer et faire quelques selfies souvenirs !

A noter qu'avec près de sept-cents partenaires, le Stade Rochelais est l'un des plus importants clubs de rugby français. C'est loin d'être anodin, puisque c'est grâce à eux qu'il peut recruter des joueurs de ce niveau-là.

Fort bien accueillis par Elodie Cazenave, qui gère avec son mari l'établissement, Yannick Lefèvre, directeur, et toute l'équipe du Richelieu, les très nombreux convives ont apprécié à sa juste valeur ce moment de partage festif et gourmand.

© Nathalie Vauchez

Georges Ott et Romain Sazy autour de la Coupe d'Europe 2023, se sont exprimés devant une assistance dense.

Nathalie Vauchez

CLUB SPORTIF

Twirling club : convivialité, créativité et excellence au programme !

Le nouveau bureau du Twirling club La Rochelle Ile de Ré, fraîchement élu, continue sur la lancée historique du club dans sa volonté de faire monter les jeunes athlètes au plus haut niveau de compétition nationale et internationale.

© Lucile Dron

Le club présentera son gala annuel en février prochain, à La Rochelle.

Cette année, l'antenne rétaise du club, située au Bois-Plage, accueille une quinzaine de jeunes de tous niveaux. Et si les gymnases sur l'île sont malheureusement peu adaptés aux lancers des adhérents les plus expérimentés, les plus jeunes y apprennent avec plaisir les premiers maniements du bâton, sous l'œil attentif des entraîneurs. De quoi découvrir ce sport technique mêlant gymnastique et danse, accessible à tous dès 4 ans, et d'y prendre goût : « *Et quand on aime le twirling, c'est twirling à vie !* » s'enthousiasme Noara Benaouf, présidente de l'association.

Le club travaille également sur les sélections de la coupe d'Europe, qui aura lieu en Croatie en juillet prochain, et de la coupe du monde, qui se tiendra en Suède en août. Si la liste des athlètes en bonne voie pour être sélectionnés reste secrète pour l'instant, nous aurons peut-être la bonne surprise d'apprendre qu'un Rétais figure dans le palmarès ! Réponse dans quelques mois…

Le club accepte encore les adhésions pour le niveau débutant, et ce jusqu'à la fin de l'année. Ce sport très complet apprend aux enfants la cohésion de groupe, la précision et la ténacité. Avis aux gymnastes en herbe !

Lucile Dron

CLUB SPORTIF

Judo et basket-ball : deux sports très pratiqués

Régulièrement nous nous attachons à vous présenter des associations sportives ou des clubs de sport rétais. Gros plan sur le club de judo rétais et le basket club martinais.

Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire comme nous le précisent Benjamin Courtadon, trésorier du club de judo rétais, et Arturo Vega,président du basket Saint-Martin-de-Ré. Grâce à quelques séances d'entraînements de découvertes ouvertes à tous, ces clubs ne manquent pas d'être à l'écoute de tout nouvel adhérent.

Le kimono attire de plus en plus

Avec près d'une centaine de licenciés, le Club de judo rétais connaît une belle progression, surtout chez les plus jeunes, et se porte bien. Dès 4 ans jusqu'à 77 ans, les licenciés y trouvent leur compte. Ceux qui sont férus de compétition ont la chance de pouvoir participer à plusieurs tournois dans l'année, en fonction de leur niveau. Quant à ceux qui préfèrent s'entraîner pour le plaisir et se maintenir en forme, libre à chacun. Le club bénéficie d'un entraîneur salarié depuis 7 ans, Alexandre Lepicard, qui est diplômé d'état. Il motive ses troupes grâce à une main de fer dans un gant de velours… Les entraînements ont lieu trois fois par semaine en fonction des catégories : poussins, benjamins, minimes, adultes… En clin d'œil aux futurs Jeux Olympiques de Paris 2024, le club emmène 18 licenciés au plus grand événement de judo au monde « *le Paris grand slam* » en février prochain. Il s'agit d'offrir aux judokas rétais la possibilité de voir s'entraîner leurs idoles à l'une des dernières compétitions majeures avant les jeux. Teddy Riner, Clarisse Agbégnénou… fouleront les tatamis en quête de sélections olympiques sous les yeux ébahis d'un public d'amateurs au comble de la joie.

(Lire la suite page 39)

Pourquoi l'art du combat fascine-t-il autant ?

Quand on demande à un judoka comment cette passion est arrivée ou pourquoi le choix de cette discipline sportive, il peine à expliquer cette ferveur. Il s'agit essentiellement de la beauté du geste, des valeurs transmises et parfois d'un besoin d'auto-défense. Nul besoin d'avoir des qualités sportives exceptionnelles, tout le monde peut s'adonner à ce sport. Un bon cardio pour fournir un effort intense sur une période courte, de l'équilibre, de la souplesse, un peu de vitesse et de précision dans le geste et le tour est joué.

© Florence Sabourin

Les judokas attentifs aux consignes d'Alexandre Lepicard, l'entraîneur du Club de Judo rétais.

Au Club de judo rétais, la fin de saison est fêtée par l'organisation, au mois de juin, d'un gala regroupant toutes les catégories d'élèves afin de montrer leur progression. Le plus de ce club : proposer aux parents des licenciés, ou toute personne extérieure au club, la possibilité de s'exercer deux fois par semaine, à raison d'une heure de 20h à 21h, au Taïso. Un renforcement musculaire à l'image de la préparation des judokas.

Comptez 176 euros de cotisation annuelle avec tenue fournie et 116 euros de cotisation annuelle pour le Taïso.

© Florence Sabourin

Les 10-11 ans en train de s'initier aux passes au basket Saint-Martin de Ré.

Plutôt envie d'un sport collectif ? Pensez au basket

Le club de basket de Saint-Martin-de-Ré accueille une cinquantaine de licenciés dès l'âge de 5 ans avec les baby poussins jusqu'à 18 ans et plus. Ce club propose des activités pour toute la famille, les adultes en loisir, avec un encadrement professionnel et adapté. A raison de trois fois par semaine, les entraînements ont lieu le mercredi, jeudi et vendredi, en fonction de l'âge. Pendant une heure trente, tirs au panier, dribles, passes s'enchaînent dans un bel esprit d'équipe. Le président du club, Arturo Vega, qui est aussi entraîneur et arbitre, voue une véritable passion à ce sport et aux enfants. Il est secondé par la coach Annaëlle Cornut, qui vient également mettre ses talents de basketteuse au service de l'école de basket. Ce club respire l'ambiance familiale et la bonne humeur. Bénéficiant des infrastructures du gymnase des Salières, il fournit aux licenciés pour un maximum de 90 euros par an, les maillots pour les matchs, un goûter et les ballons.

Pour ceux qui le souhaitent, des compétitions ont lieu tous les samedis après-midi sur La Rochelle ou Rochefort. Quatre périodes de six minutes pour un match et au bout, de belles performances avec les U13 et U14 qui sont champions départementaux à plusieurs reprises. Les licenciés font preuve d'une belle fidélité au club ce qui est bénéfique puisque les enfants qui pratiquent depuis leur plus jeune âge acquièrent un bon niveau et peuvent prétendre à de bons résultats. Arturo Vega souligne la très bonne entente qui règne au sein des différents clubs de basket de l'île (Ars, Saint-Clément-des-Baleines et Sainte-Marie-de-Ré) et nous confie qu'une réflexion est actuellement entamée pour organiser un événement au moment des Jeux Olympiques Paris 2024.

A suivre…!

Florence Sabourin

Contacts

Club de judo rétais
Complexe sportif Bel Air,
route de la Noue 17630 La Flotte
judoiledere@hotmail.com
06 83 37 52 70

Basket Saint-Martin-de-Ré
Gymnase des Salières
17410 Saint-Martin-de-Ré
basketsaintmartindere17410@gmail.com

Mes services Mes artisans

CHAUFFAGE, FROID ET CLIMATISATION

DELTA THETA
11 ZAC des Clémorinants
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ
delta.theta@orange.fr
05 46 43 91 14

ASSURANCES PARTICULIERS, PROFESSIONNELS

Orias n° 08045031

réinventons / notre métier
ASSURANCES BANQUE ET PLACEMENTS

AXA Agent Général
Richard VION
6 rue Charles de Gaulle
BP 70031
17580 LE BOIS PLAGE-EN-RÉ
agence.vion@axa.fr
05 46 09 23 49

FLEURISTE

FLEURS D'ACANTHE
22 av. Charles de Gaulle
Les Salières Ouest
17410 ST-MARTIN DE RÉ
05 46 09 21 87

INFORMATIQUE CONSEIL VENTE MAINTENANCE

INTERFACE IP
ZA la Croix Michaud
17630 LA FLOTTE
interfaceip@gmail.com
www.interfaceip.fr
05 46 66 05 29

BLANCHISSERIE / PRESSING

• Vos blanchisseries ouvertes à l'année sur l'île de Ré •

SAPOLINE blanchisserie
10 rue des Sablins - La Croix Michaud
17630 LA FLOTTE EN RÉ
09 78 80 40 74
Place d'Antioche
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ
05 46 37 66 73

TAPISSIER - DÉCORATEUR : rideaux, sièges...

DE CRIN EN LIN
Annabelle DELVIGNE
11 ZAC des Clémorinants
17740 SAINTE-MARIE DE RÉ
decrinenlin@gmail.com
decrinenlin
07 49 07 46 42

CHANTIER - PEINTURE - FAÇADE - DECORATION

ÉTAT D'ESPRIT
L'atelier-magasin
14 avenue du Mail
17670 LA COUARDE-SUR-MER
atelier@etats-desprit.fr
www.etats-desprit.fr
05 46 41 83 15

BUDGET PARTICIPATIF DE L'ÎLE DE RÉ

Jusqu'au 30 novembre 2023

VOTEZ POUR VOS 3 PROJETS FAVORIS

10 projets
élaborés par le
Comité consultatif citoyen

Pour voter :

Sur la plateforme en ligne →

@ Par mail :
developpement.durable@cc-iledere.fr

Par courrier :
Communauté de communes de l'île de Ré
3 rue du Père Ignace, 17410 Saint-Martin-de-Ré

Plus d'info **www.cdciledere.fr**

Comité consultatif citoyen – Ile de Ré

Ile de Ré COMMUNAUTÉ DE COMMUNES